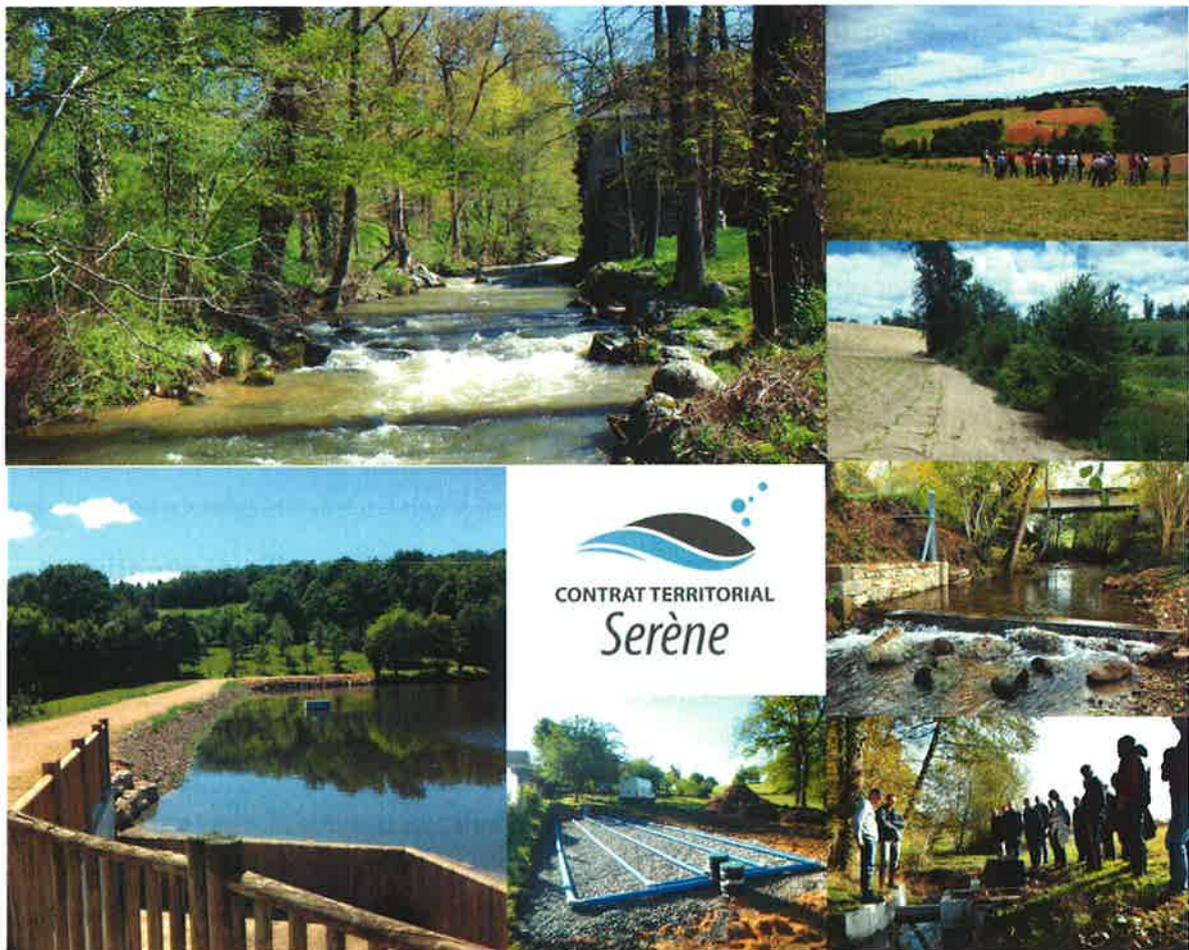


BILAN – EVALUATION du contrat territorial Serène 2014 – 2018



Les principaux partenaires techniques et financiers du contrat territorial Serène :



BILAN – EVALUATION

du contrat territorial Serène 2014 – 2018

Table des matières

I – Rappel du contexte du projet	4
1-1- Contexte géographique : le bassin de la Serène	4
1-2- La gouvernance et son évolution au travers du projet	5
1-3- Rappel des enjeux du territoire	7
1-4- Rappel des objectifs du contrat et de son contenu	8
II – Bilan des actions menées.....	11
2-1- Bilan technique	11
2-1-1- Actions du volet A : amélioration des connaissances.....	11
2-1-2- Actions du volet B : amélioration du fonctionnement hydraulique et morphologique du bassin versant.....	25
2-1-3- Actions du volet C : amélioration de la qualité des eaux.....	39
2-1-4- Actions du volet D : préservation et mise en valeur du patrimoine naturel local.....	47
2-1-5- Actions du volet E : animation de l’outil et communication / sensibilisation	50
2-2- Bilan financier.....	56
2-2-1- Bilan financier action par action	56
2-2-1- Bilan financier par volet d’action.....	68
2-2-1- Bilan financier global.....	69
2-3- Bilan en termes de perception par les acteurs du territoire.....	70
2-3-1- Méthodologie d’enquête	70
2-3-2- Résultats de l’enquête	70
III – Appréciation de l’évolution de la qualité de l’eau et des milieux aquatiques	76
3-1- Etat écologique	76
3-1-1- Données générales d’évolution de l’état écologique	76
3-1-2- Evolution de l’état physico-chimique des eaux de surface.....	77
3-1-3- Evolution de l’état biologique des eaux de surface	80
3-1-4- Evolution de l’hydrologie des cours d’eau.....	82
3-1-5- Evolution de l’hydromorphologie des cours d’eau	87
3-2- Etat chimique	89
3-2-1- Données générales d’évolution de l’état chimique	89
3-2-2- Evolution de l’état chimique des eaux de surface	90
3-3- Synthèse de l’évolution de la qualité de l’eau et des milieux aquatiques.....	91
IV - Analyse	92
4-1- Identification des leviers et facteurs de réussite	92
4-2- Identification des freins ou facteurs d’échec	92
4-3- Propositions pour exploiter les leviers et lever les freins.....	93
4-4- Pérennisation des avancées obtenues	94

V - Perspectives	96
5-1- Dynamique générale du projet Serènes	96
5-2- Actions à interrompre	96
5-3- Actions à poursuivre ou à amplifier	97
5-4- Nouvelles actions à prévoir.....	98
5-5- Nouveaux acteurs à associer	99
5-6- Inscription des actions dans de nouveaux outils.....	99
ANNEXES	101

I – Rappel du contexte du projet

1-1- Contexte géographique : le bassin de la Serène

Le bassin versant de la Serène (125,5 Km²) est imbriqué dans la portion médiane du grand bassin versant de l'Aveyron (5300 Km²), lui-même faisant partie du grand district hydrographique Adour-Garonne.

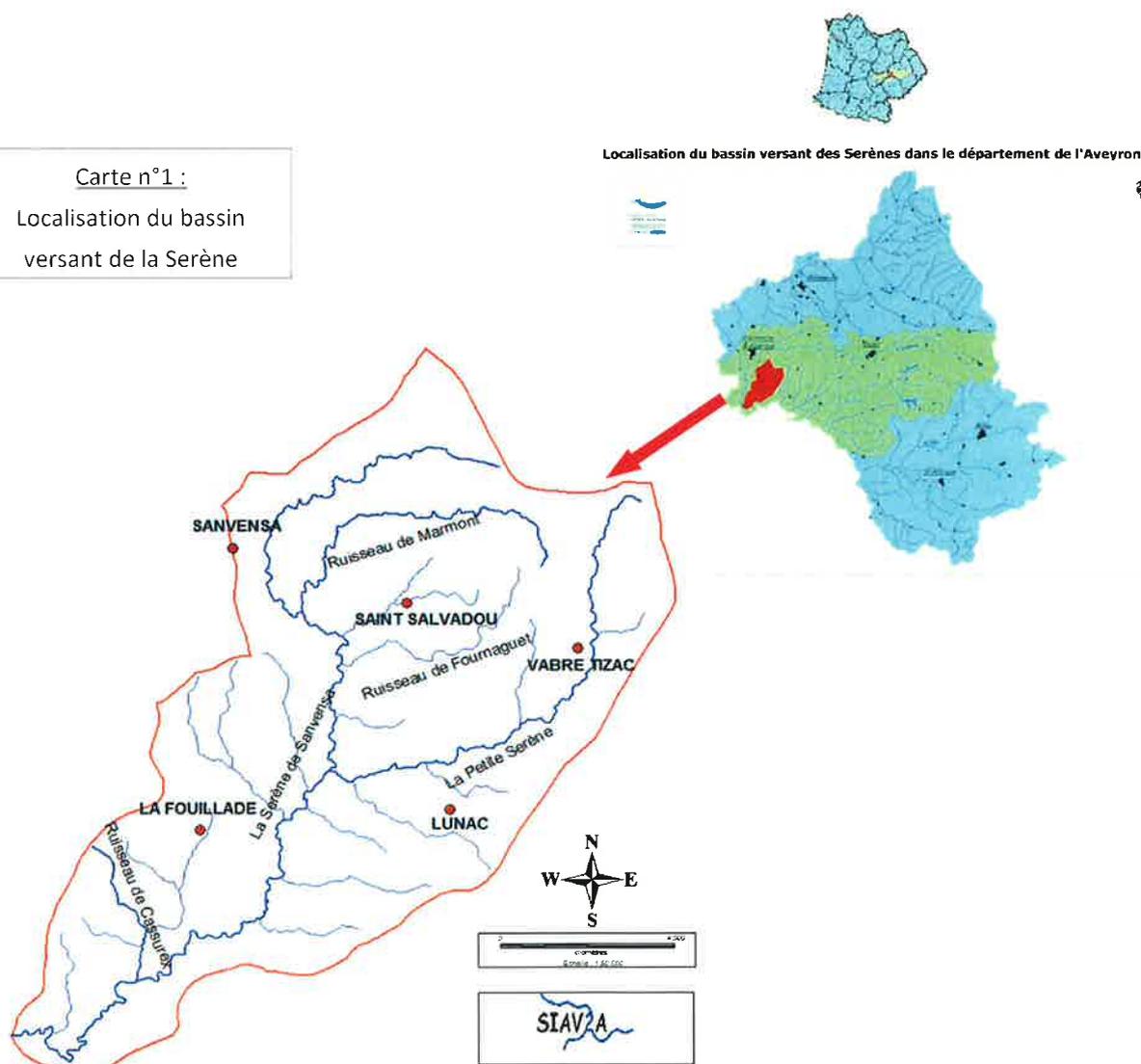
La Serène de Sanvensa (32 km), qui constitue le cours d'eau principal du bassin versant, est un affluent rive gauche de la rivière Aveyron se jetant dans cette dernière en amont de la confluence du Viaur (près de la bastide de Najac).

Ce cours d'eau est lui-même alimenté par 4 affluents principaux (de l'amont vers l'aval) :

- le ruisseau de Marmont (9 Km)
- le ruisseau du Fournaguet (7 Km)
- la Petite Serène (également dénommée « Serène de Vabre ») (13 Km)
- le ruisseau de Cassurex (4 Km)

Il convient de noter que le bassin est maillé par un linéaire considérable de petits ruisseaux constituant des affluents secondaires.

Carte n°1 :
Localisation du bassin
versant de la Serène



Le bassin versant de la Serène est intégralement positionné dans le département de l'Aveyron (12), au Nord-Ouest de la Région Occitanie.

A ce jour, pas moins de 10 communes sont intégralement ou partiellement concernées par le bassin versant de la Serène : BOR-ET-BAR, LE-BAS-SEGALA, LA CAPELLE-BLEYS, LA FOUILLADE, LESCURE-JAOUL, LUNAC, MORLHON-LE-HAUT, NAJAC, SAINT-ANDRE DE NAJAC et SANVENSA. Depuis 2017, ces 10 communes se répartissent sur 2 communautés de communes : Aveyron-Bas-Ségala-Viaur et Ouest Aveyron Communauté.

Présentation générale du bassin versant de la Serène

- ◆ **Masses d'eau superficielle concernées** : Serène de Sanvensa (FRFR 377) – Ruisseau de Marmont (FRFRR 377-1) – Petite Serène (FRFRR 377-2) – Ruisseau de Cassurex (FRFRR 377-4)
- ◆ **Masse d'eau souterraine concernée** : Socle BV Aveyron secteur hydro o5 (FRFG008)
- ◆ **Superficie du BV** : 125,5 km²
- ◆ **Superficie du contrat** : 125,5 km²
- ◆ **Communes concernées** (10) en tout ou partie : BOR-ET-BAR – LA CAPELLE BLEYS - LA FOUILLADE – LE BAS SEGALA – LESCURE-JAOUL – LUNAC – MORLHON-LE-HAUT – NAJAC – SAINT-ANDRE DE NAJAC – SANVENSA .
- ◆ **Communautés de communes concernées** (2) : CC Ouest Aveyron Communauté, CC Aveyron-Bas Ségala-Viaur
- ◆ **Nombre d'habitants** : 6403 hab (populations communales) – 2615 hab (population théorique en suivant le découpage BV)
- ◆ **Nombre d'exploitations agricoles concernées** : 264 (d'après étude A6 de 2014)
- ◆ **SAU sur le bassin** : 9200 ha (source RPG 2010)
- ◆ **Nombre d'UGB sur le bassin** : 15640 soit 1,7 UGB/ha de SAU (source RPG 2010)

1-2- La gouvernance et son évolution au travers du projet

Lors de l'émergence du projet de contrat territorial (2008), le bassin de la Serène n'était pas intégralement couvert par une structure gestionnaire de bassin versant.

Quelques années plus tard (2011), en lien avec la dynamique du contrat, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A), porteur initial de l'animation du projet, devenait compétent sur la totalité du bassin de la Serène. En 2014, le contrat Serène a donc été officiellement paraphé par le SIAV2A pour la période 2014-2018.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2017, et faisant suite à l'aboutissement d'un projet intéressant l'ensemble du grand bassin de l'Aveyron dans sa partie Aveyronnaise (jusqu'à la confluence du Viaur), c'est le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) qui porte les compétences relatives au grand cycle de l'eau.

Le SMBV2A regroupe à ce jour 13 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 5 communes positionnées sur le bassin de la rivière Aveyron, depuis les sources de Séverac d'Aveyron à la confluence du Viaur :

- 12 communautés de communes,
- 1 communauté d'agglomération (Rodez Agglomération),
- 5 communes (au titre de la compétence 2 uniquement) s'agissant de Brandonnet, Compolibat, Lanuejols, Privezac et Roussennac.

Conformément à ses statuts, modifiés par arrêté préfectoral du 21/12/2018, le SMBV2A a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire du bassin versant de l'Aveyron Amont, tout en contribuant à la prévention des inondations.

Carte n°2 :
Le territoire du SMBV2A
(2019)



Le Syndicat porte les actions relevant de ses compétences, définies dans son programme d'actions et présentant un caractère d'intérêt commun au bassin versant Aveyron amont en fonction du niveau d'enjeux caractérisé sur chaque territoire. Les compétences du syndicat s'inscrivent dans le cadre d'outils de gestion intégrée (SAGE, Contrat de Rivière, Plans pluriannuels de gestion, PAT, PAPI) et se traduisent par des missions de :

- Animation, concertation, planification, communication, sensibilisation,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, appui technique,
- Maîtrise d'ouvrage,
- Maîtrise d'œuvre,
- Planification et Gestion intégrée de l'eau.

Les compétences que peuvent prendre les adhérents au syndicat sont :

Compétence 1 : compétence dite GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, telle que définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement au titre de l'alinéa :

- 1° : « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »
- 2° : « Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau »
- 5° : « Défense contre les inondations et contre la mer »
- 8° : « Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »

Compétence 2 : Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques

- animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers)
- valoriser les richesses naturelles et le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau
- accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable)

En vue de porter ses différentes missions, le SMBV2A dispose de moyens techniques et humains adaptés. L'équipe technique du syndicat est composée d'une directrice – animatrice du contrat de rivière, d'un animateur Espace Rural, de 3 techniciens de rivières, de 3 agents techniques en régie (mis à disposition par Rodez Agglomération), et enfin d'une secrétaire à temps partiel.

Différents outils de gestion sont également utilisés par le SMBV2A en vue de porter des actions :

- le contrat de rivière Aveyron amont 2020-2024 (en phase d'élaboration),
- le contrat territorial Serène 2014-2018 (en phase de terminaison et de bilan),
- un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) 2017-2021 rattaché aux 3 sous-territoires : haute vallée, Ruthénois, et basse vallée.

1-3- Rappel des enjeux du territoire

Le bassin versant de la Serène est concerné par un enjeu majeur : **la reconquête du bon état des masses d'eau au titre de la DCE.**

Il n'abrite pas de captages AEP et n'offre pas de sites de baignades ou de loisirs aquatiques, en raison d'étiages trop marqués. La pêche sur les cours d'eau est en déclin du fait de milieux de plus en plus dégradés pour les espèces salmonicoles. Elle est partiellement compensée par une activité halieutique sur quelques plans d'eau.

– Enjeu de reconquête du bon état des masses d'eau superficielles :

Les masses d'eau ont fait l'objet d'un approfondissement des connaissances depuis 2009 avec l'installation progressive de 6 stations de mesures. Les paramètres entraînant le déclassement des masses d'eau sont le **phosphore (P et PO₄)**, parfois **l'oxygène** ainsi que les paramètres biologiques **IBD** et **IBGN**. Aucune donnée piscicole récente n'est disponible.

En 2013, le diagnostic de territoire a mis en évidence une **hydromorphologie** particulièrement **dégradée** avec des problèmes **d'ensablement important** des habitats aquatiques (87 % du linéaire considéré avec un ensablement « **moyen** » à « **fort** »), une **diversité des faciès d'écoulement** qualifiée de « **nulle** » à « **faible** » sur 59 % des linéaires de cours d'eau et une modification du régime hydrologique de la Serène avérée, avec des **étiages de plus en plus marqués** (non-respect du débit d'alerte renforcé 4 années sur 10 en moyenne entre 2001 et 2010).

Plusieurs pressions ont été identifiées pouvant être à l'origine du **mauvais fonctionnement des cours d'eau** en 2013 :

** en matière de physico-chimie :*

- le dysfonctionnement de la station d'épuration de la Fouillade sur le ruisseau du Cassurex,
- certains dysfonctionnements sur d'autres petites STEP par manque d'entretiens réguliers,
- très peu d'assainissements autonomes conformes,

couplés à des débits d'étiage très faibles et à une capacité d'autoépuration certainement médiocre compte tenu de l'état physique du cours d'eau.

* en matière d'hydromorphologie, l'origine des dysfonctionnements était plus incertaine en 2013, notamment en ce qui concerne le problème de la dynamique sédimentaire qui est en partie d'origine naturelle. Il était également mis en avant la problématique des nombreuses retenues (234) présentes sur le bassin ainsi que l'activité agricole susceptibles de contribuer au déséquilibre. Néanmoins, le diagnostic de 2013 n'était pas suffisant pour clarifier l'origine des altérations hydromorphologiques (dont l'ensablement) et il était donc prévu les 2 premières années du contrat un renforcement des connaissances dans ce domaine (voir bilan des actions A1, A5 et A10 en partie II notamment).

– Enjeu de la reconquête du bon état de la masse d'eau souterraine

Compte tenu de la très faible part que représente le bassin de la Serène sur cette masse d'eau souterraine cet enjeu n'a pas été retenu dans ce contrat.

– Enjeu en matière de gouvernance

Ce contrat représentait en 2013 un enjeu important en matière de gouvernance :

En effet, il devait **conforter la motivation et l'engagement** des élus du territoire sur le programme, dans un contexte financier des plus tendus (milieu rural avec moyens financiers très limités).

Il devait également participer à **la consolidation d'une organisation intercommunale** lisible et efficace, permettant de porter différents projets environnementaux et socio-économiques, en étant capable d'associer intelligemment les contextes ruraux et urbains (potentiellement sources de conflits).

Enfin, il devait représenter **un exemple de démarche** qui pourrait être reproduite ailleurs sur le bassin Aveyron, et **une locomotive** pour le futur contrat de Rivière Aveyron amont en cours de construction en 2013, et dont l'aboutissement est désormais acté.

– Enjeux socio-économiques

Les élus et acteurs du territoire ont souligné dès le départ l'intérêt du contrat d'un point de vue socio-économique.

Il devait contribuer à **maintenir un territoire attractif** pour la population dans une logique de **développement durable qui valorise les milieux naturels**. Il était notamment important de maintenir la population active agricole, élément principal de la structuration du territoire et de la gestion de l'espace rural, dans un contexte de perte importante d'actifs agricoles (diminution quasiment de moitié du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010).

De plus, le contrat devait participer à la dynamique locale visant à **structurer** et à **développer l'offre touristique** en lien avec les outils déjà bien présents à proximité (ex site labellisé de Najac).

1-4- Rappel des objectifs du contrat et de son contenu

Le contrat territorial du bassin de la Serène avait pour ambition la mise en place d'une gestion équilibrée des milieux aquatiques, dans une perspective de développement durable, en intégrant les objectifs territorialisés du SDAGE.

L'OBJECTIF GENERAL du contrat territorial Serène, validé par le COPIL Serène est de :

« Reconquérir par étapes le bon état écologique des cours d'eau du bassin versant de la Serène, en associant la population locale et les différents usagers »

Pour atteindre cet objectif général, **5 sous-objectifs**, correspondant à des volets d'actions ont été identifiés (voir tableau ci-après).

Volet du contrat	Objectifs du contrat	Coût (€) (actualisés 2017, suite à l'avenant)
Volet A	Améliorer les connaissances transversales sur le fonctionnement du bassin versant, en particulier sur : - l'origine de l'ensablement du lit et sur la dynamique sédimentaire - l'impact cumulé des plans d'eau - les pratiques et les équipements agricoles à risques en matière de gestion des sols (érosion) et de gestion des effluents d'élevage.	209 282 €
Volet B	Améliorer le fonctionnement hydrologique et morphologique des cours d'eau du bassin versant avec une priorité à la restauration du régime hydraulique annuel et à la réduction de l'ensablement des cours d'eau	808 455 €
Volet C	Améliorer la qualité des eaux en diminuant les pressions d'origines domestique et agricole	1 733 105 €
Volet D	Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel local lié à l'eau et aux milieux aquatiques	39 110 €
Volet E	Animer l'outil contrat territorial, communiquer et partager avec la population locale sur les enjeux relatifs à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	349 450 €
TOTAL DU CONTRAT		3 139 402 €

Le tableau ci-dessous reprend les différentes actions identifiées dans chaque volet (avec prise en compte des actions issues de l'actualisation intervenue fin 2016) :

Sous-Objectifs	Actions
<p>Sous-objectif A : Améliorer les connaissances transversales sur le fonctionnement du bassin versant (en lien avec la quantité, la qualité, les milieux aquatiques et la biodiversité, et les différents usages et pressions)</p>	A1 – Apprécier l’impact cumulé des plans d’eau sur le bassin versant de la Serène
	A2 – Améliorer la connaissance sur les débits des cours d’eau du bassin versant de la Serène
	A3 – Améliorer la connaissance sur la thermie des cours d’eau du BV de la Serène, et mise en perspective avec les potentialités existantes en termes de d’adaptation et de développement du loisir pêche
	A4 – Poursuivre le réseau de mesure de la qualité de l’eau et des milieux aquatiques sur le BV de la Serène
	A5 – Diagnostiquer le risque d’érosion des sols sur le BV de la Serène et proposer des pistes d’actions
	A6 – Réaliser une typologie des exploitations agricoles du BV de la Serène
	A7 – Réaliser des diagnostics agro-environnementaux sur des exploitations agricoles du bassin versant de la Serène
	A8 – Inventorier les zones humides du bassin versant de la Serène
	A9 – Créer une base de données géo-référencée de l’assainissement non-collectif afin de cibler les interventions des SPANCS
	A10 – Réaliser une synthèse sur l’hydromorphologie (étude de compréhension du phénomène d’ensablement des cours d’eau)
<p>Sous-objectif B : Améliorer le fonctionnement hydraulique et morphologique du bassin versant avec une priorité à la restauration du régime hydraulique annuel et à la réduction de l’ensablement des cours d’eau</p>	B1 – Réaliser des chantiers vitrines d’aménagement de plans d’eau en vue d’une optimisation environnementale
	B2a – Elaborer un guide de bonne gestion des plans d’eau
	B2b – Réaliser des diagnostics de plans d’eau
	B2c – Réaliser des travaux de mise à niveau environnementale de plans d’eau
	B3a – Réaliser des diagnostics érosion ciblés sur les secteurs à fort aléa
	B3b – Engager des mesures agro-environnementales (MAEC)
	B3c – Aider à l’investissement de matériel visant à limiter l’érosion et les transferts de polluants (mesure PDRR)
	B3d – Installer des haies (mesure PDRR)
B4 – Mettre en œuvre des chantiers de restauration du lit et des berges des cours d’eau intégrant la revégétalisation des berges, la mise en défens par rapport au bétail, l’aménagement de points d’abreuvement et de passages à gué (chantiers PPG SIAV2A)	

Sous-Objectifs	Actions
Sous-objectif C : Améliorer la qualité des eaux en diminuant les pressions d'origines domestique et agricole	C1 – Construire une nouvelle station d'épuration à La Fouillade
	C2 – Terminer les diagnostics de l'existant et engager des programmes de réhabilitation des assainissements non-collectifs
	C3 – Optimiser le fonctionnement des stations d'épuration existantes
	C4 – Mettre en œuvre un programme d'actions permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole
	C5 – Réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement et pluviaux du bourg de La Fouillade
	C6 – Réhabiliter le système d'assainissement du village de Marmont
Sous-objectif D : Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel local lié à l'eau et aux milieux aquatiques	D1 – Réguler les populations de ragondins et de rats musqués
	D2 – Inventorier et suivre les espèces végétales invasives sur le BV de la Serène (dont Renouée du Japon et Jussie)
	D3 – Valoriser au niveau environnemental et halieutique le plan d'eau de Saubayre
Sous-objectif E : Animer l'outil contrat territorial, communiquer et partager avec la population locale sur les enjeux relatifs à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques	E1 – Animer le contrat territorial
	E2 – Organiser des journées techniques à destination des agriculteurs
	E3 – Réaliser et diffuser des « fiches techniques » concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
	E4 – Animer l'opération « mon école, mon cours d'eau » sur le BV de la Serène
	E5 – Editer un bulletin de liaison du contrat territorial Serène

II – Bilan des actions menées

2-1- Bilan technique

2-1-1- Actions du volet A : amélioration des connaissances

Le volet A contenait pas moins de 10 actions correspondant à des études transversales sur le fonctionnement du bassin versant. Au travers de ces différentes études, l'enjeu était de mieux comprendre les usages et pressions susceptibles d'expliquer les impacts et les états constatés sur l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Serène. A noter que ces 10 actions ont été intégralement réalisées.

- **Poursuite et finalisation de l'étude relative à l'appréciation de l'impact cumulé des plans d'eau** (modélisation CEREG) en co-maîtrise d'ouvrage DDT12 (phases 1 à 3) et SIAV2A (phase 4) / Rendu définitif de l'étude intervenu lors du COPIL Serène du 19/04/2016.

En résumé, l'étude a fait ressortir les éléments suivants :

- **la modélisation a mis en évidence l'incidence des retenues et des prélèvements sur l'hydrologie de la Serène en période d'étiage**, étant précisé que l'impact est nul sur le débit moyen annuel,
- **l'impact à l'exutoire est évalué à – 18 l/sec par rapport à une situation « naturelle »** (= en l'absence de plans d'eau et de prélèvements) pour le QMNA5 (qui correspond au débit mensuel minimum de période de retour 5 ans). **Cet écart est de – 20% en référence à la situation « naturelle ».**
- **la répartition des – 18 l/sec sur le QMNA5 provient pour – 11 l/sec des prélèvements** (irrigation agricole) et de – 8 l/sec des plans d'eau seuls (en lien principalement avec l'évaporation induite artificiellement).
- **l'impact des plans d'eau est variable dans l'espace**, étant précisé que l'étude présente une sectorisation par bassin versant faisant ressortir un impact important des plans d'eau et des prélèvements sur les BV1 (Serène de Sanvensa en aval de la confluence de la Bertrandie) et BV3 (Serène de Vabre). De plus, la sectorisation par portions de cours d'eau fait ressortir un **impact en général très élevé sur les têtes de bassin versant** où sont positionnés les principaux plans d'eau (voir cartographies)
- **l'impact est également variable dans le temps** avec une concentration logique sur les mois d'été, et un retour rapide à la normale en automne (les plans d'eau se re-remplissant en général rapidement du fait de leur faible volume).
- **Plusieurs scénarios ont été envisagés afin de réduire l'impact des plans d'eau et/ou améliorer la situation hydrologique à l'étiage** : mise en dérivation de tous les plans d'eau, suppression des plans d'eau sans usages agricoles, réaffectation des prélèvements en rivière à des plans d'eau actuellement sans usage... Aussi, il s'avère que la mise en dérivation généralisée des retenues collinaires a un impact positif sur les étiages en année moyenne, alors qu'il est beaucoup plus limité en année sèches (QMNA5). Les autres solutions n'apportent pas de résultat significatif prises individuellement. **La solution idéale passe donc par la mise en place de plusieurs solutions combinées.**

- **Poursuite des réflexions lors de plusieurs COTEC s'étant tenu en 2016 afin d'aboutir à un programme de gestion des plans d'eau** validé lors du COPIL Serène du 15/12/2016 (au titre de l'actualisation du programme d'actions du contrat sur 2017 et 2018). Le programme d'action retenu est le suivant (voir pour davantage de précision les actions en question) :

- **Action B2a** : élaborer un guide de bonne gestion des plans d'eau
- **Action B2b** : réaliser des diagnostics de plans d'eau
- **Action B2c** : réaliser des travaux de mise à niveau environnementale de plans d'eau

INDICATEURS - RESULTATS

Objectifs assignés : 3 réunions du COTEC, avec in fine (dernière réunion) identification d'actions opérationnelles à soumettre au COPIL

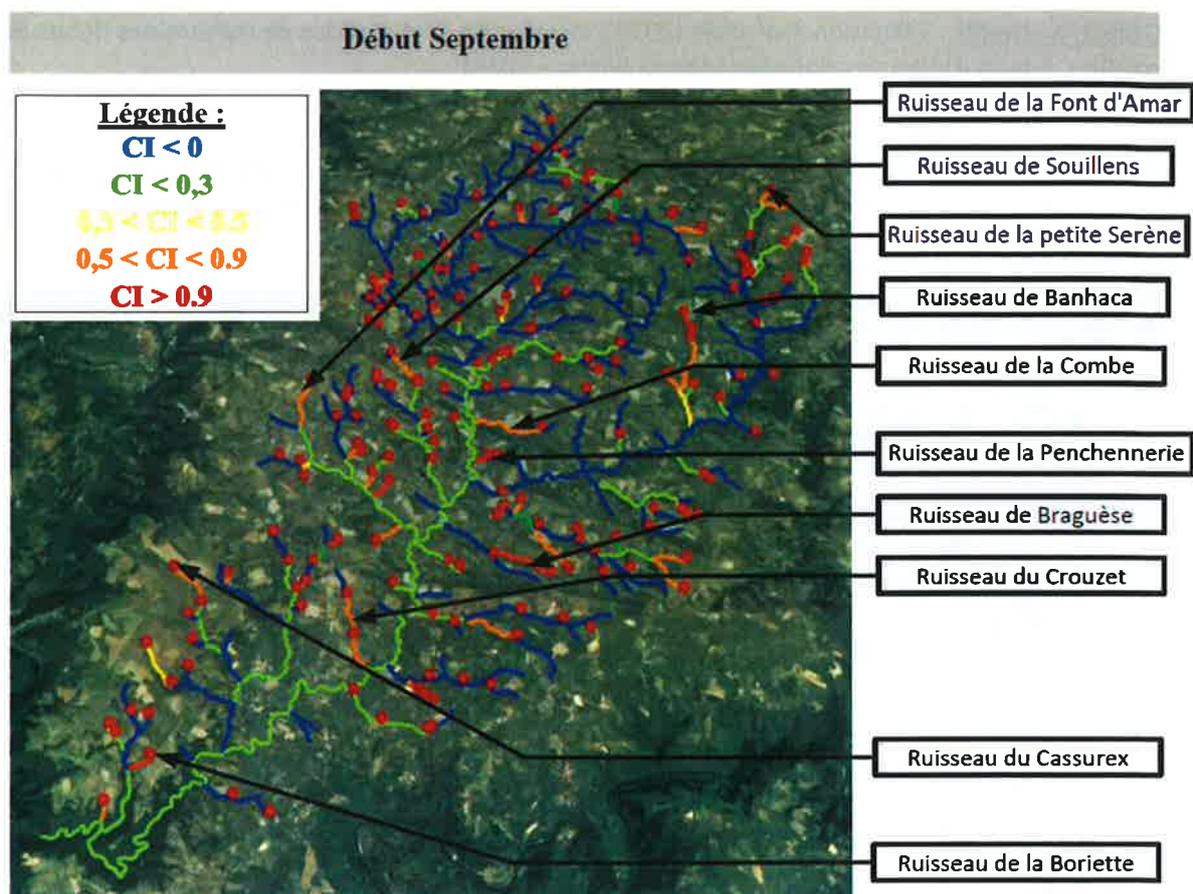
Objectifs atteints : tenue effective de 15 réunions de COTEC évoquant l'action A1 + identification des actions opérationnelles soumises au COPIL du 15/12/2016

Objectifs non-atteints : néant

Objectifs dépassés : livraison de l'étude CERE (non-prévue au départ) venant en appui technique de l'action + poursuite des investigations au travers de l'appel à projet ICRA de l'AFB (depuis 2018)

EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :

Objectif atteint et dépassé



Carte n°3 : Simulation Google Earth de l'impact cumulé des plans d'eau du BV Serène à l'étiage (étude CERE – A1 – 2015)

A2 : Améliorer la connaissance sur les débits des cours d'eau

REALISATION	<ul style="list-style-type: none">- installation de 4 stations de mesure des débits des cours d'eau (station de Talespies sur le Marmont, station de la Borderie sur la Serène de Sanvensa, station du Pont-Noir sur la Serène de Vabre, station de Toulzanes sur le Cassurex)- Mise en service des 4 stations réalisée fin octobre 2016- Etablissement des jaugeages et courbes de tarage entre 2016 et 2018- Traitement et bancarisation des données pour intégration sur Hydro3
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectifs assignés</u> : validation protocole et achat de matériel de mesures ponctuelles de débits (2014) / renseignement BD 1ère campagne de mesure (2015)</p> <p><u>Objectifs atteints</u> : validation protocole (2014), installation de 4 stations de mesure des débits en continu, bancarisation des données (depuis octobre 2016)</p> <p><u>Objectifs non-atteints</u> : néant</p> <p><u>Objectifs dépassés</u> : installation de 4 stations de mesure pérennes (alors qu'il était uniquement prévu d'acheter un courantomètre en vue d'établir des mesures de débits ponctuelles)</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint et dépassé</p>

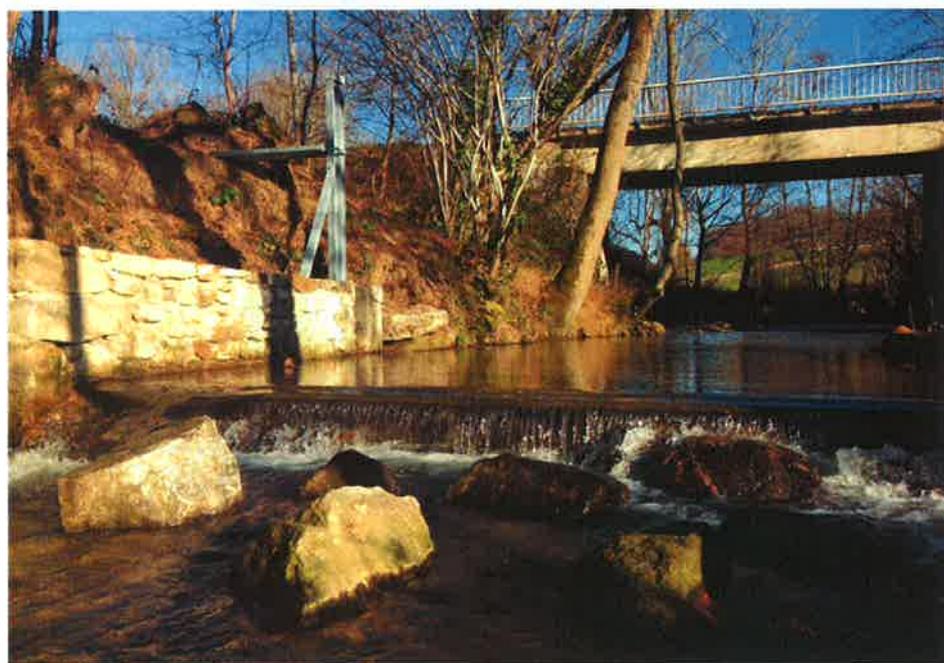


Photo n°1 : Station de mesure des débits et de la thermie des cours d'eau
Site du Pont-Noir (Serène de Vabre) - 2016

A3 : Améliorer la connaissance sur la thermie des cours d'eau, et mise en perspective avec les potentialités existantes en terme de développement du loisir pêche

REALISATION	<p>- Réalisation du rapport de synthèse faisant suite aux campagnes thermiques de 2014 et 2015 (pose de 13 thermographes / an)</p> <p>- Réalisation du rapport relatif au développement du loisir pêche sur le bassin versant de la Serène, identifiant 3 sites potentiels (plan d'eau de Solville, plan d'eau de La Fouillade, et parcours sur la Serène de Sanvensa entre le Moulinet et le pont de Canabral)</p> <p>- installation de 4 stations de mesure pérennes de la thermie des cours d'eau (station de Talespies sur le Marmont, station de la Borderie sur la Serène de Sanvensa, station du Pont-Noir sur la Serène de Vabre, station de Toulzanes sur le Cassurex) + Mise en service des 4 stations réalisée fin octobre 2016 + bancarisation des données</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : remise du rapport compilant les données thermiques 2014 et 2015, et d'évaluation des potentialités de développement du loisir pêche</p> <p><u>Objectif atteint</u> : remise du rapport compilant les données thermiques 2014 et 2015, et d'évaluation des potentialités de développement du loisir pêche</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p><u>Objectif dépassé</u> : installation de 4 stations de mesure de la thermie pérennes (non prévu lors de la signature du contrat Serène) + poursuite des investigations au travers de l'appel à projet ICRA de l'AFB (depuis 2018)</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint et dépassé</p>

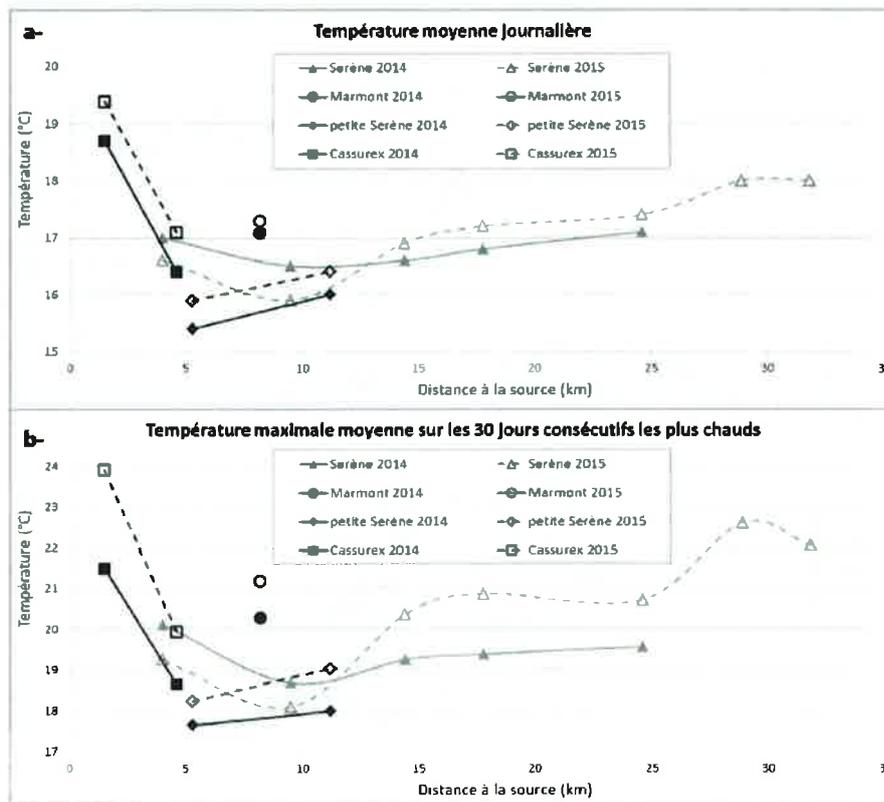


Illustration n°1 : Extrait rapport thermie 2014-2015 BV Serène (FDAPPMA 12)
Gradient thermique longitudinal sur la Serène de Sanvensa et ses affluents (2014 et 2015)

A4 : Poursuivre le réseau de mesure de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

REALISATION	<p>Reprise du réseau de mesure au travers des campagnes 2018 (terminée) et 2019 (en cours).</p> <p>3 stations sont concernées sur le bassin de la Serène :</p> <p>05125950 : la Serène de Sanvensa au niveau de Lunac (Borderie) 05125910 : la Serène de Sanvensa au niveau de La Fouillade (Canabral) 0512990 : la Petite Serène au niveau de Lunac (Pont Noir)</p> <p>Pour la campagne 2018, le nombre de prélèvements s'élève à 10/an concernant la physico-chimie, 4/an concernant les phytosanitaires, et 1/an concernant les IBD et IBG.</p> <p>Pour la campagne 2019, le nombre de prélèvements s'élève à 6/an concernant la physico-chimie, 4/an concernant les phytosanitaires, et 1/an concernant les IBD et IBG.</p> <p>La prestation a été externalisée (GIP Aveyron Labo).</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : 3 points de suivi sur 2 ans (paramètres minima suivis : physico-chimie, IBGN, IBD, phytos ciblés)</p> <p><u>Objectif atteint</u> : 3 points de suivi sur 2 ans (paramètres minima suivis : physico-chimie, IBGN, IBD, phytos ciblés) avec léger décalage d'1 an (validé en COPIL)</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant (décalage du réseau d'une année uniquement afin de bien faire le bilan du contrat)</p> <p><u>Objectif dépassé</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint</p>



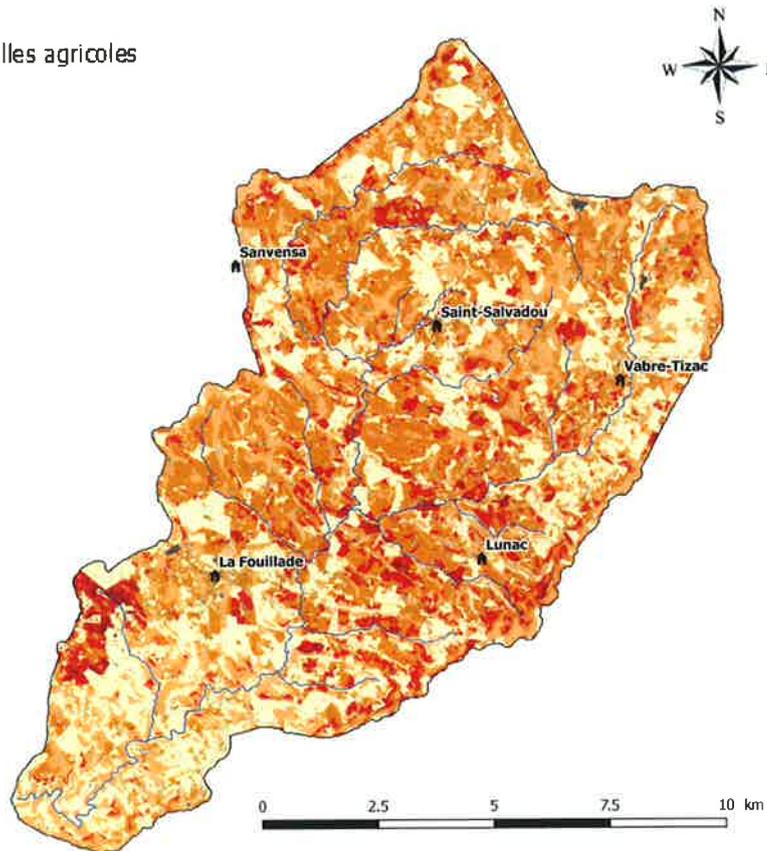
Photo n°2 : Relevés d'échantillons d'eau dans le cadre du marché Réseau Qualité 2018
 Site du Pont de la Borderie (Serène de Sanvensa) – Février 2018

<p>REALISATION</p>	<p>- recrutement d'un stagiaire sur la base du cahier des charges de l'étude validé par le COTEC (février 2015) / Personne recrutée : Willy BERTIN, étudiant en Master II Sciences de la Terre et de l'Environnement (Université d'Orléans)</p> <p>- réalisation de l'étude sur 5 mois de stage (mai à septembre 2015), avec tenue de plusieurs COTEC restreints (4) et COTEC Serène (3) / Maîtrise d'Ouvrage de l'étude assurée par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron</p> <p>- restitution de l'étude conformément au cahier des charges en COTEC Serène (21/09/2015) et en COPIL Serène (28/09/2015).</p> <p><u>Synthèse et perspectives de l'étude :</u></p> <p>Le travail scientifique réalisé par M. BERTIN a notamment fait appel à la méthode MESALES (Modèle d'Evaluation Spatiale de l'ALéa Erosion des Sols) développée par l'INRA. Avec l'aide d'un arbre décisionnel croisant différents facteurs susceptibles d'expliquer le phénomène érosif (occupation du sol et rotations, pente, sensibilité du sol à l'arrachement et à la battance, hauteur et intensité des pluies), une carte mentionnant 5 niveaux d'aléa à l'érosion a été produite (voir ci-après).</p> <p><u>Il ressort de ce travail les principaux enseignements suivants concernant le bassin de la Serène :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 40% de la surface est potentiellement affectée par l'érosion (soit environ 5000 ha) - 8% de la surface est concernée par un risque élevé (soit environ 1000 ha classés en fortement ou très fortement sensibles) - 2 sous-bassins versants ressortent préférentiellement avec un risque important : le Cassurex (partie amont) et la Serène de Vabre (partie aval) - les pertes en terre, mesurées sur le terrain, peuvent excéder les 10/ha et par évènement (ex: pluie orageuse) - le risque érosif est lié principalement aux propriétés intrinsèques du territoire (type de sol, relief accidenté...) et se trouve potentiellement augmenté au regard des pratiques culturales (absence de couverture du sol lors des périodes pluvieuses d'intensité importante) <p><u>En conclusion de l'étude, plusieurs pistes d'actions ont été proposées :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Couvrir le sol le plus longtemps possible (maintien des prairies en bon état, allongement des rotations, installation de couverts végétaux...) 2 – Préserver la structure du sol notamment en agissant sur le travail de ce dernier (limitation de l'affinage, diminution du nombre de passages, mise en oeuvre de techniques culturales simplifiées, semis direct...) 3 – Limiter le ruissellement par la préservation et la mise en place d'aménagements anti-érosifs (bandes enherbées, haies et fascines...).
<p>INDICATEURS - RESULTATS</p>	<p><u>Objectif assigné</u> : livraison de l'étude en conformité avec le cahier des charges (2015)</p> <p><u>Objectif atteint</u> : livraison de l'étude en conformité avec le cahier des charges (septembre 2015)</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p><u>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</u></p> <p>Objectif atteint</p>

Légende

Risque d'érosion des parcelles agricoles

-  Très faible
-  Faible
-  Moyen
-  Fort
-  Très fort
-  Zones artificielles
-  Cours d'eau



Carte n°4 : cartographie de l'aléa érosif maximal des sols produite dans le cadre de l'étude A5
(étude Willy Bertin – Stagiaire CA12 – 2015)



Photo n°3 : illustration d'une mesure de volume de terre sédimenté sur une parcelle du bassin de la Serène
(étude Willy Bertin – Stagiaire CA12 – 2015)

(Prestation : Chambre d'Agriculture de l'Aveyron pour SIAV2A)

Etude intégrant : méthodologie et source des données, analyse globale des résultats, analyse typologique des exploitations de la zone (5 types), analyse des thèmes de discussion abordés avec les groupes de travail, propositions d'actions

Synthèse de l'étude :

Cette étude a donné lieu à la tenue de plusieurs réunions communales (9), afin d'une part d'actualiser les données relatives aux systèmes techniques et sociaux des exploitations, et d'autre part de faire remonter les propositions du terrain liées au projet de contrat territorial Serène.

L'analyse globale des résultats permet de faire ressortir :

- * la présence de plus de 250 exploitations agricoles sur le BV Serène,
- * Une SAU moyenne de 52 ha,
- * une part largement majoritaire d'exploitations individuelles,
- * un élevage bovin dominant orienté vers la production de viande,
- * un chargement moyen de 1,51 UGB / ha de SFP (qualifié de système « plutôt intensif »)
- * une répartition des cultures dans l'espace et dans le temps plutôt assez homogène avec une part majoritaire des prairies (50% PT et 30% PP en moyenne)
- * une utilisation assez développée des techniques de travail du sol sans labour (TSL)
- * une irrigation essentiellement à partir de retenues
- * une population agricole vieillissante (59 % des exploitants ayant plus de 50 ans).

Cette analyse a permis de faire ressortir **5 types d'exploitation** ayant leur siège sur le BV représentant au total 79% des exploitations présentes sur la zone :

- * bovin viande type veau d'Aveyron individuel (31%)
- * bovin viande type broutard individuel (20%)
- * bovin viande type veau d'Aveyron collectif (7%)
- * bovin lait individuel (11%)
- * bovin lait collectif (10%)

Les enjeux forts de l'agriculture sur le bassin versant de la Serène tournent autour des questions suivantes :

- * « comment faire face à la diminution du nombre d'exploitants? » (pour faire fonctionner les collectifs, pour conserver un maillage économique et social du territoire...)
- * « comment faire face à la quantité de travail ? » (recherche de simplification...)
- * « comment faire face aux fluctuations des prix (intrants et produits) et des réglementations pour se dégager un revenu ? »

Parmi les **thèmes de discussion abordés avec les groupes de travail**, il ressort principalement :

- * une perception globale d'une amélioration de l'état des cours d'eau depuis 20 ans
- * une problématique importante d'ensablement (corrélé d'après les agriculteurs au fait que le sable ne soit plus tiré, à des phénomènes météo violents, et au piétinement des troupeaux notamment lors de l'abreuvement)
- * une problématique du réchauffement de l'eau (corrélé d'après les agriculteurs au fait qu'il y ait moins d'arbres en bordure de cours d'eau)

Concernant les **propositions de thématiques d'actions à développer**, les groupes de travail font remonter :

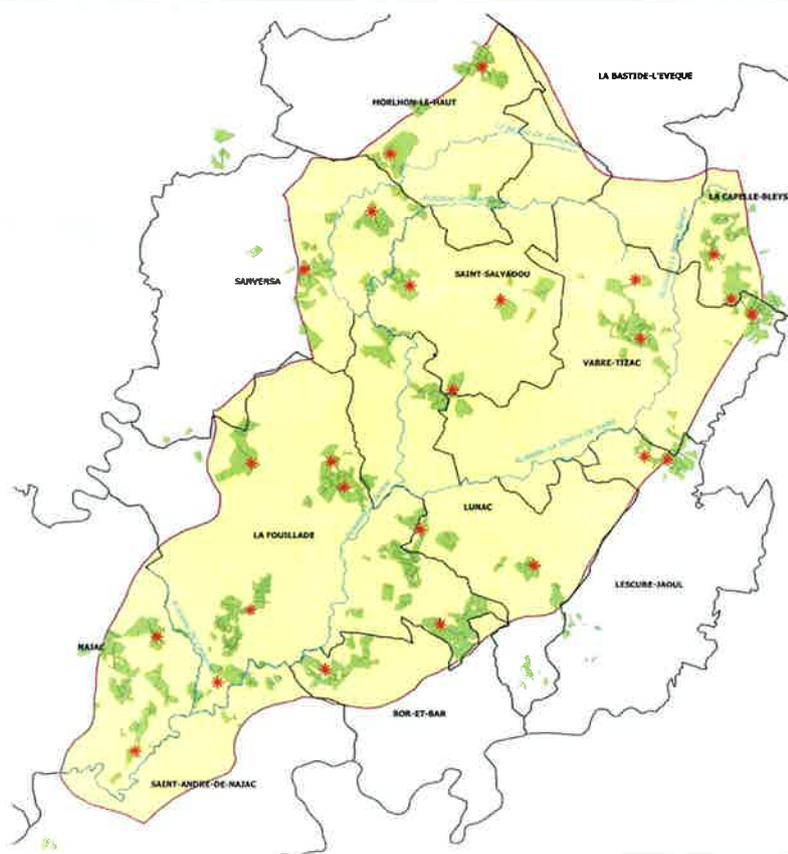
- * la sensibilisation et la formation à de nouvelles techniques culturales (travail simplifié notamment),
- * l'aménagement de points d'abreuvement et la pose de clôtures,
- * la restauration écologique des milieux aquatiques, étant précisé que le thème est complexe.

INDICATEURS - RESULTATS	Objectif assigné : livraison des résultats de l'étude sociologique
	Objectif atteint : livraison des résultats de l'étude sociologique
	Objectif non-atteint : néant
	Objectif dépassé : néant
	EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :
	Objectif atteint

A7 : Réaliser des diagnostics agro-environnementaux sur des exploitations agricoles représentatives

REALISATION	(Prestation ADASEA D'OC)
	<p>-Diagnostic de 25 exploitations représentatives (soit environ 10% du total des exploitations) débuté fin 2014 avec remise du rapport de diagnostic intervenu courant 2015</p> <p><u>Synthèse de l'étude :</u></p> <p>La majeure partie des données collectées confirme et précise les informations déjà obtenues dans le cadre de l'étude typologique des exploitations agricoles réalisée l'an passé (action A6). D'autres enseignements principaux sont aussi à noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le travail du sol : l'érosion est constatée par 64% des agriculteurs sachant que 75% d'entre-eux ont adapté leurs pratiques culturales, la majorité des exploitants (72%) combine le labour et les techniques sans labour, des essais ont été réalisés en TCS (techniques culturales simplifiées) mais les résultats sont peu probants, - sur la fertilisation et l'agronomie : les apports organiques sont privilégiés (notamment sur les prairies), des sur-fertilisations peuvent être observées pour les prairies temporaires et pour le maïs. Le conseil agronomique est majoritairement réalisé par l'intermédiaire des technico-commerciaux et du contrôle laitier (concernant les exploitations en bovin lait). Aucun exploitant n'a mis en place un véritable suivi agronomique à l'échelle de son exploitation. - sur l'irrigation : le volume moyen utilisé (5300 m3) est bien inférieur au volume moyen autorisé (14600 m3) sachant qu'il est pris en compte les 5 dernières années (de 2010 à 2014). Quelques agriculteurs seraient prêt à mettre à disposition leurs lacs à des voisins, notamment dans une logique de substitution des prélèvements en rivière par des prélèvements sur plans d'eau. - sur la gestion des bords de cours d'eau : 63% des agriculteurs déclarent que les animaux ont accès à la rivière, mais majoritairement de manière localisée (58%). Plusieurs agriculteurs observent un effondrement prononcé des berges et un ensablement des cours d'eau, quelques agriculteurs ont déjà réalisé des aménagements avec ou sans l'aide du syndicat de bassin versant (points d'abreuvement en particulier). - sur la motivation des agriculteurs : la grande majorité des agriculteurs (19/25) est motivée pour réaliser des aménagements de cours d'eau (abreuvoirs et passages à gué en particulier). Plusieurs d'entre-eux sont également en demande d'informations concernant les pratiques culturales (fertilisation et travail du sol en particulier). Enfin, quelques agriculteurs seraient intéressés par des aides à l'investissement pour l'entretien des haies et les outils de travail superficiel du sol (via éventuellement le relais des CUMA). 78% des agriculteurs connaissent le contrat territorial Serène. En terme de ressenti, les agriculteurs sont majoritairement conscients des phénomènes d'érosion et sont volontaires pour faire des efforts mais de manière ponctuelle. Il existe une légère incompréhension vis-à-vis des techniques proposées pour limiter l'érosion.

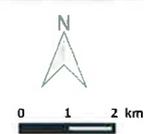
	<p>Enfin, l'étude propose plusieurs pistes d'actions autour de (des) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation collective, - l'accompagnement individuel, - MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) - travaux d'aménagement, - aides aux investissements.
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : réalisation de 25 diagnostics</p> <p><u>Objectif atteint</u> : réalisation de 25 diagnostics (représentant environ 10% du nombre d'exploitations)</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p><u>Objectif dépassé</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint</p>



Cartographie réalisée par adasea d'OC, avril 2015 projection RGF 93. Source-référence : RPQ

Répartition des zones diagnostiquées sur le bassin versant de la Serène

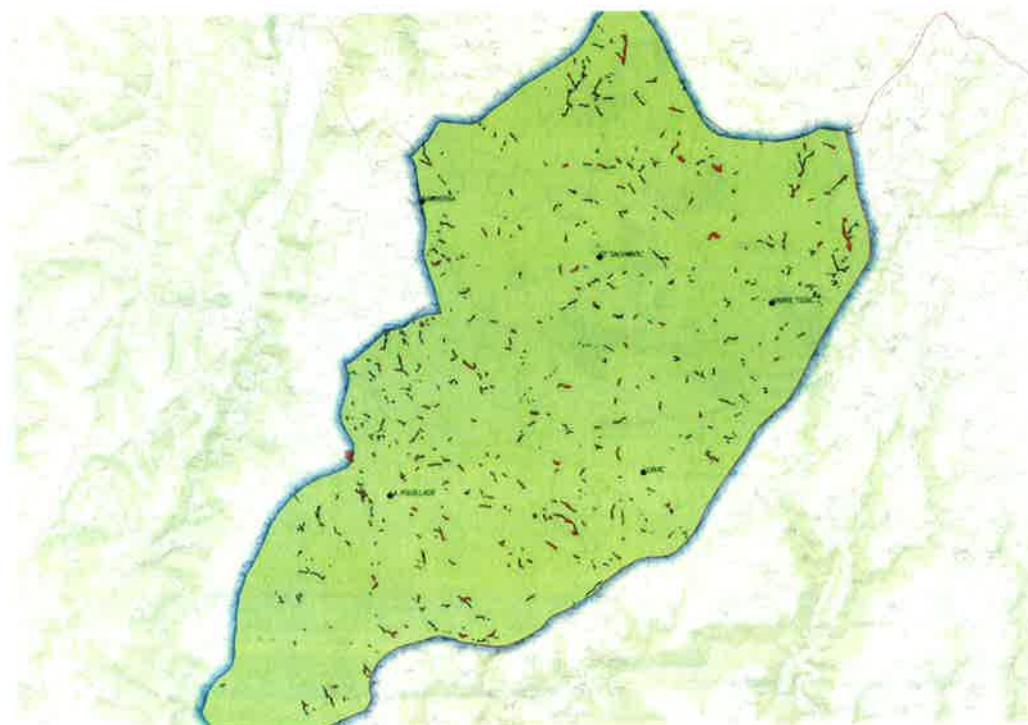
Légende
 * Sièges d'exploitation
 Communes
 Parcelles enquêtées
 Bassin Versant de la Serène



Carte n°5 : répartition des exploitations diagnostiquées sur le bassin de la Serène (étude ADASEA D'OC – 2015)

A8 : Inventorier les zones humides

REALISATION	<p>(MO SMBV2A et prestation RURAL CONCEPT et ADASEA D'OC)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>réalisation de la phase 1</u> de l'étude (1er trimestre 2016) : définition des zones de prospection de terrain (ZPT) par photo-interprétation - <u>réalisation de la phase 2</u> (2016-2017) : inventaires de terrain en vue de définir les zones humides élémentaires (ZHE) - <u>réalisation de la phase 3</u> (2017-2018): communication des résultats des inventaires (via le blog dédié et la tenue d'une réunion de restitution) <p><u>Synthèse de l'étude (sur le BV Serène) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 157 ha de prairies à caractère humides recensées sur 432 entités, - ces zones humides représentent un peu moins de 2% de la SAU, - quelques espèces d'intérêt patrimonial recensées (Millepertuis des marais, Sphaigne), - une communication post-étude a été réalisée (réunion de restitution, journée technique 2019, posters, site internet dédié)
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : livraison de l'étude en conformité avec le cahier des charges (2016)</p> <p><u>Objectif atteint</u> : livraison de l'étude en conformité avec le cahier des charges (2017)</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p style="background-color: #4CAF50; color: white; padding: 2px;">Objectif atteint</p>



Carte n°6 : Cartographie d'inventaire des zones humides sur le bassin de la Serène
 (étude ADASEA D'OC/ RURAL CONCEPT – 2017)
 Cartographies communales détaillées consultables et téléchargeables sur le site ci-après :
<http://aveyronamont.fr/index.php/inventaire-zones-humides-territoire-aval/>

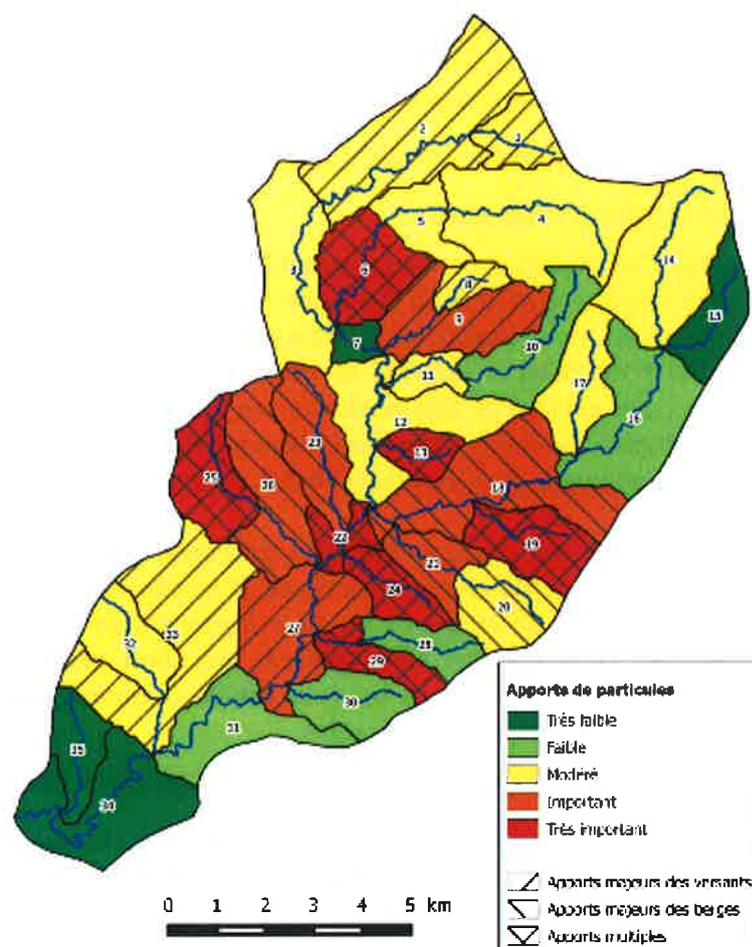
**A9 : Créer une base de données géo-référencée de l'assainissement non-collectif
afin de cibler les interventions des SPANC**

REALISATION	<p>(Maîtrise d'ouvrage SIAV2A)</p> <p>Recrutement par le SIAV2A d'un stagiaire en géomatique afin de le mettre à disposition des SPANC, et de créer une base de données commune géo-référencée. L'intérêt est de mieux qualifier les différents ANC présents sur le BV Serène, d'avoir une meilleure lisibilité technique et géographique des problématiques d'ANC, et ainsi de mieux identifier et prioriser les actions futures.</p> <p><u>Travail réalisée par Laura BOIDIN</u> (stagiaire recrutée sur 3 mois, entre avril et juin 2015) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - récolte des données ANC auprès des 3 SPANC et uniformisation - intégration sous un logiciel de gestion cartographique commun des données ANC (Q-Gis) - croisement avec les autres couches d'information (cours d'eau, masses d'eau, etc...) - réalisation d'un memento pratique pour les utilisateurs de la base (3 SPANC et SIAV2A) - formation des utilisateurs de la base de données (pour intégration de nouvelles données et actualisation) <p>+ Animation en parallèle des réunions SPANC par le SIAV2A/SMBV2A (tenue de plusieurs réunions entre 2014 et 2018)</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : livraison de l'étude en conformité avec le cahier des charges</p> <p><u>Objectif atteint</u> : livraison de l'étude en conformité avec le cahier des charges</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p><u>Objectif dépassé</u> : travail d'actualisation annuelle de la base de données réalisée par le SMBV2A avec l'appui des SPANC</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint et dépassé</p>

**A10 : Réaliser une étude hydromorphologique de synthèse
(étude de compréhension du phénomène d'ensablement des cours d'eau)**

REALISATION	<p>(Maîtrise d'ouvrage SIAV2A)</p> <p>Recrutement par le SIAV2A d'un chargé d'étude sur une mission de 6 mois (novembre 2015 à avril 2016) afin de réaliser en régie la présente étude de compréhension du phénomène d'ensablement des cours d'eau (en la personne de Willy BERTIN) . Le rapport d'étude argumenté a été présenté lors du COPIL Serène du 19/04/2016.</p> <p><u>Synthèse de l'étude</u> :</p> <p><u>Les objectifs de l'étude étaient multiples</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CATEGORISER les secteurs producteurs et/ou accumulateurs de particules, - HIERARCHISER les secteurs selon leur taux d'ensablement, - EXPLIQUER la provenance des particules et les raisons de leur accumulation, - PROPOSER des actions pour lutter contre l'ensablement.
--------------------	---

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">REALISATION</p>	<p>Le bilan synthétique de cette étude, très documentée et ayant fait l'objet d'analyses statistiques, fait ressortir les principaux éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80% du linéaire des cours d'eau inventoriés (en 2012-2014 et 2016) est affecté par un ensablement de surface supérieur à 25% - la part du linéaire colmaté amplifié par les activités humaines serait supérieur à 50% (par comparaison au ruisseau d'Aurifeuille, cours d'eau témoin du bassin versant peu anthropisé susceptible de traduire une situation « naturelle ») - l'origine principale des particules est double avec la production autochtone (lit et berges de cours d'eau) et la production allochtone (issue de l'érosion des versants). Selon l'étude, la part relative à la production allochtone serait supérieure à 50% - à minima 10 ouvrages (seuils de moulins) impactent le transit sédimentaire - les affluents les plus producteurs et accumulateurs de particules sont le Cambou, la Roumanelle, la Braguèse et la Combe. - le secteur le plus colmaté sur la Serène de Sanvensa est la portion comprise entre le pont de Aleïs et le moulin du Pontal, avec les facteurs explicatifs suivants : apports amonts importants, pentes très faibles, succession d'ouvrages (seuils) - plusieurs pistes d'actions sont proposées pour limiter la production de particules et gérer les accumulations de sable : <ul style="list-style-type: none"> - lutter contre l'érosion des versants (couverture et limitation du travail du sol, aménagements anti-érosifs) ; - lutter contre le piétinement (mise en défens des berges, organisation du franchissement, aménagement de points d'abreuvement), étant précisé que les actions du PPG 2015-2019 répondent en partie à ces enjeux ; - lutter contre l'érosion des berges (prévenir les érosions régressives et latérales, et maintenir préventivement les berges) ; - gérer le sable présent (curages ponctuels de retenue par exemple étant précisé que ces opérations sont réglementées) ; - enfin, un suivi de l'ensablement est préconisé à travers plusieurs techniques (ex : pièges à sédiments). Ce suivi aurait pour objectifs d'appréhender la mobilité du sable, évaluer l'efficacité des travaux du PPG pour limiter la production de particules, ou d'apprécier l'impact du colmatage sur les milieux aquatiques.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">INDICATEURS - RESULTATS</p>	<p><u>Objectif assigné</u> : définition du cahier des charges de l'étude (2014), rendu de l'étude (2015)</p> <p><u>Objectif atteint</u> : validation cahier des charges (protocole) de l'étude (novembre 2015), réalisation et livraison de l'étude 2016</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p><u>Objectif dépassé</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint</p>



Carte n°7 : Cartographie des apports de particules
*(étude de compréhension du phénomène d'ensablement des cours d'eau du BV Serène –
 W.BERTIN pour SIAV2A – 2016)*

2-1-2- Actions du volet B : amélioration du fonctionnement hydraulique et morphologique du bassin versant

Le volet B contenait 9 actions relevant :

- des diagnostics et travaux d'optimisation environnementale de plans d'eau (B1 – B2a – B2b et B2c),
- de mesures diverses visant à limiter l'érosion des sols et les transferts liés (B3a – B3b – B3c et B3d),
- de la déclinaison des travaux de restauration du lit et des berges des cours d'eau liés au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG Basse Vallée).

Parmi ces différentes actions, 8 ont été à minima partiellement réalisées, alors qu'une d'entre-elles n'a pu être déclinée sur le terrain, s'agissant de l'engagement de mesures agro-environnementales (MAEC).

REALISATION	<p>(Maîtrise d'ouvrage SIAV2A/ SMBV2A et Commune de La Fouillade)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Phase liée aux études préliminaires réalisée en 2014-2015</u> - <u>Phase liée aux travaux réalisée en 2016 et 2017 :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux prévus sur le plan d'eau de Cavagnal (MO SIAV2A) ont été réalisés en 2016. Ces derniers ont consisté à mettre en dérivation le plan d'eau qui était auparavant en barrage de cours d'eau. Une canalisation latérale au plan d'eau a donc été créée avec un ouvrage répartiteur de débit à l'amont. Le débit transitant par la dérivation est de maximum 8 l.s, soit environ 8 fois supérieur au débit réservé réglementaire. Cet aménagement doit ainsi permettre d'améliorer la continuité écologique du ruisseau de La Fouillade (BV du Cassurex), plus particulièrement concernant les paramètres débit et température. - Les travaux prévus sur le plan d'eau de Saubayre (MO commune de La Fouillade) ont été réalisés courant 2017. Ces derniers ont consisté à mettre le plan d'eau aux normes hydrauliques et à installer un moine et un filtre à graviers en vue de limiter l'impact environnemental de l'ouvrage. Cet aménagement doit ainsi permettre d'améliorer la continuité écologique du ruisseau de La Fouillade (BV du Cassurex), plus particulièrement concernant les paramètres débit et température. - <u>Phase liée au suivi-évaluation post-travaux réalisée durant l'été 2018</u> (avec poursuite et fin prévue en 2019)
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : remise de l'APD prévoyant l'aménagement des 2 plans d'eau (2014), et réalisation des travaux sur les 2 plans d'eau (2015)</p> <p><u>Objectif atteint</u> : rendu étude (2015), réalisation travaux sur Cavagnal (2016), réalisation des travaux sur Saubayre (2017)</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p><u>Objectif dépassé</u> : mise en place d'un suivi-évaluation post-travaux (non-prévu initialement) avec résultats concluants</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint et dépassé</p>



Photo n°4 : installation d'un moine hydraulique sur le plan d'eau de Saubayre (La Fouillade – octobre 2017)

REALISATION	<p>(Maîtrise d'ouvrage SMBV2A)</p> <p>Elaboration d'un guide de bonne gestion des plans d'eau pour diffusion ciblée auprès des propriétaires et/ou gestionnaires de plans d'eau du bassin de la Serène. les informations suivantes sont relatées dans le guide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les plans d'eau dans leur environnement (définitions, différentes implantations, usages, illustration des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques) - les plans d'eau et la réglementation (la création de plans d'eau, la régularisation, la gestion des plans d'eau existants) - les fiches techniques pour une gestion optimisée des plans d'eau : <ul style="list-style-type: none"> <u>FICHE 1</u> : entretenir les ouvrages <u>FICHE 2</u> : vidanger et curer un plan d'eau <u>FICHE 3</u> : gérer la végétation autour d'un plan d'eau <u>FICHE 4-1</u> : contrôler les espèces animales invasives <u>FICHE 4-2</u> : contrôler les espèces végétales invasives <u>FICHE 5</u> : installer un moine hydraulique <u>FICHE 6</u> : mettre en dérivation un plan d'eau <u>FICHE 7</u> : diminuer l'impact aval par des aménagements <u>FICHE 8</u> : effacer un plan d'eau <p>A noter que la conception de ce guide a été réalisée en régie (avec externalisation du graphisme et de l'impression). Cette conception a été mutualisée entre le SMBV2A (Aveyron) et le SMBVV (Viaur).</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : édition et diffusion de 500 guides de bonne gestion des plans d'eau</p> <p><u>Objectif atteint</u> : édition et diffusion de 1500 guides de bonne gestion des plans d'eau (dont la majorité diffusée sur le BV Serène)</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint et dépassé</p>



Illustration n°2 : guide plans d'eau des bassins versants de l'Aveyron et du Viaur (2017)

Le guide est consultable à l'adresse
<http://aveyronamont.fr/index.php/guide-plans-deau/>

REALISATION	<p><i>(Maîtrise d'ouvrage CA12 avec forte implication du SMBV2A)</i></p> <p>Profitant des connaissances et expériences compilées en 1ère phase du contrat, il semblait opportun d'accompagner techniquement les propriétaires de plans d'eau volontaires au travers de diagnostics individuels d'ouvrages.</p> <p>Ces diagnostics de plans d'eau visent à mieux connaître les caractéristiques des ouvrages et leurs usages, et à évaluer ainsi leur impact local sur les milieux aquatiques (en termes de transmission des débits réservés, d'impact thermique, de blocage sédimentaire, etc...). L'objectif des diagnostics est également d'évaluer les contraintes de gestion évoquées par les propriétaires et de proposer des solutions techniques et financières permettant de mieux concilier l'usage du plan d'eau et la préservation des milieux aquatiques.</p> <p>Une communication a été réalisée en 2017 et 2018 via plusieurs supports (réunions, articles de presse, journée technique, bulletin de liaison) afin d'inciter les propriétaires de plans d'eau à s'inscrire sur ce dispositif de diagnostics.</p> <p>Courant 2017 et 2018, 17 diagnostics ont été concrètement réalisés (sachant que 20 diagnostics étaient prévus au maximum).</p> <p>Comme prévu, le SMBV2A et la Chambre d'agriculture de l'Aveyron ont associé leurs compétences (au travers de 2 techniciens respectifs) pour réaliser ces diagnostics.</p> <p><u>Les éléments de synthèse à retenir concernant ces diagnostics sont les suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - quasiment tous les ouvrages diagnostiqués sont en tête de BV avec des difficultés d'appréciation des situations techniques et administratives (même si la cartographie réglementaire des cours d'eau était en cours d'élaboration en 2018) - plusieurs ouvrages (8 sur 17) sont en mauvais état d'entretien avec pérennité non-assurée à terme... (et potentiellement avec peu d'impacts sur la transmission des débits car « fuyards »). - en terme d'appréciation de l'impact environnemental: 30% ont un impact « faible », 15% ont un impact « fort », 55% on un impact « mitigé ». - la très grande majorité des propriétaires est peu enclin à réaliser des travaux d'optimisation environnementale (problématique du coût, y compris avec des cofinancements à 75%). - certains propriétaires proposent des solutions techniques plus simples et moins onéreuses avec des tests à imaginer (système de siphon par exemple...).
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : réalisation de 5 diagnostics minimum</p> <p><u>Objectif atteint</u> : réalisation de 17 diagnostics</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p><u>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</u></p> <p>Objectif atteint et dépassé</p>



Photo n°5 : réalisation d'un diagnostic de plan d'eau sur le bassin de la Petite Serène (Le Bas-Ségala – décembre 2018)

B2c : Réaliser des travaux de mise à niveau environnementale de plans d'eau

REALISATION	<p>(Maîtrise d'ouvrage des propriétaires de plans d'eau avec appui technique et administratif du SMBV2A)</p> <p>Profitant des connaissances et expériences compilées en 1ère phase du contrat (actions A1 et B1 notamment) et des diagnostics (action B2b), il semblait opportun d'accompagner la réalisation de travaux de mise à niveau environnementale de plans d'eau sur la base du volontariat.</p> <p>Cet accompagnement était ciblé par l'intermédiaire de la mesure 441 du PDRR MP avec les travaux suivants potentiellement aidables : moines, grilles, systèmes de vidange visant à améliorer le débit réservé, gestion des vidanges, continuité.</p> <p>Courant 2017 et 2018, et malgré des efforts de communication, force est de constater que très peu de propriétaires de plans d'eau ont décidé de s'investir dans un projet d'optimisation environnementale.</p> <p>Un seul propriétaire (sur le sous-bassin de la Roumanelle à La Fouillade) a fait part de son ouverture à ce type de travaux sous réserve d'un accompagnement technique et financier concret. En accord avec le propriétaire exploitant, le dossier PDRR a été déposé au printemps 2019 étant précisé que ce dernier prévoit des travaux de mise en dérivation du plan d'eau actuellement en barrage de cours d'eau (et utilisé pour l'irrigation). Dans l'hypothèse d'une instruction favorable du dossier PDRR (avec 80% d'aides sollicitées), les travaux pourraient voir le jour en 2020.</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : souscription de la mesure PDRR pour 5 plans d'eau</p> <p><u>Objectif atteint</u> : souscription de la mesure PDRR sur 1 plan d'eau (phase dépôt du dossier)</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : souscription de la mesure PDRR pour 4 plans d'eau</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif partiellement atteint</p>



Illustration n°3 : plan des travaux d'optimisation environnementale envisagés sur un plan d'eau du bassin de la Roumanelle à La Fouillade dans le cadre de l'action B2c (2019)

-  bassin de décantation existant
-  cordon d'envahissements (en vue de favoriser la décantation dans le bassin amont)
-  tuyau d'alimentation du plan d'eau (existant)
-  conduite enterrée permettant de laisser transiter le débit réservé
-  regards (en vue de faciliter l'entretien de la conduite)
-  zone de restitution du débit réservé au cours d'eau

(Maîtrise d'ouvrage CA12 et AHP12 avec forte implication du SMBV2A)

Selon les résultats de l'étude de l'aléa érosif des sols menée en 2015 (A5 – W.BERTIN pour CA12), 40% du BV Serène est potentiellement affecté par l'érosion (soit environ 5000 Ha), avec 8% de la surface concernée par un risque élevé (soit environ 1000 Ha). L'érosion des sols impacte la qualité des cours d'eau, des habitats piscicoles, mais également la fertilité des sols et les rendements agricoles.

Les diagnostics érosion-bocage, proposés au travers de la présente action, visent à évaluer les risques liés à l'érosion au sein des exploitations volontaires, notamment sur les secteurs à forte sensibilité, et à proposer des pistes d'amélioration (modifications de pratiques culturales privilégiant la couverture des sols tout en s'assurant d'une autonomie fourragère, plan de gestion des haies, etc...).

Une communication a été réalisée en 2017 et 2018 via plusieurs supports (réunions locales, articles de presse, bulletin de liaison) afin d'inciter les exploitants concernés par cette problématique à s'inscrire sur ce dispositif de diagnostics.

Courant 2017-2018 et début 2019, 12 diagnostics ont été concrètement réalisés (sachant que 20 diagnostics étaient prévus au maximum).

Comme prévu, c'est la chambre d'agriculture de l'Aveyron (CA12) et l'association arbres haies et paysages d'Aveyron (AHP12), à travers leurs techniciens compétents, qui ont réalisé ces diagnostics.

Les éléments de synthèse à retenir concernant les diagnostics bocage sont les suivants :

REALISATION

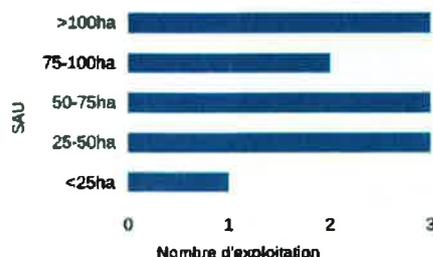


Synthèse diagnostics érosion Contrat territorial Serène



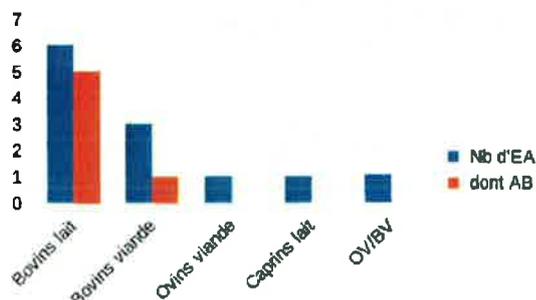
12 exploitations ont été diagnostiquées sur les communes suivantes :

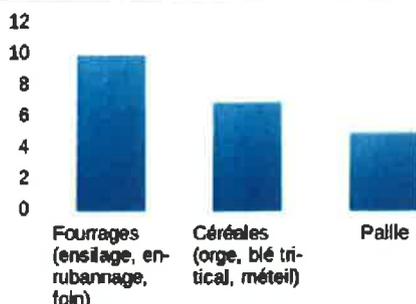
- La Fouillade : 5
- Lunac : 3
- Le Bas Ségala : 2
- Sansensa : 1
- Saint André de Najac : 1



La SAU varie de 24 à 109ha avec une moyenne de 70ha. 5 exploitations ont des surfaces irriguées, allant de 1 à 16ha (40ha total, en moyenne 8ha), 2 ont des surfaces irrigables (3et 4ha) et 4 exploitations n'irriguent pas.

On note que la moitié des exploitations sont en agriculture biologique et en dominance de Bovins lait.





La plus part des exploitations sont autonomes en fourrages grossiers, mais peu en pailles, ce qui peut être problématique pour les préconisations faites sur les parcelles à caractères érosifs.

Le pourcentage (de SAU) de sol nu en avril-mai (pour les semis de prairies ou de maïs) varie de 0 à 25% avec une moyenne de 17%. Les cas où aucune parcelle n'est nue sur cette période s'expliquent soit par une absence de semis de printemps, soit par un non travail du sol (semis direct). Sur la période hivernale, quasiment toute la SAU est couverte, soit par une prairie, soit par une céréale ou méteil, soit par un couvert végétal.

Mis à part quelques rotations typées céréalières (avec présence de colza, chanvre ...), les rotations contiennent des prairies (de 2 à plus de 5 ans).

Sur les parcelles à caractères érosifs, les rotations ont été adaptées pour limiter les ruissellements. Le travail du sol s'effectue aussi en fonction de la pente. Globalement les exploitations diagnostiquées sont déjà sensibilisées à l'érosion même si des points sont encore à améliorer.

Sur les itinéraires techniques, il a été constaté que pour l'implantation des maïs, le labour est dominant, pour les céréales et méteils, semis sur labour et déchaumages sont présents, de même pour les prairies. Pour les colzas, les semis s'effectuent sur déchaumages.

Les principales préconisations ont été les suivantes :

- Laisser le plus de résidus en surface et ne pas trop affiner
- Mettre en herbe les parties les plus érosives
- Changer le sens du travail du sol
- Limiter le labour entre deux céréales
- Laisser une bande enherbé au centre des parcelles à longues pentes (pour casser les pentes) ou alors couper ces parcelles
- Sur-semer/semer simultanément des prairies sur/avec céréales ou méteils
- Sur-semer des prairies pour une régénération et ainsi augmenter sa longévité et donc allonger les rotations
- Allonger les rotations par la durée des prairies temporaires quitte à intensifier des parcelles non érosives (sur les plateaux)
- Réorganiser certaines parcelles ou même des îlots

Avec ces préconisations, l'autonomie en fourrages grossier ne peut qu'évoluer à la hausse. La faible autonomie en paille des exploitations peut rendre difficile certaines préconisations telles que l'allongement de la durée de vie des prairies sur les parcelles à risque érosifs car cela impactera la quantité de paille disponible sur l'exploitation.

Objectif assigné : réalisation de 10 diagnostics minimum

Objectif atteint : réalisation de 12 diagnostics

Objectif non-atteint : néant

EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :

Objectif atteint et dépassé

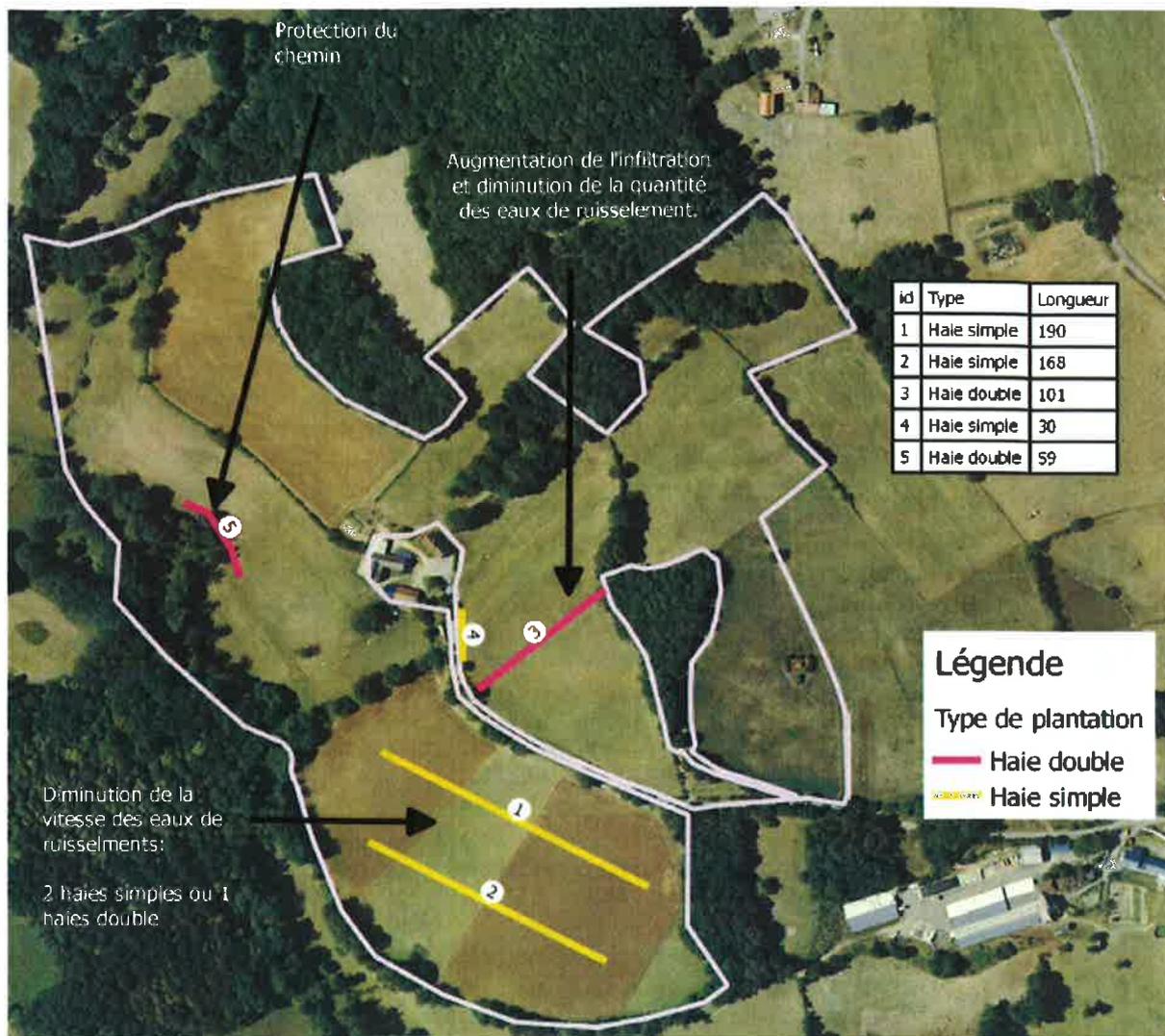


Illustration n°4 : extrait cartographique d'un diagnostic érosion (partie bocage) réalisé par l'AHP12 sur le sous-bassin du Cassurex (La Fouillade – 2018) dans le cadre de l'action B3a

B3b : Engager des mesures agro-environnementales (MAEC)

REALISATION	<p>Conformément au contrat, il était prévu d'engager en 2018 des MAEC visant principalement à limiter l'érosion et les transferts de polluants qui sont liés, et plus secondairement à s'assurer d'un bon état de conservation des zones humides existantes. Les mesures proposées, en lien avec le PDRR, étaient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- reconversion des terres arables par un couvert herbacé pérenne (Couver 06)- entretien des haies localisées de manière préventive (Linea 01)- absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies sur le BV d'alimentation des zones humides (Herbe 03)- gestion des milieux humides (Herb 13) <p>Après réflexion, le processus de montage du PAEC 2018 n'a pas été envisagé au regard des contraintes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- quasi-absence d'inscriptions des exploitants agricoles sur ce dispositif MAEC (5)- non-terminaison des diagnostics érosion-bocage susceptibles d'intéresser par la suite d'autres exploitants agricoles (plutôt à partir de 2019)- non-communication de l'inventaire des zones humides (réalisé en fin d'année 2018) susceptible de permettre l'inscription d'exploitants sur des mesures liées à la préservation de ces milieux (plutôt à partir de 2019)- lourdeur administrative du dossier- non-assurance d'obtenir les financements sollicités malgré l'engagement de frais liés à l'ingénierie des dossiers- existence d'une clause de revoyure susceptible de remettre en question la durée d'engagement des contrats (5 ans normalement)- faible motivation des membres du COPIL Serène <p>A noter qu'il est toutefois prévu de relancer cette action à partir de 2019-2020 dans le cadre du programme d'actions du contrat de rivière Aveyron Amont (2020-2024)</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : 10 contrats signés en 2018 représentant 100 ha de MAEC contractualisés</p> <p><u>Objectif atteint</u> : néant</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : tout</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif non atteint</p>

B3c : Aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesures PDRR)

REALISATION	<p>Selon les résultats de l'étude de l'aléa érosif des sols menée en 2015 (A5 – W.BERTIN pour CA12), 40% du BV Serène est potentiellement affecté par l'érosion (soit environ 5000 Ha), avec 8% de la surface concernée par un risque élevé (soit environ 1000 Ha). L'érosion des sols impacte la qualité des cours d'eau, des habitats piscicoles, mais également la fertilité des sols et les rendements agricoles. De plus, les données physico-chimiques, issues des stations de mesure de la qualité de l'eau, indiquent des sur-concentrations en polluants ponctuelles et/ou chroniques avec un impact supposé des pressions agricoles.</p> <p>Dans ce contexte, la présente action visait à soutenir les dépenses en équipements spécifiques agro-environnementaux des exploitations agricoles et des CUMA. Les matériels visés en priorité concernent les équipements de lutte contre l'érosion (matériels améliorant les pratiques culturales, spécifiques pour l'implantation et l'entretien des couverts, permettant de limiter le travail du sol...). Les investissements complémentaires, susceptibles d'être éligibles, concernent également la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et les fertilisants, ainsi que la réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre des mesures 413 et 416 du PDRR Occitanie (en Midi-Pyrénées), avec des aides pouvant atteindre 40% du montant de l'équipement dans l'hypothèse où le dossier est retenu (appel à projets).</p> <p>Une communication a été réalisée en début d'années 2017 et 2018 via plusieurs supports (articles de presse, bulletin de liaison, communication aux élus locaux assurant le relais sur le terrain) afin d'inciter les exploitants agricoles et CUMA à solliciter un appui technique et administratif au montage des dossiers PDRR (appels à projets 2017 et 2018). Le SMBV2A (pour le compte des exploitants agricoles à titre individuel ou sociétaire) et la FD CUMA 12 (pour le compte des CUMA) se sont répartis cet accompagnement.</p> <p><u>Au 31/12/2018, le bilan est le suivant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>mesure 413</u> (avec accompagnement du SMBV2A) : achat de 4 matériels (herse étrille, bineuse à maïs, herse étrille couplée à un semoir, broyeur d'accotement) sur 2 exploitations du bassin de la Serène pour un montant global de 40300€ HT - <u>mesure 416</u> (avec accompagnement de la FD CUMA) : absence de données malgré plusieurs relances auprès de la FD CUMA <p>A noter que l'instruction de ces dossiers PDRR est particulièrement longue (réponse officielle obtenue quasiment 1 an après le dépôt des dossiers)</p>
INDICATEURS - RÉSULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : 4 matériels achetés</p> <p><u>Objectif atteint</u> : 4 matériels achetés au titre de la mesure 413 + plusieurs matériels achetés (mais non comptabilisés) au titre de la mesure 416</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p><u>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</u></p> <p>Objectif atteint</p>

B3d : Installer des haies

REALISATION	<p>Le programme annuel de plantation départemental (AHP12) a été décliné sur le bassin de la Serène entre 2014 et 2018 (voir fiche action correspondante). L'objectif était de toucher plusieurs exploitants agricoles enclins à planter principalement des haies anti-érosives sur un linéaire de 500 ml.</p> <p>Après renseignements pris auprès de l'association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron (AHP12), 2 exploitants agricoles se sont portés candidats en 2018 pour planter une haie étant précisé que les travaux concrets sont intervenus en début d'année 2019. Les travaux de plantation se sont localisés sur la commune de Lunac.</p> <p>A noter qu'il est toutefois prévu de relancer cette action à partir de 2019-2020 dans le cadre du programme d'actions du contrat de rivière Aveyron Amont (2019-2023).</p> <p>Enfin, nous préciserons que plusieurs classes de lycées agricoles locaux ont été associées à ces chantiers de plantations de haies, dans un objectif pédagogique.</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : 500 ml de haies plantées</p> <p><u>Objectif atteint</u> : 480 ml de haies plantées</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : plantation de 20 ml de haies pour atteindre l'objectif de 500 ml</p> <p><u>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION</u> :</p> <p>Objectif partiellement atteint</p>



Photo n°6 : plantation d'une haie anti-érosive sur le bassin versant de la Serène dans le cadre du programme départemental porté par l'AHP12 (Lunac – mars 2019)

REALISATION	<p>(Maîtrise d'ouvrage SIAV2A / SMBV2A)</p> <p>Conformément au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG Basse vallée de l'Aveyron), pas moins de 14 chantiers étaient prévus sur la période 2015-2018 au droit du bassin de la Serène. Ces travaux ont été en grande partie réalisés. En voici le détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au titre de la 1ère tranche de travaux PPG (2015) : <ul style="list-style-type: none"> - <u>site 4a</u> (La Serène de Sanvensa de Lestrade à La Landelle Basse – commune de Sanvensa) : mise en œuvre de descentes aménagées pour l'abreuvement et diminution de l'impact des passages à gué + mise en défens des berges et revégétalisation - <u>site 4b</u> (Le Marmont du pont de Marmont à la confluence avec la Serène – communes de Sanvensa et Saint-Salvadou) : mise en œuvre de descentes aménagées pour l'abreuvement et diminution de l'impact des passages à gué + mise en défens des berges et revégétalisation - <u>site 5a</u> (La Serène de Sanvensa du pont de la Borderie au pont de la RD69 – commune de Lunac) : mise en défens des berges (fournitures) et mise en œuvre de descentes aménagées pour l'abreuvement et diminution de l'impact des passages à gué + mise en défens des berges et revégétalisation - <u>site 5b</u> (La Serène de Vabre du pont de la Coste de Tizac à la confluence avec la Serène de Sanvensa – Communes de Lunac et La Fouillade) : mise en défens des berges (fournitures) et mise en œuvre de descentes aménagées pour l'abreuvement et diminution de l'impact des passages à gué + mise en défens des berges et revégétalisation - au titre de la 2ème tranche de travaux PPG (2016) : <ul style="list-style-type: none"> - <u>site 6a</u> (Le Ginestel – commune de Le Bas Ségala) : mise en œuvre de descentes aménagées pour l'abreuvement et diminution de l'impact des passages à gué + mise en défens des berges et revégétalisation - <u>site 6b</u> (Le Fournaguet – commune de Le Bas Ségala) : mise en œuvre de descentes aménagées pour l'abreuvement et diminution de l'impact des passages à gué + mise en défens des berges et revégétalisation - <u>site 7a</u> (La Serène de Sanvensa du pont de la Borderie au pont de la RD69 – commune de Lunac) : mise en défens des berges (fournitures) et mise en œuvre de descentes aménagées pour l'abreuvement et diminution de l'impact des passages à gué + mise en défens des berges et revégétalisation - <u>site 7b</u> (Le Souillens – communes de Lunac et La Fouillade) : mise en défens des berges (fournitures) et mise en œuvre de descentes aménagées pour l'abreuvement et diminution de l'impact des passages à gué + traitement ripisylve + mise en défens des berges et revégétalisation - <u>site 7c</u> (La Roumanelle – Commune de La Fouillade) : mise en œuvre de descentes aménagées pour l'abreuvement et diminution de l'impact des passages à gué + mise en défens des berges et revégétalisation - <u>site 8</u> (Le Cassurex et le ruisseau de La Fouillade – Communes de La Fouillade et Najac) : mise en défens des berges, mise en œuvre de descentes aménagées pour l'abreuvement, diminution de l'impact des passages à gué, suppression de passages busés + mise en défens des berges et revégétalisation - au titre de la 3ème tranche de travaux PPG (2017) : <ul style="list-style-type: none"> - <u>site 6</u> (Le Méjanet de Font Peyrouse au pont de Méjanet) – commune de Lunac) : mise en œuvre de points d'abreuvement + mise en défens des berges et revégétalisation
--------------------	--

Objectif assigné : réalisation de 14 chantiers sur la période 2015-2019 + respect des objectifs assignés dans la partie "suivi-évaluation" du PPG 2015-2019 du SMBV2A

Objectif atteint : réalisation de 11 chantiers sur la période 2015-2019 + respect des objectifs assignés dans la partie "suivi-évaluation" du PPG 2015-2019 du SMBV2A

Objectif non-atteint : réalisation de 3 chantiers initialement prévus au PPG (1 en 2015 et 2 en 2018) / **A noter que les 2 chantiers prévus en 2018 seront réalisés durant l'été 2019**

EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :

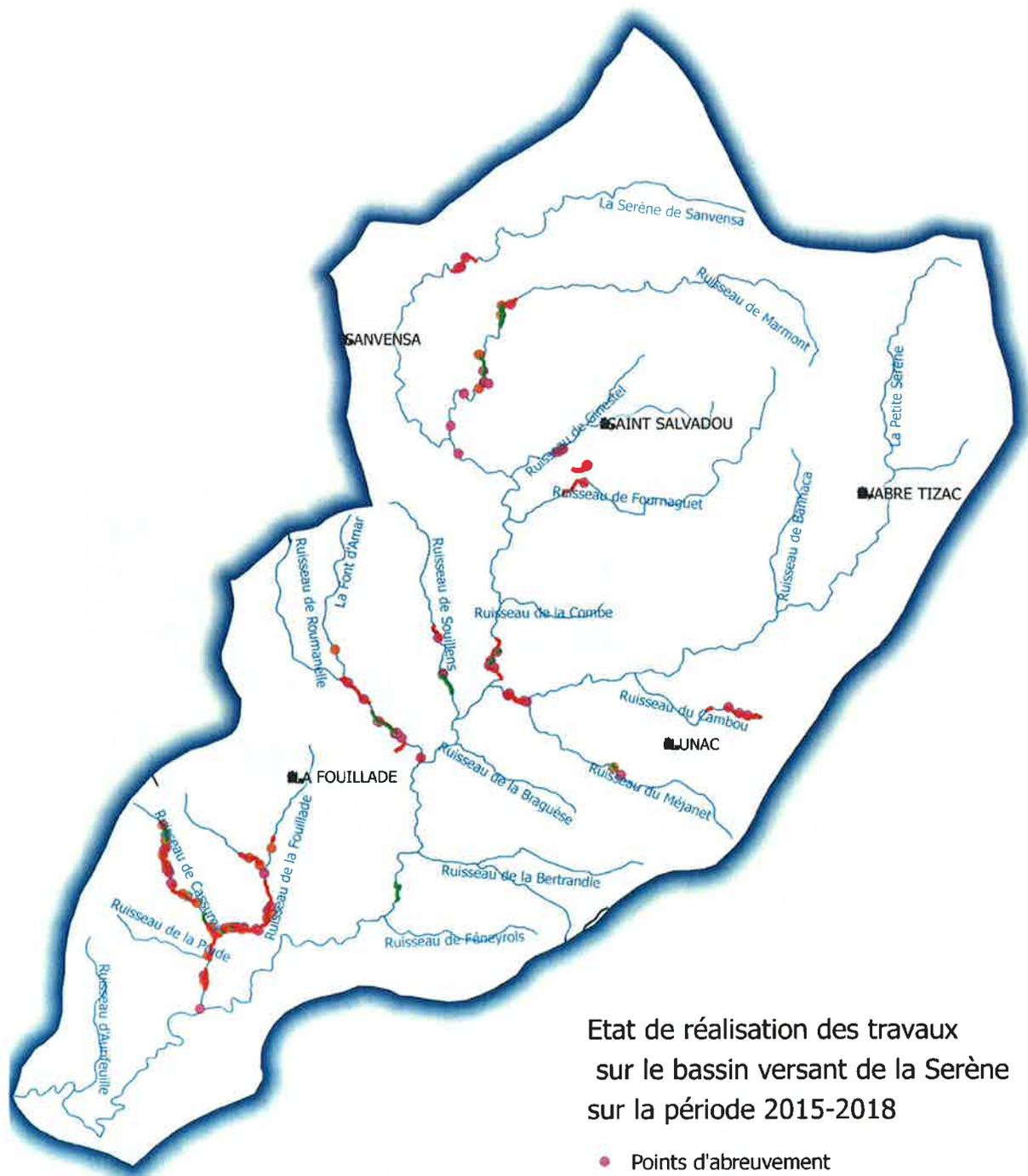
Objectif partiellement atteint (à relativiser au vu de la réussite de cette action)

A noter que le bilan précis de cette action (avec précisions sur les linéaires traités) sera réalisé en 2020-2021, soit à l'issue du PPG.



Photos n°7 et 8 : revégétalisation des berges, mise en défens, et aménagement d'un passage à gué sur le ruisseau de La Fouillade (La Fouillade – tranche N°2 – site n°8 – 2017)





Etat de réalisation des travaux
 sur le bassin versant de la Serène
 sur la période 2015-2018

- Points d'abreuvement
- Passages à gué
- Renaturation (suppression buse)
- cours d'eau
- Principaux villages



Carte n°8 : Cartographie bilan des actions PPG sur le bassin de la Serène (situation au 31/12/2018)

2-1-3- Actions du volet C : amélioration de la qualité des eaux

Le volet C, relatif à l'amélioration de la qualité de l'eau, contenait 6 actions relevant :

- de l'optimisation des systèmes (réseaux et stations) d'assainissement collectif (C1 – C3 – C5 et C6),
- de la terminaison des diagnostics initiaux et de l'engagement de programmes de réhabilitation de l'assainissement non-collectif (C2),
- de la mise en œuvre d'un programme d'actions permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole (C4)

Parmi ces différentes actions, 3 ont été à minima partiellement réalisées, 1 a pris du retard et est actuellement en cours de déclinaison (étude diagnostic des réseaux du bourg de La Fouillade), 1 action n'a pas pu voir le jour (réfection de la station de Marmont), et enfin 1 dernière action a été annulée lors de l'actualisation du programme intervenue en fin d'année 2016 (limitation des pollutions diffuses d'origine agricole).

C1 : Construire une nouvelle station d'épuration à La Fouillade

REALISATION	<p style="text-align: center;"><i>(MO Commune de La Fouillade – AMO SEM12/Aveyron Ingénierie – Assistance SIAV2A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études préalables (2014) - Réalisation des travaux de construction et mise en service de la nouvelle station d'épuration (25/11/2015), s'agissant d'un dispositif de type FPR (filtre planté de roseaux) d'une capacité de traitement de 800 EH. - démantèlement de l'ancienne station d'épuration (décembre 2015) - travaux de finition, notamment au niveau de l'intégration paysagère de la nouvelle station (décembre 2015) <p><i>Ce projet a vu la tenue de 15 réunions de préparation et de chantier échelonnées entre février et décembre 2015. L'animateur du contrat territorial Serène a participé activement à plus de la moitié des réunions en apportant son expertise.</i></p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : livraison et mise en service de la nouvelle STEP + vérification de la conformité des rejets sur la base des rapports de visite annuels (Aveyron Ingénierie)</p> <p><u>Objectif atteint</u> : livraison et mise en service de la nouvelle STEP (2015) + vérification de la conformité des rejets sur la base des rapports de visite annuels (Aveyron Ingénierie) / Rejets conformes entre 2016 et 2018 même si des dysfonctionnements sont observables (en cours de traitement).</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p style="background-color: #4CAF50; color: white; padding: 2px;">Objectif atteint</p>

**C2 : Terminer les diagnostics d'assainissements non-collectifs (ANC)
et engager des programmes de réhabilitation**

REALISATION	<p align="center"><i>(MO des Communautés de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur et Grand Villefranchois)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Terminaison en 2015 des diagnostics initiaux (commune de Morlhon) - Réhabilitation de 10 ANC au titre de l'année 2014 (hors programme spécifique Serène) - Signature de l'accord cadre et engagement des programmes de réhabilitation spécifique au contrat territorial Serène (40 dossiers/an sur la période 2015-2018) : <ul style="list-style-type: none"> - Au titre du programme de réhabilitation 2015 (40 dossiers) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers retenus (commission déc 2015) : 40 - Nombre de dossiers où les travaux étaient réalisés au 31/12/2018 : 40 (100%) - Au titre du programme de réhabilitation 2016 (40 dossiers) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers retenus (commission déc 2016) : 40 - Nombre de dossiers où les travaux étaient réalisés au 31/12/2018 : 37 (dont 3 regroupés en 1 même unité) (93%) - Au titre du programme de réhabilitation 2017 (39 dossiers) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers retenus (commission déc 2017) : 39 - Nombre de dossiers où les travaux étaient réalisés au 31/12/2018 : 35 (+ 3 à venir prochainement et 1 abandon) (90%) - Au titre du programme de réhabilitation 2018 (32 dossiers) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers retenus (commission déc 2018) : 32 - Nombre de dossiers où les travaux étaient réalisés au 31/12/2018 : 0 (réalisations à venir en 2019) <p>Au final (avec prise en compte des travaux à venir en 2019), 157 ANC auront été réhabilités sur la période 2014-2018, ce qui représente 13% de l'ensemble des dispositifs existants.</p> <p>Au 31/12/2018, le taux de conformité des ANC du bassin de la Serène atteint 49% (et 52% si prise en compte des travaux à venir en 2019). Par comparaison, ce taux de conformité était de 24 % au 31/12/2013. En l'espace de 5 ans, le taux de conformité a donc été plus que doublé.</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : 100% des ANC diagnostiqués + signature de l'accord cadre + réhabilitation de 175 ANC sur 5 ans (dont 15 ANC en 2014 et 160 ANC entre 2014 et 2018)</p> <p><u>Objectif atteint</u> : 100% des ANC diagnostiqués + signature de l'accord cadre + réhabilitation de 175 ANC sur 5 ans (dont 15 ANC en 2014 et 160 ANC entre 2014 et 2018)</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : réalisation concrète des travaux de réhabilitation de 35 ANC (travaux prévus en 2019 en raison du décalage d'environ 1 an entre accords financiers et réalisations sur le terrain)</p> <p><u>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</u></p> <p align="center">Objectif partiellement atteint (à relativiser au vu de la réussite de cette action)</p>



*Photo n°9 : nouvelle station d'épuration
de La Fouillade en phase de travaux
(juillet 2015)*

*Photo n°10 : nouvelle station d'épuration
de La Fouillade en fonctionnement
(septembre 2017)*



*Photo n°11 : travaux de réhabilitation
d'un dispositif d'ANC dans le cadre du
programme Serène
(2018)*



Etat de la mise aux normes des ANC sur la période 2015-2018

- cours d'eau
- Assainissements non collectifs connus
 - Conforme
 - ◐ Non conforme
 - Réhabilités avec financements (conforme)
 - ◑ Réhabilités sans financements (conforme)



Carte n°9 : Cartographie bilan de l'ANC sur le bassin de la Serène (situation au 31/12/2018)

C3 : Optimiser le fonctionnement des stations d'épuration existantes

(Animation SMBV2A avec participation SPE-DDT12, CD12-Aveyron Ingénierie, AEAG)

Sur le bassin de la Serène, 10 stations d'épuration sont recensées pour une capacité épuratoire globale de 1930 EH. Il est précisé que les gestions de ces systèmes (réseaux + stations) sont différenciées en fonction des maîtres d'ouvrages (plusieurs communes).

La présente action visait à organiser à minima une réunion annuelle avec les services techniques et professionnels de l'assainissement (DDT, AEAG, Aveyron Ingénierie, SIAV2A/SMBV2A) dans l'optique de :

- Faire le point sur le fonctionnement des ouvrages à l'année N-1, sur la base d'une synthèse des rapports de visite annuels (réalisés en général par Aveyron Ingénierie),
- Identifier les éventuels dysfonctionnements (tant sur les stations que sur les réseaux),
- Proposer des mesures correctives (relevant d'opérations d'entretien ou d'investissements plus importants)

Vérifier que les mesures correctives proposées à l'année N-1 aient bien été prises en compte.

Très concrètement, à minima 1 réunion annuelle s'est tenue entre 2015 et 2018, avec une animation réalisée par le SMBV2A. Suite à ces réunions, un compte-rendu annuel a été diffusé à tous les gestionnaires pour prise en compte des propositions d'amélioration. De plus, le SMBV2A est venu en appui technique et/ou administratif des gestionnaires qui en ont fait la demande (ex : appui technique et administratif aux opérations de vidange de lagunes).

Listing des réunions annuelles :

20/11/2014 à RODEZ (au titre de l'année 2014)

08/12/2015 à RODEZ (au titre de l'année 2015)

02/02/2017 à RODEZ (au titre de l'année 2016)

05/03/2018 à RODEZ (au titre des années 2017 et 2018)

Bilan synthétique au 31/12/2018 des systèmes d'assainissement du bassin de la Serène (d'après source Aveyron Ingénierie) :

système d'assainissement (SA)	évaluation réseau	évaluation station	conformité rejet
LA FOUILLADE Bourg	MAUVAIS	A AMELIORER	BONNE
LUNAC Sud	A AMELIORER	BON	CORRECTE
LUNAC Nord	BON	BON	BONNE
MORLHON Marmont	A AMELIORER	MAUVAIS	? (diffus)
MORLHON Alets	A AMELIORER	A AMELIORER	BONNE
BAS SEGALA Solville	BON	BON	BONNE
LA CAPELLE BLEYS Montloubet	BON	BON	BONNE
VABRE-TIZAC Bourg	A AMELIORER	A AMELIORER	BONNE
VABRE-TIZAC Les Landes	BON	BON	BONNE
SAINT-SALVADOU Bourg	A AMELIORER	A AMELIORER	BONNE

REALISATION

INDICATEURS - RESULTATS	<u>Objectif assigné</u> : 1 réunion SMBV2A/AI/AEAG/SPE par an + 1 fiche/STEP/an
	<u>Objectif atteint</u> : 1 réunion SMBV2A/AI/AEAG/SPE + 1 fiche/STEP/an
	<u>Objectif non-atteint</u> : néant
	<u>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</u>
	Objectif atteint

C4 : Mettre en œuvre un programme d'actions permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole

REALISATION	<p>Les différentes études (volet A) réalisées en 1ère phase du contrat (2014 à 2016) devaient permettre de mieux identifier les pratiques agricoles qui impactent la qualité physico chimique des masses d'eau, et ainsi d'identifier des actions complémentaires à mettre en œuvre en 2^{ème} phase du contrat (2017-2018). C'était initialement l'objet de la présente action C4 qui devait lister et organiser des mesures pertinentes.</p> <p>En 2016, lors de la phase de révision, et sur la base des enseignements des études menées, les COTEC et COPIL Serène ont fait le choix de ne pas identifier de nouvelles mesures relevant de l'action C4. Les motifs de ce positionnement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pression « azote diffus d'origine agricole », bien qu'étant classée comme « significative » (modélisée) n'est pas réellement prégnante sur le bassin de la Serène. Les données Nitrates ne sont pas déclassantes par rapport à l'état DCE sur l'ensemble des stations de mesures. De plus, en 2016 la tendance générale était à la stabilité voir légèrement à la baisse sur les 5 stations maillant le bassin versant. Ces tendances à la baisse sont également confirmées à ce jour (2019). - compte-tenu des autres actions jugées comme davantage prioritaires (notamment du volet B relative à l'amélioration de l'hydromorphologie), les actions relevant du volet C, et plus spécifiquement C4 devant traiter des pressions agricoles sur la qualité, ont été reléguées à un second plan. - Il a également été acté par le COPIL que plusieurs actions du volet B (dont les travaux PPG et les actions de lutte contre l'érosion) étaient directement en capacité de concourir aux objectifs de l'action C4 (limitation des pollutions diffuses). A titre d'exemple, une plantation de haie anti-érosive (B3d), ou l'aménagement de points d'abreuvement (B4) concourent aussi à limiter le transfert des polluants. <p>En conséquence, l'action C4 a été abrogée en 2016</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : néant (action abrogée en 2016)</p> <p><u>Objectif atteint</u> : néant (action abrogée en 2016)</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant (action abrogée en 2016)</p> <p><u>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</u></p> <p style="background-color: #444; color: white; padding: 2px;">Pas d'évaluation (action abrogée)</p>

C5 : Réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement du bourg de La Fouillade

REALISATION	<p>(MO de la Commune de La Fouillade avec assistance technique d'Aveyron Ingénierie et du SMBV2A)</p> <p>Dans un souci d'optimisation du processus épuratoire (couple réseau – station), et au regard des perturbations constatées (surcharges hydrauliques, phénomène récurrent de by-pass de la station...), il était envisagé au travers de cette action, de réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement et pluviaux du bourg de La Fouillade. L'objectif était in fine de mieux connaître le réseau existant en vue d'identifier les principaux points noirs, et ainsi de mieux répertorier et prioriser les travaux d'amélioration nécessaires.</p> <p>A ce jour (juillet 2019) :</p> <ul style="list-style-type: none">- le cahier des charges de l'étude a été validé,- la consultation des bureaux d'étude a été menée,- le financement de l'opération est acquis (mars 2019).- la prestation d'étude, initialement prévue courant 2018, a démarré au printemps 2019 pour une livraison prévue en mars 2020. <p>En résumé, l'action a pris du retard mais est bien en cours de concrétisation.</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : 1 étude livrée en conformité avec le cahier des charges</p> <p><u>Objectif atteint</u> : cahier des charges de l'étude réalisé, et étude en cours de réalisation</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : finalisation de l'étude (prévue en mars 2020)</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif partiellement atteint (à relativiser car simple retard de livraison de l'étude)</p>



Photos n°12 : rejet dans le ruisseau de La Fouillade issu du by-pass de la station d'épuration, en lien avec une surcharge hydraulique en entrée de station (période pluvieuse – printemps 2017)

C6 : Réhabiliter le système d'assainissement du village de Marmont

REALISATION	<p style="text-align: center;"><i>(MO de la Commune de Morlhon-le-Haut avec assistance technique d'Aveyron Ingénierie et du SIAV2A/SMBV2A)</i></p> <p>En 2012-2013, l'état des lieux – diagnostic du contrat faisait ressortir une problématique de dysfonctionnement de l'assainissement du bourg de Marmont (réseau + station), s'agissant d'une installation dimensionnée à la base pour 50 EH.</p> <p>Sur les conseils du SIAV2A, et avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie, la commune de Morlhon-le-Haut (gestionnaire) a réalisé une étude opérationnelle dans l'optique de prévoir la réalisation des travaux de réhabilitation. Ces travaux prévoyaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration du réseau à travers l'optimisation du déversoir d'orage, - la réfection totale de la station par la réalisation d'un filtre planté de roseaux associé à une lagune de finition (pour 30 EH). <p>Une aide financière importante (70%) avait été obtenue par la commune en 2017 dans le cadre de l'AAP « réduction des pollutions domestiques » lancé par l'Agence de l'Eau. Malgré l'obtention de cette aide (devenue caduque entre-temps), la commune de Morlhon-le-Haut n'a pas souhaité entreprendre les travaux. Le conseil municipal a fait valoir un reste à charge (estimé à 40000 €) non supportable pour la commune.</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : livraison et mise en service de la nouvelle STEP</p> <p><u>Objectif atteint</u> : néant (réalisation de l'étude uniquement)</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : livraison et mise en service de la nouvelle STEP</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p style="background-color: red; color: white; padding: 2px;">Objectif non atteint</p>



*Photos n°13 : station d'épuration (défaillante) de Marmont
(mai 2017)*

2-1-4- Actions du volet D : préservation et mise en valeur du patrimoine naturel local

Le volet D, relatif à l'enjeu de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel local, contenait 3 actions relevant :

- de la régulation des populations de ragondins et rats musqués (D1),
- de l'inventaire et du suivi des espèces végétales invasives que sont la Renouée du Japon et la Jussie (D2),
- de la valorisation environnementale et halieutique du plan d'eau de Saubayre (C4)

Parmi ces actions, les 2 premières visant la régulation des espèces invasives (animales et végétales) ont bien été mises en œuvre. Concernant l'action de valorisation environnementale et halieutique du plan d'eau de Saubayre, cette dernière n'a pu se concrétiser en l'absence de maîtrise d'ouvrage locale.

D1 : Réguler les populations de ragondins et rats musqués

REALISATION	(Animation SIAV2A / SMBV2A)				
	L'action prévoyait la mise à disposition de pièges à ragondins et rats musqués auprès des collectivités adhérentes ou partenaires du SMBV2A, et la réalisation d'un bilan annuel de suivi des captures (dont la compilation des 5 années est présentée ci-dessous) :				
	Communes	Nbre de pièges mis à disposition	Jour activité pièges	Nombre de pièges utilisés	Nombres d'animaux capturés (Ragondins ou Rats musqués)
	Bor et Bar	2	150	2	19
	La Capelle B	2	1460	2	13
	La Fouillade	3	Sans réponse		
	Le Bas Ségala	6	2190	6	296
	Lescure Jaoul	2	15	1	0
	Lunac	5	7300	5	65
	Morlhon	2	1175	2	77
	Najac	0 (perdus)	0	0	0
	Saint André	2	Sans réponse		
Sanvensa	0 (perdus)	0	0	0	
TOTAL	24	12290	18	470	

INDICATEURS - RESULTATS	<u>Objectif assigné</u> : réalisation du bilan annuel de suivi des captures
	<u>Objectif atteint</u> : réalisation du bilan annuel de suivi des captures
	<u>Objectif non-atteint</u> : néant
	EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :
	Objectif atteint

D2 : Inventorier et suivre les espèces végétales invasives

REALISATION	<p>(Animation SIAV2A / SMBV2A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Renouée du Japon</u> <ul style="list-style-type: none"> - 4 nouveaux sites répertoriés entre 2014 et 2018, portant à 10 le nombre total de sites recensés sur le bassin de la Serène, - Tous les propriétaires de sites ont été informés de la présence de ces derniers et sensibilisés sur les bonnes pratiques de gestion, - Réalisation d'une note de suivi annuelle concernant le site expérimental de traitement du Moulin des Tampes (Lunac). ● <u>Jussie</u> <ul style="list-style-type: none"> - découverte de premiers foyers de Jussie en 2016 sur le bassin de la Serène, notamment dans le cadre de l'inventaire des zones humides - 7 sites répertoriés au 31/12/2018 : <ul style="list-style-type: none"> site 1 : plan d'eau du Crouzet (La Fouillade) site 2 : la Borie de Bor 1 (Bor-et-Bar) site 3 : plan d'eau de Fournaguet 1 (Le Bas Ségala) site 4 : la Borie de Bor 2 (Bor-et-Bar) site 5 : la Borie de Bor 3 (Bor-et-Bar) site 6 : la Borie de Bor 4 (Bor-et-Bar) site 7 : Boudailles (Bor-et-Bar) - stratégie de lutte mise en place par le SMBV2A entre 2016 et 2017 sur le site expérimental du plan d'eau du Crouzet (La Fouillade) : <ul style="list-style-type: none"> - surveillance régulière du site en période végétative, - arrachage printanier de la Jussie (via techniciens du SMBV2A) en 2017 - journée d'arrachage avec équipe SMBV2A et scolaires en 2016, 2017 et 2018
	<p><u>Objectif assigné</u> : actualisation annuelle BD Renouée + listing transmission courrier d'info pour nouveaux sites + note de suivi annuel du site expérimental</p> <p><u>Objectif atteint</u> : tout</p> <p><u>Objectif dépassé</u> : recensement des sites de Jussie (7) et mise en place d'un plan de lutte</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint et dépassé</p>
INDICATEURS - RESULTATS	



Photo n°14 : opération d'arrachage de la Jussie avec des bénévoles sur le plan d'eau du Crouzet (La Fouillade - octobre 2016)

D3a : Valoriser au niveau environnemental et halieutique le plan d'eau de Saubayre

REALISATION	<p style="text-align: center;"><i>(MO de la Communauté de Communes du Grand Villefranchois)</i></p> <p>Sur la base des conclusions de l'étude A3 (amélioration des connaissances sur la thermie des cours d'eau et mise en perspective avec les potentialités existantes en termes de développement du loisir pêche), cette action prévoyait des aménagements environnementaux et halieutiques sur le plan d'eau de Saubayre à La Fouillade (dans le cadre d'une labellisation nationale « parcours famille ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de postes de pêche accessibles (y compris aux personnes à mobilité réduite), ouverts et entretenus, - Aménagements et gestion du milieu permettant le cycle naturel des espèces (habitats piscicoles immergés, zones végétalisées et zones de frayère, îlots végétalisés) - Mises en œuvre de panneaux d'accueil et signalétique. <p>En l'absence de maîtrise d'ouvrage, cette action n'a malheureusement pas pu être engagée. Néanmoins, tout est prêt aujourd'hui pour que cette action puisse se concrétiser (travaux d'optimisation environnementale du plan d'eau et reclassement administratif en 2^{ème} catégorie piscicole réalisés).</p>
	<p>INDICATEURS - RESULTATS</p> <p><u>Objectif assigné</u> : livraison des travaux de valorisation environnementale et halieutique du plan d'eau de Saubayre</p> <p><u>Objectif atteint</u> : néant</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : livraison des travaux de valorisation environnementale et halieutique du plan d'eau de Saubayre</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p style="background-color: red; color: white; padding: 5px;">Objectif non atteint</p>

2-1-5- Actions du volet E : animation de l'outil et communication / sensibilisation

Le volet E, relatif à l'animation du dispositif et à la communication-sensibilisation, contenait 5 actions relevant de :

- l'animation du contrat territorial au travers du poste d'animateur dédié (E1),
- l'organisation de journées techniques annuelles sur des thématiques particulières (E2)
- la diffusion de fiches techniques thématiques (E3)
- l'animation de l'opération de sensibilisation scolaire « mon école, mon cours d'eau » (E4)
- la diffusion d'un bulletin de liaison annuel du contrat (E5)

A noter que toutes ces actions ont été mises en œuvre avec succès (voir ci-après).

E1 : Animer le contrat territorial

REALISATION	<p>(Animation SIAV2A / SMBV2A)</p> <p>La mission d'animation du contrat a été particulièrement dense au cours de ces 5 années.</p> <p>Il est possible d'en faire la synthèse suivante étant précisé qu'une présentation détaillée est consultable dans les rapports d'activités annuels dressés par l'animateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 878 journées ont été dédiées à l'animation du contrat, ce qui représente en moyenne 176 j/an (soit 87% d'un temps plein), - 20 comités techniques (COTEC) et 7 comités de pilotage (COFIL) Serène ont été animés par le chargé de mission au cours de ces 5 années, - de nombreuses réunions techniques ont été organisées pour animer et suivre les différentes actions, notamment les actions « phare » (STEP de La Fouillade, programme de réhabilitation des ANC, optimisation environnementale des plans d'eau de Cavagnal et Saubayre, diagnostics érosion et plans d'eau) - un travail important de communication a été réalisé par l'animateur au travers des actions présentées ci-après (journées techniques annuelles, fiches techniques, bulletins de liaisons, etc...) - une stabilité est à noter dans l'animation du contrat puisque c'est le même chargé de mission qui anime le contrat Serène depuis sa phase d'émergence (2008).
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : remise et validation du rapport d'activités annuel justifiant à minima 80% d'un ETP (soit 161 j) + à minima 1 COFIL/an</p> <p><u>Objectif atteint</u> : remise et validation des 5 rapport d'activités annuels justifiant en moyenne 87 % d'un ETP (soit 176 j/an) + tenue en moyenne de 1 à 2 COFIL/an</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px;">Objectif atteint et dépassé</p>

E2 : Organiser des journées techniques à destination des agriculteurs

REALISATION	<p><i>(Animation SIAV2A / SMBV2A et partenaires locaux)</i></p> <p>5 journées techniques ont été organisées (soit 1/an), sachant que les thématiques développées ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} journée technique en date du 26/09/2014 à Saint-Salvadou et Vabre-Tizac sur la thématique « Revégétaliser les berges, haies et bosquets après la tempête » / Animation réalisée par l'AHP12 et le SIAV2A / 41 participants - 2^{ème} journée technique en date du 16/10/2015 à Lunac sur la thématique « Aménager des points d'abreuvement et mettre en défens les berges » / Animation réalisée par la CA12, Rodez Agglomération, un exploitant agricole et le SIAV2A / 35 participants - 3^{ème} journée technique en date du 29/11/2016 à Lunac et à Vabre-Tizac sur la thématique « Comment concilier pratiques agronomiques, autonomie fourragère et protéïque tout en préservant le sol et l'eau ? » / Animation réalisée par la CA12, la FD CUMA, deux exploitants agricoles et le SIAV2A / 35 participants - 4^{ème} journée technique en date du 21/11/2017 à La Fouillade sur la thématique « Comment optimiser la gestion d'un plan d'eau ? » / Animation réalisée par la DDT12, un bureau d'étude spécialisé et le SMBV2A / 36 participants - 5^{ème} journée technique en date du 12/11/2018 à La Capelle-Bleys sur la thématique « Gérer les zones humides à l'échelle de l'exploitation agricole » / Animation réalisée par l'ADASEA D'OC CATZH, la FODSA GDS12, Rodez Agglomération, l'Agro-campus La Roque, un exploitant agricole et le SMBV2A / 33 participants <p>A noter que toutes ces journées techniques se sont à chaque fois déroulées en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>matin</u> : apports théoriques et échanges en salle - <u>après-midi</u> : visites d'aménagements concrets sur le terrain en vue d'illustrer les échanges de la matinée.
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : organisation d'une réunion annuelle avec objectif de 15 participants</p> <p><u>Objectif atteint</u> : organisation d'une réunion annuelle avec en moyenne 36 participants</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p style="background-color: #003366; color: white; padding: 2px;">Objectif atteint et dépassé</p>



*Photo n°15 : Journée Technique 2015 à Saint-Salvadou
(thématique : abreuvement et mise en défens des berges)*

*Photo n°16 : Journée Technique 2016 à Lunac et Vabre-Tizac
(thématique : limitation de l'érosion des sols)*



*Photo n°17 : Journée Technique 2018 à La Capelle-Bleys
(thématique : préservation de gestion des zones humides)*

E3 : Réaliser et diffuser des fiches techniques concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

REALISATION	<p>(MO SIAV2A / SMBV2A avec l'aide de partenaires techniques locaux)</p> <p>4 fiches techniques ont été éditées durant la période 2014-2018, sachant que les thématiques développées ont souvent été en lien avec les journées techniques (voir action E2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche technique n°1 éditée en 2014 sur la thématique « Revégétaliser les berges, haies et bosquets après la tempête » / Diffusion de 500 ex - Fiche technique n°2 éditée en 2015 sur la thématique « Aménager des points d'abreuvement et mettre en défens les berges » / Diffusion de 500 ex - Fiche technique n°3 éditée en 2017 sur la thématique « Jussie : belle et dangereuse envahisseuse » / Diffusion de 500 ex - Fiche technique n°4 éditée en 2018 sur la thématique sur la thématique "Gestion des zones humides à l'échelle de l'exploitation agricole" / Diffusion de 500 ex <p>Toutes ces fiches sont consultables sur le site du SMBV2A à l'adresse : http://aveyronamont.fr/index.php/lettre-technique/</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : édition et diffusion des fiches techniques annuelles sur la base de 200 ex/an</p> <p><u>Objectif atteint</u> : édition et diffusion des fiches techniques annuelles sur la base de 400 ex/an en moyenne</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint</p>

Les fiches techniques du contrat territorial Serène

**AMENAGER DES POINTS
D'ABREUUREMENT ET METTRE
EN DEFENS LES BERGES**

Fiche
Technique
n°2



Octobre 2015

Le Contexte

Des diagnostics de cours d'eau pour mieux connaître le bassin versant

Dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial Serène, et afin de mieux connaître les cours d'eau de ce bassin versant le SIAV2A (1) a réalisé en 2012 un état des lieux diagnostique des ruisseau principaux qui le composent. Parmi les problématiques majeures figure le piédoment des amaux.

Sur les 190 km de cours d'eau prospectés sur le bassin versant de la Serène :

- 10 km sont piédomés intégralement (en rouge sur la carte).
- 343 sites de piédoment ponctuel sont recensés (en vert sur la carte).

(1) SIAV2A : syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Auzou.





Résultat de l'état des lieux diagnostique

- Limites du bassin versant Serène
- ▭ Piédoment ponctuel sur le lit torré
- Cours d'eau amonts
- Piédoment intégral
- Site de piédoment ponctuel

Illustration n°5 : exemple de fiche technique annuelle diffusée dans le cadre de l'action E3

REALISATION	<p>(MO SIAV2A / SMBV2A avec prestataire spécialisé)</p> <p>L'opération de sensibilisation scolaire « Mon école, mon cours d'eau » a été déclinée comme prévu auprès des écoles du bassin de la Serène. Il est précisé que cette animation était prioritairement ciblée sur le bassin de la Serène en 2017, mais que des sessions étaient proposées les autres années en fonction des places encore disponibles.</p> <p>Au 31/12/2018, le bilan de cette action est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre de l'année 2014 : Participation des écoles du bassin de la Serène (33 élèves) : <ul style="list-style-type: none"> - École publique de LUNAC (15 élèves le 07/10/2014) - École publique de NAJAC (18 élèves le 06/10/2014) - Au titre de l'année 2015 : Participation des écoles du bassin de la Serène (67 élèves) : <ul style="list-style-type: none"> - École publique de SANVENSA (23 élèves le 17/09/2015) - École privée Ste Anne de SANVENSA (24 élèves le 02/10/2015) - École publique de LESCURE-JAOUL (20 élèves le 24/09/2015) - Au titre de l'année 2016 : Participation des écoles du bassin de la Serène (43 élèves) : <ul style="list-style-type: none"> - École privée St J-Baptiste de LA FOUILLADE (25 élèves le 30/05/2016 matin) - École publique de LA BASTIDE L'EVEQUE (18 élèves le 30/05/2016 après-midi) - Au titre de l'année 2017 : Participation des écoles du bassin de la Serène (144 élèves) : <ul style="list-style-type: none"> - École publique de LUNAC (17 élèves le 02/06/2017 après-midi) - École privée Ste Anne de SANVENSA (15 élèves le 14/09/2017 matin) - École publique de SANVENSA (17 élèves le 14/09/2017 après-midi) - École privée St J-Baptiste de LA FOUILLADE (22 élèves le 18/09/2017 après-midi) - École publique de LA BASTIDE L'EVEQUE (22 élèves le 04/05/2017 après-midi) - École publique de LA FOUILLADE (24 élèves le 04/07/2017 matin) - RPI de LA CAPELLE BLEYS – LESCURE-JAOUL (27 élèves le 26/06/2017 matin) - Au titre de l'année 2018 : Pas de participation d'écoles sur le bassin de la Serène
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : animation réalisée auprès de 20 classes touchant 400 écoliers</p> <p><u>Objectif atteint</u> : animation réalisée auprès de 14 classes touchant 287 écoliers</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : animation auprès de 6 classes touchant environ 113 écoliers</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p style="background-color: #f4a460; padding: 2px;">Objectif partiellement atteint*</p> <p>* A relativiser dans une situation où 287 écoliers représentent 11% de la population théorique du bassin versant et plus de 55% du nombre d'élèves du territoire.</p>



Photo n°18 : Opération de sensibilisation « mon école, mon cours d'eau », réalisée auprès de l'école de La Bastide l'Evêque (mai 2017)

REALISATION	<p>(MO SIAV2A / SMBV2A)</p> <p>5 bulletins de liaison ont été rédigés et diffusés en fin d'année (soit 1/an), sachant que chaque bulletin se décline de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - édito du président ou d'un partenaire associé - retour sur les principales actions déclinées au cours de l'année N - zoom particulier sur une étude ou action « phare » de l'année N - mise en perspective des principales actions prévues à l'année N+1 <p>15300 exemplaires (matérialisés) ont été distribués entre 2014 et 2018, soit en moyenne plus de 3000 exemplaires / an.</p> <p>Les bulletins ont également été adressés aux différents adhérents et partenaires du SIAV2A/SMBV2A au format dématérialisé (pour diffusion sur les différents sites internet).</p> <p>Toutes ces bulletins de liaison SERENE sont consultables sur le site du SMBV2A à l'adresse : http://aveyronmont.fr/index.php/serene/</p>
INDICATEURS - RESULTATS	<p><u>Objectif assigné</u> : édition et diffusion de 1000 ex/an</p> <p><u>Objectif atteint</u> : édition et diffusion de 3060 ex/an en moyenne</p> <p><u>Objectif non-atteint</u> : néant</p> <p>EVALUATION GLOBALE DE L'ACTION :</p> <p>Objectif atteint et dépassé</p>



Illustration n°6 : exemple de bulletin de liaison SERENE (2017)

2-2- Bilan financier

2-2-1- Bilan financier action par action

Les tableaux ci-dessous présentent un bilan financier (dépenses et recettes) pour chaque action engagée dans le cadre du contrat territorial Serène 2014-2018 :

Action A1	Apprécier l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie du bassin de la Serène												
Maître d'ouvrage	SIAV2A/SMBV2A et DDT12												
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 6750 € TTC</i> Réalisé : 18930 € TTC</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude CEREG (parties 1 à 3 / DDT12) : 9480 € TTC - Etude CEREG (parties 4 / SIAV2A) : 5040 € TTC - Prestation CA12 (définition stratégie) : 2385 € TTC - Prestation ADASEA D'OC (définition stratégie) : 2025 € TTC <p><i>Pour mémoire : non-comptabilisées les dépenses liées à la réponse à l'appel à projet AFB ICRA</i></p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (€)</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DDT12</td> <td>9 480 €</td> <td>50 %</td> </tr> <tr> <td>SIAV2A</td> <td>6 075 €</td> <td>32 %</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>3 375 €</td> <td>18 %</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (€)	Pourcentage	DDT12	9 480 €	50 %	SIAV2A	6 075 €	32 %	AEAG	3 375 €	18 %
Source	Montant (€)	Pourcentage											
DDT12	9 480 €	50 %											
SIAV2A	6 075 €	32 %											
AEAG	3 375 €	18 %											

Action A2	Améliorer la connaissance sur les débits des cours d'eau du bassin de la Serène									
Maître d'ouvrage	SIAV2A/SMBV2A									
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 7000 € TTC</i> Réalisé : 33223 € TTC</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique PNRGC : 1631 € TTC - Fournitures et travaux installation des 4 stations : 31592 € TTC 	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (€)</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AEAG</td> <td>22 114 €</td> <td>67 %</td> </tr> <tr> <td>SIAV2A</td> <td>11 109 €</td> <td>33 %</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (€)	Pourcentage	AEAG	22 114 €	67 %	SIAV2A	11 109 €	33 %
Source	Montant (€)	Pourcentage								
AEAG	22 114 €	67 %								
SIAV2A	11 109 €	33 %								

Action A3	Améliorer la connaissance sur la thermie des cours d'eau du bassin de la Serène et mettre en perspective avec les potentialités existantes en termes de développement du loisir pêche																
Maître d'ouvrage	SIAV2A/SMBV2A																
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 12600 € TTC</i> Réalisé : 13502 € TTC</p> <p>(correspondant à la facture de la FDAAPPMA12, missionnée pour la réalisation de l'étude)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (€)</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FDP12</td> <td>2 701</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>CRMIP</td> <td>1 890</td> <td>14 %</td> </tr> <tr> <td>SIAV2A</td> <td>5 955</td> <td>44 %</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>2 956</td> <td>22 %</td> </tr> </tbody> </table>		Source	Montant (€)	Pourcentage	FDP12	2 701	20 %	CRMIP	1 890	14 %	SIAV2A	5 955	44 %	AEAG	2 956	22 %
Source	Montant (€)	Pourcentage															
FDP12	2 701	20 %															
CRMIP	1 890	14 %															
SIAV2A	5 955	44 %															
AEAG	2 956	22 %															

Action A4	Poursuivre le réseau de mesure de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Serène										
Maître d'ouvrage	SIAV2A/SMBV2A										
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 21400 € TTC</i> Réalisé : 9761 € TTC</p> <p>(correspondant à la facture 2018 du groupement AVEYRON LABO – LD31)</p> <p><i>Pour mémoire : non-comptabilisées les dépenses liées au suivi 2019 (hors contrat)</i></p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (€)</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>2 928</td> <td>30 %</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>6 833</td> <td>70 %</td> </tr> </tbody> </table>		Source	Montant (€)	Pourcentage	SMBV2A	2 928	30 %	AEAG	6 833	70 %
Source	Montant (€)	Pourcentage									
SMBV2A	2 928	30 %									
AEAG	6 833	70 %									

Action A5	Diagnostiquer le risque d'érosion des sols sur le bassin de la Serène et proposer des pistes d'actions						
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture de l'Aveyron (avec l'appui du SIAV2A)						
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 12000 € TTC</i> Réalisé : 7517 € TTC</p> <p>(correspondant aux frais d'accueil et d'encadrement du stagiaire ayant réalisé l'étude)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td>CA12</td> <td>1 879 €</td> </tr> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>1 879 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>3 759 €</td> </tr> </table>	CA12	1 879 €	SMBV2A	1 879 €	AEAG	3 759 €
CA12	1 879 €						
SMBV2A	1 879 €						
AEAG	3 759 €						

Action A6	Réaliser une étude typologique des exploitations agricoles du bassin de la Serène						
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture de l'Aveyron						
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 6750 € TTC</i> Réalisé : 6750 € TTC</p> <p>(correspondant à la facture de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td>CA12</td> <td>1 687,50 €</td> </tr> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>1 687,50 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>3 375,00 €</td> </tr> </table>	CA12	1 687,50 €	SMBV2A	1 687,50 €	AEAG	3 375,00 €
CA12	1 687,50 €						
SMBV2A	1 687,50 €						
AEAG	3 375,00 €						

Action A7	Réaliser des diagnostics agro-environnementaux sur des exploitations agricoles représentatives du bassin de la Serène						
Maître d'ouvrage	ADASEA D'OC						
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 15750 € TTC</i> Réalisé : 15750 € TTC</p> <p>(correspondant à la facture de l'ADASEA D'OC)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td>ADASEA D'OC</td> <td>3 937,50 €</td> </tr> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>3 937,50 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>7 875,00 €</td> </tr> </table>	ADASEA D'OC	3 937,50 €	SMBV2A	3 937,50 €	AEAG	7 875,00 €
ADASEA D'OC	3 937,50 €						
SMBV2A	3 937,50 €						
AEAG	7 875,00 €						

Action A8	Inventorier les zones humides du bassin de la Serène				
Maître d'ouvrage	SIAV2A/SMBV2A				
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 20000 € TTC</i> Réalisé : 15727 € TTC</p> <p>(correspondant à la facture du prestataire RURAL CONCEPT, après proratisation sur le bassin de la Serène)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td>SIAV2A</td> <td>3 145 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>12 582 €</td> </tr> </table>	SIAV2A	3 145 €	AEAG	12 582 €
SIAV2A	3 145 €				
AEAG	12 582 €				

Action A9	Créer une base de données géoréférencée de l'ANC sur le bassin de la Serène				
Maître d'ouvrage	SIAV2A en partenariat avec les 3 ComCom locales				
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 3000 € TTC</i> Réalisé : 1504 € TTC</p> <p>(correspondant aux frais d'accueil de Léa Boidin, stagiaire missionnée sur cette action)</p> <p>Répartition autofinancement : - 250.76 € CC Villefranchois - 250.76 € CC Najacois - 250.76 € CC ASV</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td>ComCom</td> <td>752 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>752 €</td> </tr> </table>	ComCom	752 €	AEAG	752 €
ComCom	752 €				
AEAG	752 €				

Action A10	Réaliser une synthèse sur l'hydromorphologie (étude de compréhension du phénomène d'ensablement des cours d'eau)				
Maître d'ouvrage	SIAV2A				
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 10000 € TTC</i> Réalisé : 16665 € TTC</p> <p>(correspondant aux frais liés à l'embauche d'un ingénieur en CDD de 6 mois, afin de réaliser l'étude, en la personne de W.BERTIN)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td>SIAV2A</td> <td>6 666 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>9 999 €</td> </tr> </table>	SIAV2A	6 666 €	AEAG	9 999 €
SIAV2A	6 666 €				
AEAG	9 999 €				

Action B1											
Réaliser des chantiers vitrines d'aménagement de plans d'eau en vue d'une optimisation environnementale											
Maître d'ouvrage	SIAV2A (Cavagnal) et Commune de La Fouillade (Saubayre)										
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 65000 € TTC</i> Réalisé : 205170 € TTC</p> <p>Correspondant aux études, travaux et suivi post-travaux sur les plans d'eau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cavagnal (MO SIAV2A) : 35053 € TTC - Saubayre (MO commune de La Fouillade) : 170117 € TTC 	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td>La Fouillade</td> <td>54 575 €</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>55 243 €</td> </tr> <tr> <td>CRMIP</td> <td>17 013 €</td> </tr> <tr> <td>SIAV2A</td> <td>10 545 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>67 794 €</td> </tr> </table>	La Fouillade	54 575 €	Etat	55 243 €	CRMIP	17 013 €	SIAV2A	10 545 €	AEAG	67 794 €
La Fouillade	54 575 €										
Etat	55 243 €										
CRMIP	17 013 €										
SIAV2A	10 545 €										
AEAG	67 794 €										

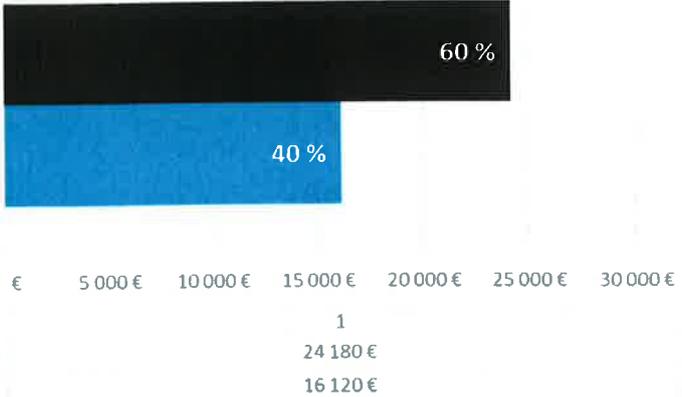
Action B2a					
Elaborer un guide de bonne gestion des plans d'eau					
Maître d'ouvrage	SMBV2A				
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 4500 € TTC</i> Réalisé : 3414 € TTC</p> <p>(Correspondant aux frais de graphisme, d'impression et de diffusion du guide, étant précisé que ce dernier a été mutualisé avec le SMBVV)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>1 707 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>1 707 €</td> </tr> </table>	SMBV2A	1 707 €	AEAG	1 707 €
SMBV2A	1 707 €				
AEAG	1 707 €				

Action B2b							
Réaliser des diagnostics de plans d'eau							
Maître d'ouvrage	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron						
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 8100 € TTC</i> Réalisé : 5760 € TTC au 31/12/2018 (non soldé)</p> <p>(Correspondant aux frais engagés pour la mise à disposition d'un technicien de la CA12 sur ces diagnostics)</p> <p>Il est bien précisé que le SMBV2A a également mis à disposition son chargé de mission (voir E1)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td>CA12</td> <td>1 440.00 €</td> </tr> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>1 440.00 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>2 880.00 €</td> </tr> </table>	CA12	1 440.00 €	SMBV2A	1 440.00 €	AEAG	2 880.00 €
CA12	1 440.00 €						
SMBV2A	1 440.00 €						
AEAG	2 880.00 €						

Action B2c	Réaliser des travaux de mise à niveau environnementale de plans d'eau (mesure 441 du PDRR)	
Maître d'ouvrage	Propriétaires de plans d'eau avec animation du SMBV2A	
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 150000 € TTC</i> Réalisé : 0 € TTC</p> <p><i>A noter que cette action n'a pas été engagée financièrement au 31/12/2018 même si un projet est prévu au titre de l'année 2019</i></p>	<p>RECETTES :</p> <p>Projet non-engagé financièrement</p>	

Action B3a	Réaliser des diagnostics érosion bocage																
Maîtres d'ouvrages	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron (CA12) et Association Arbres Haies Paysages d'Aveyron (AHP12)																
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 22500 € TTC</i> Réalisé : 14625 € TTC au 31/12/2018 avec prévus 2019 restant (non soldé)</p> <p>(Correspondant aux frais engagés pour la mise à disposition d'un ingénieur agronome de la CA12 et d'une technicienne de l'AHP12 sur ces diagnostics)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entity</th> <th>Percentage</th> <th>Amount (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AHP12</td> <td>10 %</td> <td>1 463.00 €</td> </tr> <tr> <td>CA12</td> <td>15 %</td> <td>2 194.00 €</td> </tr> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>25 %</td> <td>3 656.00 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>50 %</td> <td>7 312.00 €</td> </tr> </tbody> </table>		Entity	Percentage	Amount (€)	AHP12	10 %	1 463.00 €	CA12	15 %	2 194.00 €	SMBV2A	25 %	3 656.00 €	AEAG	50 %	7 312.00 €
Entity	Percentage	Amount (€)															
AHP12	10 %	1 463.00 €															
CA12	15 %	2 194.00 €															
SMBV2A	25 %	3 656.00 €															
AEAG	50 %	7 312.00 €															

Action B3b	Engager des mesures agro-environnementales (MAEC)	
Maître d'ouvrage	Exploitants agricoles avec animation ADASEA D'OC	
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 162220 € TTC</i> Réalisé : 0 € TTC</p> <p><i>A noter que cette action n'a pas été engagée financièrement au 31/12/2018</i></p>	<p>RECETTES :</p> <p>Projet non-engagé financièrement</p>	

Action B3c	Aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesure 413 et 416 du PDRR)							
Maître d'ouvrage	Exploitants agricoles avec aide au montage des dossiers du SMBV2A et de la FDCUMA12							
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 80000 € HT</i> Réalisé : 40300 € HT</p> <p>(Correspondant aux investissements en matériels aidés sur 2017 et 2018)</p>	<p style="text-align: center;">RECETTES :</p>  <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1</td> </tr> <tr> <td>■ Exploitants</td> <td style="text-align: right;">24 180 €</td> </tr> <tr> <td>■ FEADER</td> <td style="text-align: right;">16 120 €</td> </tr> </table>			1	■ Exploitants	24 180 €	■ FEADER	16 120 €
	1							
■ Exploitants	24 180 €							
■ FEADER	16 120 €							

Action B3d	Installer des haies (cadre programme départemental de plantation)							
Maître d'ouvrage	Exploitants agricoles avec aide AHP12							
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 13000 €</i> Réalisé : 2028 € (environ)</p> <p>(Correspondant à 730 ml de plantations à environ 2.77 €/ml en moyenne, dont 1.50 €/ml pris en charge par le propriétaire)</p> <p>A noter que les financements de l'AHP12 proviennent pour partie du CR Occitanie, du CD12 et de la FDC12)</p>	<p style="text-align: center;">RECETTES :</p>  <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1</td> </tr> <tr> <td>■ Particuliers</td> <td style="text-align: right;">1 095 €</td> </tr> <tr> <td>■ AHP12</td> <td style="text-align: right;">933 €</td> </tr> </table>			1	■ Particuliers	1 095 €	■ AHP12	933 €
	1							
■ Particuliers	1 095 €							
■ AHP12	933 €							

Action B4		Mettre en œuvre des chantiers de restauration du lit et des berges des cours d'eau (chantiers PPG)																
Maître d'ouvrage	SIAV2A / SMBV2A																	
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 214000 € TTC</i> Réalisé : 148286 € TTC (69%) Au 31/12/2018 étant précisé que les chantiers 2018 ont été décalés à 2019</p> <p>(Correspondant aux factures relatives aux chantiers PPG engagés sur la période 2014-2018)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Montant (€)</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CD12</td> <td>9 154</td> <td>6 %</td> </tr> <tr> <td>CR</td> <td>20 503</td> <td>14 %</td> </tr> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>29 657</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>88 972</td> <td>60 %</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Montant (€)	Pourcentage	CD12	9 154	6 %	CR	20 503	14 %	SMBV2A	29 657	20 %	AEAG	88 972	60 %
Catégorie	Montant (€)	Pourcentage																
CD12	9 154	6 %																
CR	20 503	14 %																
SMBV2A	29 657	20 %																
AEAG	88 972	60 %																

Action C1		Construire une nouvelle station d'épuration à La Fouillade																
Maître d'ouvrage	Commune de La Fouillade																	
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 1 000 000 € TTC</i> Réalisé : 868 737 € TTC</p> <p>Correspondant aux achats de foncier, études et travaux relatifs à la construction de la nouvelle STEP</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Montant (€)</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CD12</td> <td>11 248</td> <td>1 %</td> </tr> <tr> <td>FCTVA</td> <td>133 612</td> <td>15 %</td> </tr> <tr> <td>La Fouillade</td> <td>380 885</td> <td>44 %</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>342 992</td> <td>40 %</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Montant (€)	Pourcentage	CD12	11 248	1 %	FCTVA	133 612	15 %	La Fouillade	380 885	44 %	AEAG	342 992	40 %
Catégorie	Montant (€)	Pourcentage																
CD12	11 248	1 %																
FCTVA	133 612	15 %																
La Fouillade	380 885	44 %																
AEAG	342 992	40 %																

Action C2	Terminer les diagnostics de l'existant et engager des programmes de réhabilitation des ANC					
Maîtres d'ouvrages	Propriétaires fonciers d'ANC avec assistance technique et administrative des SPANC					
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 1 312 107 € TTC</i> Réalisé : 833 802 € TTC</p> <p>Correspondant au montant total des travaux engagés entre 2014 et 2018</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td>Particuliers</td> <td>280 163 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>553 639 €</td> </tr> </table>		Particuliers	280 163 €	AEAG	553 639 €
Particuliers	280 163 €					
AEAG	553 639 €					

Action C3	Optimiser le fonctionnement des stations d'épurations existantes	
Maîtres d'ouvrages	Gestionnaires des STEP (Communes et ComCom)	
<p>DEPENSES : <i>Prévu : non-estimé (FONC)</i> Réalisé : non-comptabilisé (FONC)</p>	<p>RECETTES : Pas de recettes associées (FONC)</p>	

Action C4	Mettre en œuvre un programme permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole	
Maîtres d'ouvrages	Non-déterminés	
<p>DEPENSES : <i>Prévu : non-déterminé</i> Réalisé : 0</p> <p>Cette action n'a pas été engagée sur la période 2014-2018</p>	<p>RECETTES : Pas de recettes associées Cette action n'a pas été engagée sur la période 2014-2018</p>	

Action C5	Réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement et pluviaux du bourg de La Fouillade
Maître d'ouvrage	Commune de La Fouillade
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 50 000 €</i> Réalisé : 0</p> <p>Cette action n'a pas été engagée sur la période 2014-2018. Néanmoins, l'étude vient d'être engagée dans le courant de l'année 2019 (montant prévisionnel pour mémoire : 41370 € TTC)</p>	<p>RECETTES : Pas de recettes associées Cette action n'a pas été engagée sur la période 2014-2018</p>

Action C6	Réhabiliter le système d'assainissement du village de Marmont
Maître d'ouvrage	Commune de Morlhon-le-Haut
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 85 000 €</i> Réalisé : 5040 € (étude uniquement)</p> <p>La phase travaux de cette action n'a pas été engagée sur la période 2014-2018.</p>	<p>RECETTES : Pas de recettes associées si ce n'est l'intégralité de l'étude prise en charge par la commune de Morlhon-le-Haut La phase travaux de cette action n'a pas été engagée sur la période 2014-2018</p>

Action D1	Réguler les populations de ragondins et rats musqués
Maître d'ouvrage	SIKV2A / SMBV2A
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 650 €</i> Réalisé : 616 €</p> <p>(correspondant à la facture d'achat de pièges complémentaires en 2014)</p>	<p>RECETTES : Pas de recettes associées, sachant que le SIAV2A a payé l'intégralité de la facture</p>

Action D2 Inventorier et suivre les espèces végétales invasives	
Maître d'ouvrage	SIAV2A / SMBV2A
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 0 € (FONC)</i> Réalisé : 6450 € (dont travaux pour 2400 € et mise à disposition de l'équipe rivière pour 4050 € soit 5j à 810€/jour)</p> <p>(les travaux correspondent à la facture relative à l'arrachage mécanique de la Jussie sur le plan d'eau du Crouzet)</p>	<p>RECETTES : Pas de recettes directement associées (FONC)</p>

Action D3a Valoriser au niveau environnemental et halieutique le plan d'eau de Saubayre	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Grand Villefranchois
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 39 110 €</i> Réalisé : 0</p> <p>La phase travaux de cette action n'a pas été engagée sur la période 2014-2018, en l'absence de maître d'ouvrage</p>	<p>RECETTES : Pas de recettes associées La phase travaux de cette action n'a pas été engagée sur la période 2014-2018</p>

Action E1 Animer le contrat territorial										
Maître d'ouvrage	SIAV2A / SMBV2A									
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 330 000 € TTC</i> Réalisé : 296 232 € TTC</p> <p>(Correspondant à l'ensemble des frais liés au poste d'animateur du contrat sur la période 2014-2018 : salaires, charges, frais de structures, missions, amortissement véhicule, etc...)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Montant (€)</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>91 869 €</td> <td>31 %</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>204 363 €</td> <td>69 %</td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Montant (€)	Pourcentage	SMBV2A	91 869 €	31 %	AEAG	204 363 €	69 %
Entité	Montant (€)	Pourcentage								
SMBV2A	91 869 €	31 %								
AEAG	204 363 €	69 %								

Action E2	Organiser des journées techniques Serène						
Maître d'ouvrage	SIAV2A / SMBV2A						
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 11750 € TTC</i> Réalisé : 6839 € TTC</p> <p>(Correspondant à l'ensemble des frais liés à l'organisation des 5 journées techniques qui se sont déroulées entre 2014 et 2018 : rémunération des intervenants, frais d'accueil, invitations, etc...)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>4 099 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>2 740 €</td> </tr> </table>		1	SMBV2A	4 099 €	AEAG	2 740 €
	1						
SMBV2A	4 099 €						
AEAG	2 740 €						

Action E3	Réaliser et diffuser des fiches techniques concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques						
Maître d'ouvrage	SIAV2A / SMBV2A						
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 5000 € TTC</i> Réalisé : 1282 € TTC</p> <p>(Correspondant à l'ensemble des frais liés à la réalisation et à la diffusion des 4 fiches techniques entre 2014 et 2018)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>641 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>641 €</td> </tr> </table>		1	SMBV2A	641 €	AEAG	641 €
	1						
SMBV2A	641 €						
AEAG	641 €						

Action E4	Animer l'opération « mon école, mon cours d'eau » sur le bassin de la Serène								
Maître d'ouvrage	SIAV2A / SMBV2A								
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 7300 € TTC</i> Réalisé : 2732 € TTC</p> <p>(Correspondant à la rémunération des prestataires ayant réalisé les animations « mon école, mon cours d'eau »)</p>	<p>RECETTES :</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>CD12</td> <td>683.00 €</td> </tr> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>683.00 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>1 366.00 €</td> </tr> </table>		1	CD12	683.00 €	SMBV2A	683.00 €	AEAG	1 366.00 €
	1								
CD12	683.00 €								
SMBV2A	683.00 €								
AEAG	1 366.00 €								

Action E5		Editer un bulletin de liaison annuel du contrat territorial Serène					
Maître d'ouvrage		SIAV2A / SMBV2A					
<p>DEPENSES : <i>Prévu : 4000 € TTC</i> Réalisé : 6062 € TTC</p> <p>(Correspondant à l'ensemble des frais liés à la réalisation, au graphisme, à l'impression et à la diffusion des 5 bulletins entre 2014 et 2018)</p>		<p>RECETTES :</p> <p>1</p> <table border="1"> <tr> <td>SMBV2A</td> <td>3 031 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td>3 031 €</td> </tr> </table>		SMBV2A	3 031 €	AEAG	3 031 €
SMBV2A	3 031 €						
AEAG	3 031 €						

2-2-1- Bilan financier par volet d'action

Le tableau ci-dessous présente un bilan financier des dépenses pour chaque volet d'actions engagées dans le cadre du contrat territorial Serène 2014-2018, avec le taux de réalisation correspondant.

Volet du contrat	Montants prévus	Montants réalisés	% de réalisation
Volet A / Amélioration connaissances	209 282 €	139 329 €	66.57 %
Volet B / Hydrologie et morphologie	808 455 €	419 583 €	51.64 %
Volet C / Qualité de l'eau	1 733 105 €	1 707 579 €	98.53 %
Volet D / Milieux et patrimoine aquatiques	39 110 €	7 066 €	1.58 %
Volet E / Animation, Communication	349 450 €	313 147 €	89.61 %
TOTAL	3 139 402 €	2 586 704 €	82.39 %

L'analyse du tableau ci-dessus permet de faire ressortir que les objectifs financiers sont en grande partie atteints sur 3 des 5 volets d'actions, s'agissant des volets A (amélioration des connaissances), C (qualité de l'eau) et E (animation et communication-sensibilisation).

Concernant le volet B (hydrologie et morphologie), les engagements financiers représentent environ la moitié des sommes initialement prévues. Ceci s'explique notamment par :

- **Action B2c** : absence de réalisation de travaux d'optimisation environnementale de plans d'eau (150 000 € prévus)
- **Action B3b** : non-engagement des MAEC (162220 € prévus)
- **Action B4** : non-concrétisation de certains chantiers liés au PPG dans les temps escomptés (programmation 2018 reportée à 2019 en lien avec les retards d'instruction du dossier PDRR)

Concernant le volet D (milieux et mise en valeur du patrimoine aquatique), c'est l'abandon du projet de valorisation halieutique du plan d'eau de Saubayre à La Fouillade (action D3a / montant prévisionnel de 39110 €) qui fait que l'objectif tant technique que financier n'est pas atteint. A noter néanmoins que cette action n'était pas prioritaire car ne participant pas aux objectifs d'atteinte du bon état DCE.

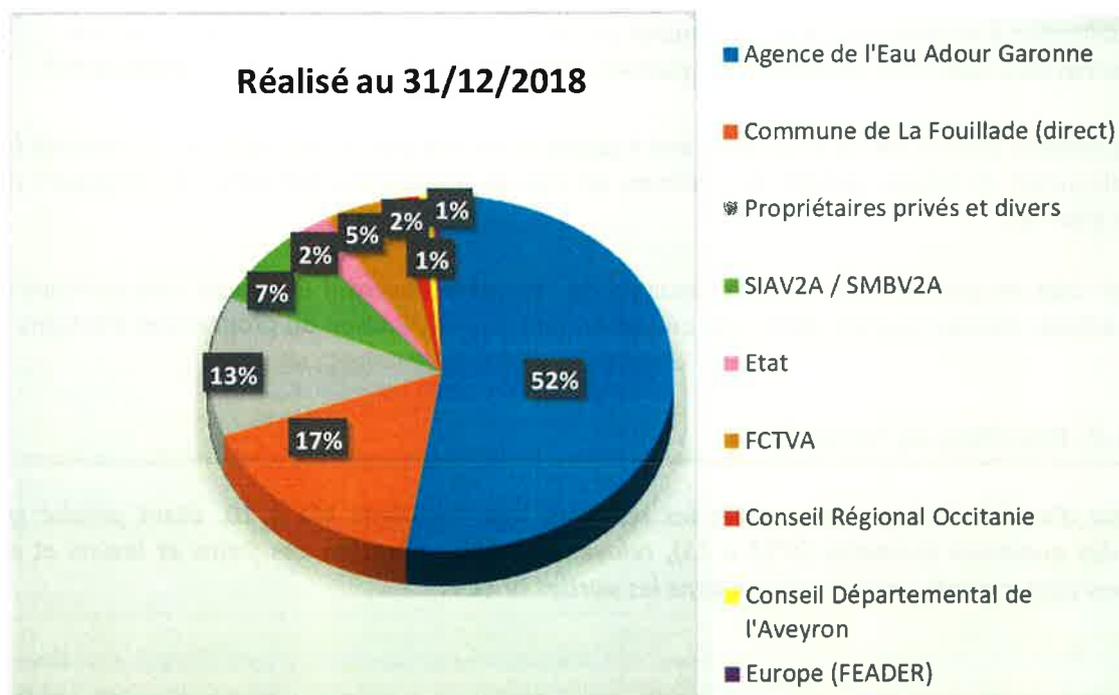
2-2-1- Bilan financier global

En prenant en considération l'avenant du 29/11/2017, le montant prévisionnel initial du contrat territorial Serène s'élevait à **3 139 402 €**.

A ce jour (situation au 31/12/2018), le montant total des réalisations liées au contrat territorial Serène s'élève à **2 586 704 €**, ce qui représente un **taux de réalisation plutôt satisfaisant de 82 %**.

Pour conforter ce chiffre, il convient de préciser que certaines actions (ou parties d'actions) fléchées dans le cadre du contrat territorial ont pris du retard et seront déclinées en 2019/2020 (MAEC, fin des chantiers PPG, terminaison du programme de réhabilitation des ANC, engagement de l'étude réseaux à La Fouillade, etc...). En prenant en compte le montant de ces actions décalées, nous devrions plutôt être proches d'un taux de réalisation de 90%.

Concernant les recettes, le graphique ci-dessous permet de faire ressortir quels ont été les financeurs des actions :



2-3- Bilan en termes de perception par les acteurs du territoire

En vue de mieux cerner la perception du contrat territorial Serène post-réalisation, il a été fait le choix de réaliser une enquête auprès des acteurs du projet, et plus largement de toute personne souhaitant émettre un avis (élus, habitants, exploitants agricoles, pêcheurs, propriétaires riverains, etc...).

2-3-1- Méthodologie d'enquête

L'enquête réalisée à l'initiative du SMBV2A, s'est déroulée entre le 9 avril et le 15 mai 2019, soit sur une durée de 5 semaines.

Le questionnaire, composé de 15 questions (voir **ANNEXE n°1**), a permis d'obtenir et analyser les informations suivantes :

- Informations concernant la qualité des personnes répondant au questionnaire,
- Perception en 2019 du bassin de la Serène et de ses milieux aquatiques,
- Connaissance et impression sur la démarche de contrat territorial Serène 2014-2018,
- Perception des actions engagées au travers du contrat,
- Avis concernant les perspectives post-contrat.

Le format privilégié a été de type dématérialisé avec la création d'un questionnaire en ligne qui a été diffusé par l'intermédiaire des moyens ci-dessous :

- Publication sur le site internet du SMBV2A à l'adresse <http://aveyronamont.fr/index.php/actualites/>
- Transmission d'un courriel intitulé « 5 minutes de votre temps pour participer au bilan du contrat territorial Serène » à l'attention de l'ensemble des acteurs et porteurs de projets (élu et partenaires du COPIL Serène, exploitants agricoles, propriétaires de plans d'eau, riverains, etc...) du contrat Serène, pour lesquels nous disposons d'une adresse électronique (environ 130 personnes). Le courriel a été adressé le 09/04/2019 avec 2 relances intervenues les 24/04/2019 et 04/05/2019.
- Transmission de SMS à divers porteurs de projets liés au contrat Serène dont nous n'avons pas l'adresse courriel, s'agissant principalement d'exploitants agricoles (environ 30 personnes)
- Information publique relative à la mise en ligne du questionnaire par voie de presse, avec publication à minima sur 2 journaux locaux (La Dépêche du Midi – Le Villefranchois) et un journal local spécialisé (La Volonté Paysanne) / Voir articles correspondants en **ANNEXE n°2**

A noter également que plusieurs questionnaires « papier » ont été positionnés dans les 12 mairies (ou mairies déléguées) du bassin versant des Serènes, en vue de toucher les personnes ne disposant pas d'un accès internet.

Enfin, il est utile de préciser que certains résultats de l'enquête pourront utilement être comparés à l'enquête initiale réalisée courant 2012, soit préalablement à la déclinaison du programme d'actions de 5 ans.

2-3-2- Résultats de l'enquête

Il est prévu d'exploiter dans cette partie les réponses aux questions n°1 à 10, étant précisé que l'analyse des questions suivantes (n°11 à 15), relevant de l'identification des freins et leviers et des perspectives post-contrat, seront traitées dans les parties IV et V.

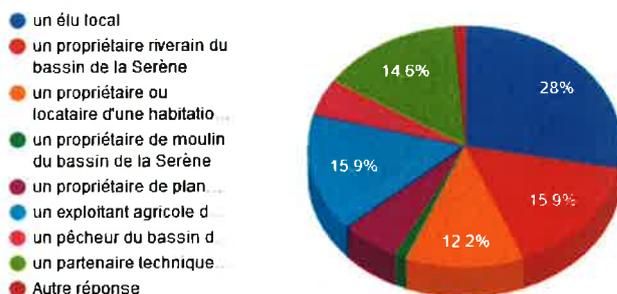
► **Nombre de répondants au questionnaire : 53 (pour mémoire, 129 répondants en 2012)**

1. Vous êtes ? (réponses multiples possibles)

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)



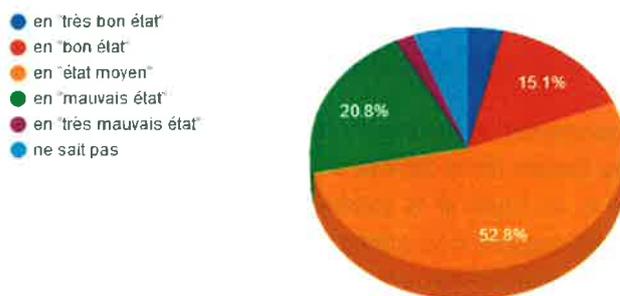
Analyse : près de 30 % des personnes ayant répondu au questionnaire sont des élus locaux, suivis ensuite d'exploitants agricoles et de propriétaires riverains (16% chacun) et des partenaires techniques et administratifs du contrat (15%). La participation d'autres usagers (propriétaires de plans d'eau, propriétaires de moulins, pêcheurs...) est plus relictuelle. A noter que plusieurs réponses étaient possibles, sachant par exemple qu'un élu local peut également être exploitant agricole et propriétaire d'un plan d'eau.

2. Selon vous, les cours d'eau (et plus généralement les milieux aquatiques) du bassin de la Serène sont aujourd'hui (2019)?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)



Analyse : plus de 50 % des personnes ayant répondu au questionnaire jugent les cours d'eau et milieux aquatiques du bassin de la Serène comme étant en « état moyen », ce qui correspond globalement à la réalité par rapport à l'état DCE. Près de 23 % pressentent un « état mauvais à très mauvais » et enfin 19 % identifient un « bon à très bon état ». En comparaison au questionnaire de 2012, la perception de l'état s'est globalement améliorée sachant que ce dernier était perçu à l'époque comme « bon à très bon » par 6 % des sondés, « moyen » par 41% et « mauvais à très mauvais » par 36% d'entre-eux.

3. Selon vous, quel est le compartiment des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin de la Serène le plus altéré ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	52
Pourcentage de réponses	98.1%

Synthèse des réponses (total)



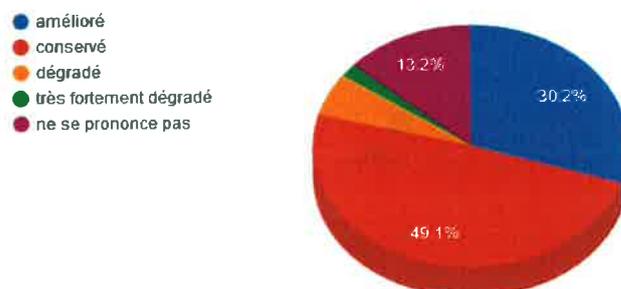
Analyse : Près de 40 % des participants jugent que l'ensemble des 3 compartiments (quantité, qualité et milieux) des cours d'eau est altéré sur le bassin de la Serène. De manière décroissante, viennent ensuite la quantité (21 %), la qualité (13 %) et enfin le milieu aquatique (10%)

4. Entre 2014 et 2018, diriez-vous que l'état des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin de la Serène a été

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)



Analyse : Près de 50 % des personnes ayant répondu au questionnaire estiment que l'état des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin de la Serène a été « conservé » entre 2014 et 2018. 30 % jugent que cet état s'est « amélioré », et enfin 8 % pensent que l'état s'est « dégradé ou très fortement dégradé ». Par comparaison, par rapport à la même question posée en 2011 (concernant l'évolution de l'état entre 1990 et 2011), 56 % d'entre-eux estimaient à l'époque que l'état s'était « dégradé à très fortement dégradé » sur cette période. La perception de l'évolution de l'état des cours d'eau et milieux sur cette dernière période est donc plutôt positive.

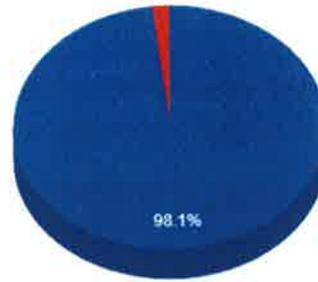
5. Saviez-vous qu'un programme d'actions a été engagé entre 2014 et 2018 sur le bassin de la Serène et ses affluents ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)

● OUI
● NON



Analyse : la démarche de contrat territorial Serène est connue par 52 des 53 personnes ayant répondu au questionnaire, soit la quasi-totalité, ce qui est plutôt très positif.

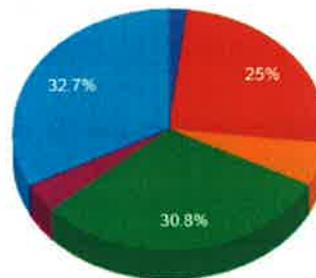
6. Quelle expression correspond le mieux à la perception que vous avez de la démarche de contrat territorial Serène 2014-2018 (une seule réponse possible) ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	52
Pourcentage de réponses	98.1%

Synthèse des réponses (total)

- démarche inconnue
- démarche innovante et concertée
- projet loin des préoccupations locales
- actions concrètes et bénéfiques
- usine à gaz composée d'actions irréalisables
- laboratoire d'actions intéressantes à amplifier
- Autre réponse



Analyse : la démarche de contrat territorial Serène est majoritairement perçue de manière positive par près de 89% des personnes interrogées avec les expressions suivantes qui ressortent : laboratoire d'actions intéressantes à amplifier (33%), actions concrètes et bénéfiques (31%), démarche innovante et concertée (25%). Au contraire, moins de 12% des sondés utilisent une expression plus négative pour décrire la démarche : projet loin des préoccupations locales (6%), usine à gaz composées d'actions irréalisables (4%), démarche inconnue (2%).

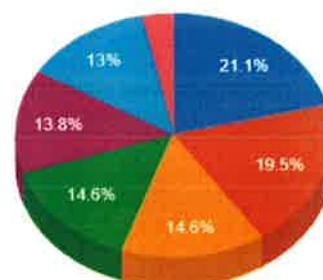
7. Par quel(s) type(s) d'actions avez-vous été concernés ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)

- Type d'actions " connaissances" (diagn
- Type d'actions " assainissement" (réha
- Type d'actions "travaux en rivière - PPG" (gestion d
- Type d'actions "lutte contre l'érosion" (diagnostics "
- Type d'actions "plans d'eau" (diagnostics de pl
- Type d'actions " communication-sensibi
- Aucune action



Analyse : quasiment 97 % des participants au questionnaire ont été concernés par à minima une action du contrat territorial Serène, et ceci de manière relativement homogène entre les différents volets d'actions. Les 2 volets d'actions pour lesquels les participants ont été les plus concernés (autour de 20% chacun) concernent le volet « connaissance » et le volet « assainissement ».

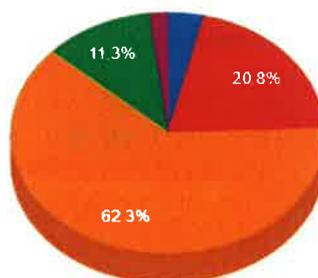
8. D'une manière générale, quel est votre avis sur la déclinaison des actions du contrat territorial Serène 2014-2018?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)

- pas satisfaisante (justifiez dans la case "commentaires" ci-dessous)
- moyennement satisfaisante (justifiez dans la case "commentaires" ci-dessous)
- satisfaisante
- très satisfaisante
- Ne se prononce pas (car actions non connues)



Analyse : près de 74% des sondés estiment que la déclinaison des actions du contrat Serène est satisfaisante (62,3%) à très satisfaisante (11,3%). 21% des personnes sont moyennement satisfaites et seuls 4% des participants (2 personnes) ne sont pas satisfaits. Parmi les arguments des participants ne jugeant pas la déclinaison des actions à minima « satisfaisante », il est possible de noter :

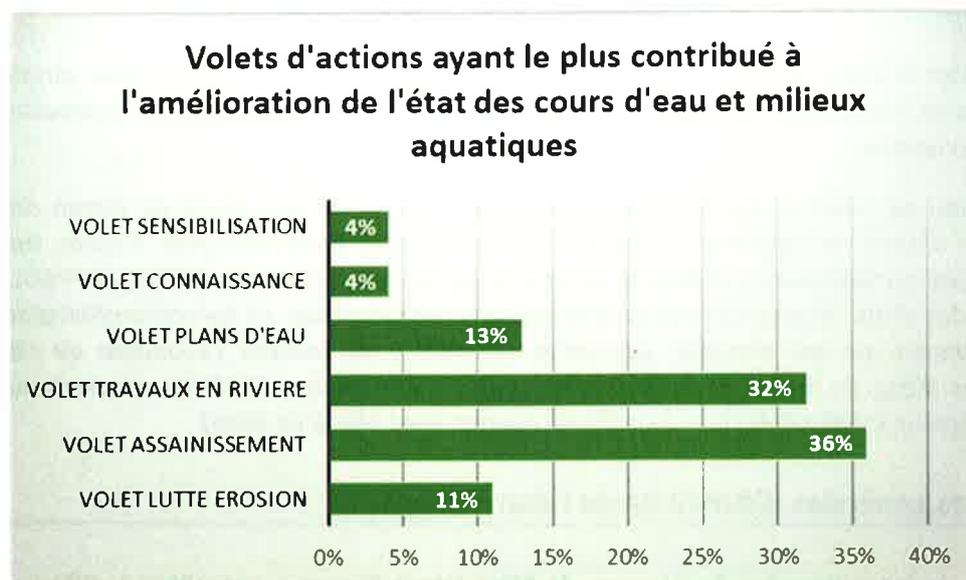
- La lutte contre l'érosion des berges est à améliorer (2 commentaires),
- Les mesures prises n'ont eu qu'un impact mineur sur le comportement des pollueurs,
- Difficulté d'avoir un volume d'actions suffisant pour avoir un effet réel sur l'amélioration du bassin versant,
- Difficulté à mettre en œuvre des actions permettant de solutionner le problème du manque d'eau dans les ruisseaux. Les actions permettant de diminuer l'incidence des plans d'eau semblent difficiles à concrétiser,
- Il faut consulter les propriétaires des moulins et envisager une action en direction de la production d'énergie en autoconsommation,
- Déséquilibre entre les actions de connaissances et de communication par rapport aux actions concrètes mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau,
- Existence de nombreux freins au niveau agricole. Absence d'engagement des MAEC, abrogation des mesures pour lutter contre la pollution diffuse d'origine agricole.

9. Parmi les différentes actions du contrat que vous connaissez, quelle est celle qui selon vous a le plus contribué à améliorer l'état des cours d'eau et milieux aquatiques dans ses 3 composantes (qualité, quantité, milieux) ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	37
Pourcentage de réponses	69,8%

Les réponses à cette question étant ouverte, il a été réalisé un travail de synthèse permettant de mentionner les volets d'actions concernés par les réponses des participants (voir graphique ci-dessous) :



Analyse : pour près de 70% des sondés, ce sont les actions des volets ASSAINISSEMENT (36%) et TRAVAUX EN RIVIERE (32%) qui ont le plus contribué à l'amélioration de l'état des cours d'eau et milieux aquatiques. Parmi ces actions, nous retrouvons celles relatives à l'assainissement collectif mais également non-collectif, et aussi les travaux PPG avec notamment les aménagements de points d'abreuvement et la mise en défens des berges. Viennent ensuite de manière décroissante les actions PLANS D'EAU (13%), LUTTE CONTRE L'EROSION (11%), COMMUNICATION-SENSIBILISATION (4%) et CONNAISSANCE (4%).

10. Parmi les différentes actions du contrat que vous connaissez, quelle est celle qui selon vous a le moins contribué à améliorer l'état des cours d'eau et milieux aquatiques dans ses 3 composantes (qualité, quantité, milieux) ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	28
Pourcentage de réponses	52.8%

Les réponses à cette question étant ouvertes, il y a eu autant de format de réponse que de participants (28), ce qui rend l'exploitation de ces dernières relativement complexe. En résumé, et suivant une certaine logique, les résultats sont plus ou moins inversement proportionnels à la question précédente (n°9). Ainsi, pour les participants, les actions des volets COMMUNICATION-SENSIBILISATION, CONNAISSANCE et PLANS D'EAU sont celles qui ont le moins contribué à améliorer l'état des cours d'eau et milieux aquatiques.

III – Appréciation de l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

3-1- Etat écologique

Il est rappelé que l'état écologique (DCE) est apprécié en tenant compte des paramètres physico-chimiques, biologiques et hydromorphologiques. De plus, l'hydrologie est également une composante essentielle de l'état écologique.

Au préalable, l'évolution de l'état écologique global, à l'échelle des 4 masses d'eau du bassin de la Serène, sera présentée d'après les informations collectées auprès du SIE Adour-Garonne. Ensuite, sur la base de données internes au SMBV2A ou collectées auprès de partenaires privilégiés (AEAG, FDPMA12, DDT12...), l'évolution des états physico-chimiques, biologiques, hydrologiques et hydromorphologiques sera présentée. L'ensemble de ces données, permettra de mettre en lumière l'évolution de l'état écologique des masses d'eau du bassin de la Serène entre la fin des années 2000 (au moment où la démarche de contrat Serène a été initiée) à ce jour (fin de contrat avec phase de bilan).

3-1-1- Données générales d'évolution de l'état écologique

Le tableau ci-dessous, issu des données de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, compilées à différentes périodes comprises entre 2006 et 2017, permet de visualiser l'évolution de l'état écologique des 4 masses d'eau du bassin de la Serène.

Masses d'eau	La Serène de Sanvensa FRFR_377	Le Marmont FRFRFR_377-1	La Petite Serène FRFRFR_377-2	Le Cassurex FRFRFR_377-4
Etat écologique DCE				
Selon EDL SDAGE 2010-2015 (données 2006-2007)	MOYEN (modélisé)	MEDIOCRE (modélisé)	MOYEN (modélisé)	MOYEN (modélisé)
Selon EDL SDAGE 2016-2021 (données 2009-2010)	MOYEN (mesuré)	MEDIOCRE (mesuré)	MOYEN (mesuré)	MOYEN (mesuré)
Selon évaluation SDAGE 2016-2021 (données 2011-2012-2013)	MOYEN (mesuré)	MEDIOCRE (mesuré)	MOYEN (mesuré)	MOYEN (mesuré)
Selon EDL SDAGE 2022-2027 (version document de travail) (données 2015-2016-2017)	MOYEN (extrapolé)	MEDIOCRE (mesuré)	MEDIOCRE (mesuré)	MOYEN (mesuré)

L'analyse de ces données fait ressortir les éléments suivants :

- Au fil du temps, la fiabilité des données a évolué plutôt positivement passant de données intégralement « modélisées » en 2010 (EDL SDAGE 2010-2015) à des données majoritairement « mesurées » en 2019 (EDL SDAGE 2022-2027).
- L'état écologique des 4 masses d'eau du bassin de la Serène est globalement stable depuis plusieurs années, sachant que ce dernier est qualifié de « médiocre » à « moyen » en fonction des masses d'eau considérées. Une nuance est néanmoins observable concernant la Petite Serène dont l'état écologique serait déclassé de « moyen » à « médiocre ».
- Enfin, les données les plus récentes compilant les années 2015-2016-2017, il est difficile de mesurer l'éventuel bénéfice des actions du contrat qui ont débuté en 2014 et se sont terminées au 31/12/2018, étant bien précisé que la majorité des actions ont été opérationnelles lors de la 2^{ème} moitié du contrat (soit de 2016 à 2018).

3-1-2- Evolution de l'état physico-chimique des eaux de surface

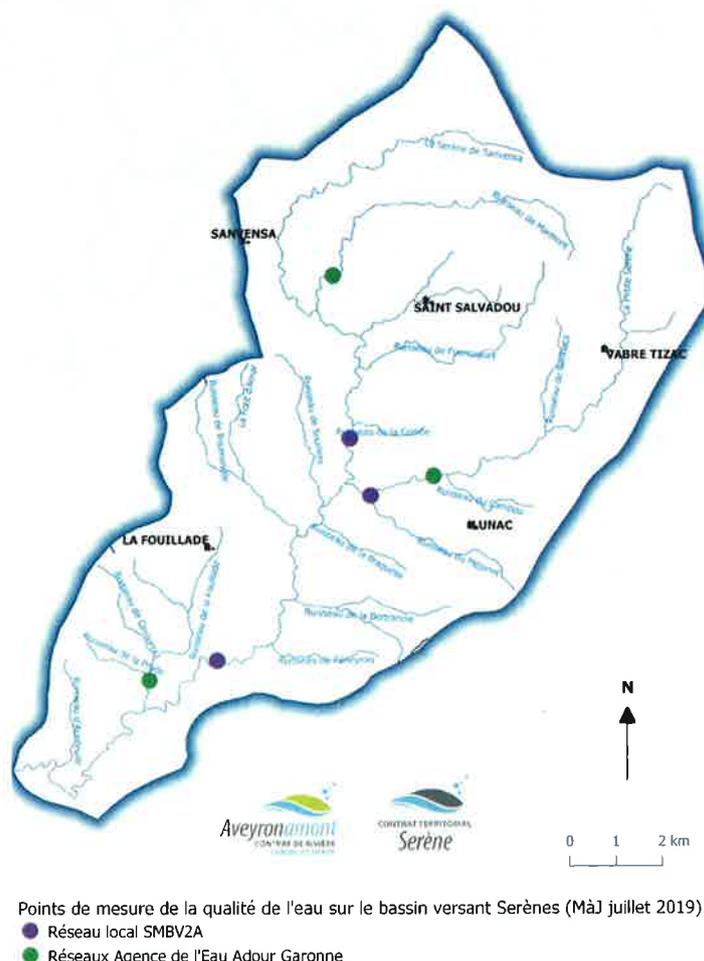
Alors que le bassin de la Serène ne disposait en 2009 que d'une seule station de mesure de la qualité physico-chimique des eaux de surface (station RCO n° 05125900 sur le Cassurex), ce dernier bénéficie depuis 2011 de 6 stations maillant l'ensemble du bassin versant :

3 stations sont directement suivies par l'Agence de l'Eau :

- **Station n°0512960** : le ruisseau de Marmont à Saint-Salvadou (chroniques 2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018)
- **Station n°0512900** : le ruisseau de Cassurex à Najac (chroniques 2009-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018)
- **Station n°0512995** : la Petite Serène au niveau de Vabre-Tizac (chroniques 2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018)

3 stations appartiennent au réseau de suivi local du SIAV2A / SMBV2A :

- **Station n°05125950** : la Serène de Sanvensa au niveau de Lunac / Pont de la Borderie (chroniques 2011-2012-2013-2018)
- **Station n°05125910** : la Serène de Sanvensa au niveau de La Fouillade / Pont de Canabral (chroniques 2011-2012-2013-2018)
- **Station n°05125990** : la Petite Serène au niveau de Lunac / Pont-Noir (chroniques 2011-2012-2013-2018)



Carte n°10 : Cartographie du maillage en stations de mesures qualité sur le bassin de la Serène

A noter toutefois que les chroniques disponibles pour les 3 stations du réseau SMBV2A ne permettent pas d'analyser objectivement l'évolution de la qualité de l'eau. En effet, alors que les chroniques 2011-2012-2013 ont participé à consolider l'état des lieux initial du contrat Serène, les chroniques 2018-2019-2020 participeront quant à elle à étoffer le bilan (avec exploitation de ces données possible uniquement à partir de mi 2021). Dans l'intervalle (2014-2015-2016-2017), nous n'avons pas de chroniques pour ces 3 stations. Le choix est donc fait à ce stade (printemps 2019) de ne pas exploiter les données de ces stations.

Les tableaux ci-dessous reprennent pour chaque station considérée (sur lesquelles les chroniques sont suffisantes), l'évolution de la qualité physico-chimique des eaux entre 2009 (pour les données les plus anciennes) et 2018 (pour les données les plus récentes) :

station 0512995 : la Petite Serène à Vabre-Tizac (pont de la Coste de Tizac)

Physico-chimie		Seuils bon état DCE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Oxygène										
COD (mg/l)	≤ 7 mg/l		6	6	6	4.44	6.05	6.05	4.37	5.5
DBO5 (mg O2/l)	≤ 6 mg/l		1.1	1.5	1.9	1.8	1.8	1.5	1.6	1.7
O2 dissous (mg O2/l)	≥ 6 mg/l		7.6	7.6	8.25	8.75	9	9	9.1	8.6
Taux de saturation O2 (%)	≥ 70%		82.3	82.3	84.2	89.8	96	96	95	85
Nutriments										
NH4+ (mg/l)	≤ 0.5 mg/l		0.03	0.03	0.04	0.03	0.04	0.03	0.03	0.03
NO2- (mg/l)	≤ 0.3 mg/l		0.05	0.05	0.04	0.04	0.03	0.03	0.02	0.03
NO3- (mg/l)	≤ 50 mg/l		8.6	12.8	12.8	13	12.9	13	11.9	13
Ptot (mg/l)	≤ 0.2 mg/l		0.13	0.13	0.13	0.19	0.19	0.19	0.12	0.12
PO4(3-) (mg/l)	≤ 0.5 mg/l		0.42	0.42	0.37	0.37	0.29	0.3	0.27	0.25
Acidification										
Ph min (U pH)	≥ 6 U ph		7.45	7.4	7.4	7.4	7.45	7.45	7.4	7.2
Ph max (U pH)	≤ 9 U ph		7.67	8.1	8.05	7.95	7.95	7.95	7.9	7.8
Température	≤ 21.5°		18.1	18.83	18.6	17.5	17.3	17.3	16.5	16.7

Début contrat

Fin contrat

Commentaires : la qualité physico-chimique de l'eau de la Petite Serène, au droit de la station de la Coste de Tizac, a peu évolué depuis 2011, étant précisé que cette dernière reste globalement bonne. Les concentrations en Nitrate oscillent autour de 12 à 13 mg/l alors que le phosphore reste dans des proportions normales.

station 0512960 : le ruisseau de Marmont à Saint-Salvadou (pont de Talespies)

Physico-chimie		Seuils bon état	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Oxygène									
COD (mg/l)	≤ 7 mg/l		11.9	9.89	8.76	6.78	6.41	8.35	7.7
DBO5 (mg O2/l)	≤ 6 mg/l		5	5	5	4.7	3	4.7	3.3
O2 dissous (mg O2/l)	≥ 6 mg/l		8.24	8.24	8.24	8.2	8.2	8.2	8.2
Taux de saturation O2 (%)	≥ 70%		86	87	87	91	85	85	85
Nutriments									
NH4+ (mg/l)	≤ 0.5 mg/l		2.67	0.32	0.32	0.23	0.23	0.19	0.43
NO2- (mg/l)	≤ 0.3 mg/l		0.15	0.16	0.16	0.13	0.1	0.1	0.07
NO3- (mg/l)	≤ 50 mg/l		21.2	21.2	21.2	21.3	21.3	21	18
Ptot (mg/l)	≤ 0.2 mg/l		0.94	0.59	0.44	0.27	0.27	0.26	0.26
PO4(3-) (mg/l)	≤ 0.5 mg/l		1.32	0.44	0.44	0.35	0.35	0.28	0.38
Acidification									
Ph min (U pH)	≥ 6 U ph		7.22	7.4	7.4	7.4	7.35	7.1	7
Ph max (U pH)	≤ 9 U ph		7.76	7.95	7.85	7.95	7.8	8	7.6
Température	≤ 21.5°		19.8	19.1	18.5	18.2	18.2	16.7	16.7

Début contrat

Pollution (fosse)
11.09.2017

Fin contrat

Commentaires : la qualité physico-chimique du ruisseau de Marmont s'est légèrement améliorée depuis 2012-2013, passant de « médiocre » à « moyenne », et ce malgré une pollution accidentelle importante ayant touché le cours d'eau en septembre 2017 (en amont immédiat de la station qualité). L'élément déclassant reste toujours le phosphore.



Photo n°19 : Pollution accidentelle sur le ruisseau de Marmont faisant suite à la rupture d'une fosse à lisier (septembre 2017)

station 0512900 : le ruisseau de Cassurex à Najac (pont de Toulzanes)

Physico-chimie	Seuils bon état	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		Oxygène									
COD (mg/l)	≤ 7 mg/l	7	9.4	9.3	9.3	8.58	7.29	7.29	6.44	6.1	7.5
DBO5 (mg O2/l)	≤ 6 mg/l	2.2	3	3	3	3	3	3	2.1	2.1	2.6
O2 dissous (mg O2/l)	≥ 6 mg/l	7.9	7.9	7.9	8.18	8.18	8.2	8.4	8.4	8.9	8.9
Taux de saturation O2 (%)	≥ 70%	76	76	84	89	89	92	92	89	89	87
Nutriments											
NH4+ (mg/l)	≤ 0.5 mg/l	0.03	0.25	0.28	0.28	0.28	0.21	0.13	0.11	0.13	0.10
NO2- (mg/l)	≤ 0.3 mg/l	0.14	0.2	0.35	0.35	0.35	0.19	0.18	0.1	0.11	0.10
NO3- (mg/l)	≤ 50 mg/l	24.8	24.8	22.9	19.6	18.6	17.5	17.4	17.4	18	19.5
Ptot (mg/l)	≤ 0.2 mg/l	0.51	0.62	0.69	0.72	0.72	0.72	0.55	0.55	0.49	0.43
PO4(3-) (mg/l)	≤ 0.5 mg/l	1.37	1.37	1.56	1.66	1.66	1.72	1.55	1.22	1.21	1.21
Acidification											
Ph min (U pH)	≥ 6 U ph	7.9	7.7	7.7	7.7	7.55	7.55	7.55	7.5	7.5	7.2
Ph max (U pH)	≤ 9 U ph	8.1	8.1	8.3	8.3	8.3	8.2	8.2	7.9	7.9	7.9
Température	≤ 21.5°	18.8	18.8	18.3	18.3	18.8	18.8	18.8	17.3	16.7	16.4
							Début contrat		Mise en service nouvelle STEP		Fin contrat

Commentaires : la qualité physico-chimique du ruisseau de Cassurex est globalement stabilisée à « médiocre » même s'il est possible de noter quelques petites améliorations sur le paramètre Phosphore (passage d'un état « médiocre » à « moyen » concernant le paramètre Ptotal). Le sous-bassin du Cassurex est pourtant celui sur lequel les plus gros efforts ont été menés en termes d'actions de reconquête : mise en service de la nouvelle STEP de La Fouillade fin 2015, optimisation des plans d'eau de Cavagnal en 2016 et de Saubayre en 2017, travaux PPG entre 2015 et 2017. Dans ce contexte, et prenant en compte le temps de résilience, il est donc permis d'espérer que la situation s'améliore.

3-1-3- Evolution de l'état biologique des eaux de surface

A l'image de la qualité physico-chimique, l'état biologique des cours d'eau du bassin de la Serène peut être apprécié au travers des 6 stations de suivi maillant le bassin versant. Les indicateurs biologiques utilisés dans le cadre de ces suivis (Réseaux AEAG ou SIAV2A/SMBV2A) sont les suivants :

- IBD (indice biologique diatomées),
- IBG (Indice biologique global),
- I2M2 (Indice invertébrés multi métrique).

Concernant les inventaires piscicoles, aucune donnée récente n'est disponible sur le bassin de la Serène. Les dernières investigations datent du début des années 1990 (FDAPPMA 12), à l'exception d'une seule donnée plus récente mais néanmoins ancienne (2011) sur la Petite Serène à Vabre-Tizac (donnée AFB). A noter que des inventaires piscicoles sont prévus à partir de 2019 (sur 2 à 3 années) dans le cadre de l'expertise relative à l'impact cumulé des plans d'eau (AAP AFB ICRA). Dans ce contexte, il n'est donc pas possible d'exploiter cette donnée pour la phase de bilan du contrat territorial 2014-2018.

Comme pour les données physico-chimiques, **les chroniques disponibles pour les 3 stations du réseau SMBV2A ne permettent pas d'analyser objectivement l'évolution de l'état biologique des eaux de surface.** En effet, alors que les chroniques 2011-2012-2013 ont participé à consolider l'état des lieux initial du contrat Serène, les chroniques 2018-2019-2020 participeront quant à elle à étoffer le bilan

(avec exploitation de ces données possible uniquement à partir de mi 2021). Dans l'intervalle (2014-2015-2016-2017), nous n'avons pas de chroniques pour ces 3 stations. **Le choix est donc fait à ce stade (début 2019) de ne pas exploiter les données biologiques de ces stations.**

Les tableaux ci-dessous reprennent pour chaque station considérée (sur lesquelles les chroniques sont suffisantes), l'évolution de l'état biologique des eaux entre 2009 (pour les données les plus anciennes) et 2018 (pour les données les plus récentes) :

station 0512995 : la Petite Serène à Vabre-Tizac (pont de la Coste de Tizac)

Biologie	Seuils bon état	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
IBD 2007 (/20)	≥ 15.92	13	13.4	13.8	14.1	13.13	8	11.8	12.5
IBG RCS (/20)	≥ 15	17	15.5	16	16	17	17	16.67	
I2M2 (/20)	≥ 0,443	0.58	0.51	0.58	0.59	0.62	0.63	0.65	0.55

Début contrat Fin contrat

Commentaires : sur la base de l'IBD (indice le plus déclassant), la qualité biologique de la Petite Serène, au droit de la station de la Coste de Tizac, se serait dégradée à partir de 2016, passant de « moyen » à « médiocre ». A noter à contrario que les IBG et I2M2 ne traduisent pas cette dégradation. L'I2M2 évolue même plutôt positivement depuis 2012.

station 0512960 : le ruisseau de Marmont à Saint-Salvadou (pont de Talespies)

Biologie	Seuils bon état	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
IBD 2007 (/20)	≥ 15.92		11.7	11.75	11.93	12.13	10.77	11.5
IBG RCS (/20)	≥ 15		17	17.5	17.67	18	18.33	
I2M2 (/20)	≥ 0,443		0.68	0.69	0.67	0.7	0.73	0.68

Début contrat Fin contrat

Pollution
(fosse)
sept.2017

Commentaires : la qualité biologique du ruisseau de Marmont se maintient depuis 2013 dans un état « médiocre », notamment en lien avec les IBD qui sont déclassants. A noter à contrario que les IBG et I2M2 ne traduisent pas cette dégradation. Ces 2 indices sont relativement stables depuis 2013, et ce malgré la pollution (rupture d'une fosse à lisier) constatée en septembre 2017.

station 0512900 : le ruisseau de Cassurex à Najac (pont de Toulzanes)

Biologie	Seuils bon état	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
IBD 2007 (/20)	≥ 15.92		13.2	12.95	13.07	13.27	13.53	13.63	13.23	13.17	14.1
IBG RCS (/20)	≥ 15		15	16	15.67	15.33	15	15.67	16.33	16.33	
I2M2 (/20)	≥ 0,443		0.55	0.55	0.53	0.47	0.45	0.44	0.52	0.55	0.55

Début contrat
Mise en service nouvelle STEP
Fin contrat

Commentaires : la qualité biologique du ruisseau de Cassurex se maintient depuis 2010 dans un état « moyen », là encore en lien avec les IBD qui sont déclassants. Comme pour le Marmont, on note à contrario que les IBG et I2M2 ne traduisent pas cette dégradation. Ces 2 indices évoluent même positivement depuis 2014. Les nombreuses actions de reconquête réalisées à partir de 2015 (mise en service de la nouvelle STEP de La Fouillade fin 2015, optimisation des plans d'eau de Cavagnal en 2016 et de Saubayre en 2017, travaux PPG entre 2015 et 2017) ne font donc pas apparaître pour l'instant un réel bénéfice en termes d'amélioration de l'état biologique.

Sur cette station du Cassurex, un suivi « polluants spécifiques » (rattachés à la physico-chimie) est réalisé depuis 2011 :

Polluants spécifiques	Seuils bon état	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018

Début contrat
Mise en service nouvelle STEP
Fin contrat

Commentaires : alors qu'aucun polluant spécifique dépassant les normes de qualité n'était recensé jusqu'à 2017, la donne a changé en 2018 avec le recensement de cuivre lors d'un prélèvement de mai 2018. La concentration de cet élément (7.9 µg.l) a conduit à un déclassement de qualité au droit de la station avec qualification d'un état « mauvais ».

3-1-4- Evolution de l'hydrologie des cours d'eau

Alors que le bassin de la Serène ne disposait en 2014 que d'une seule station de mesure des débits (station DREAL du pont de Canabral sur la Serène de Sanvensa), les cours d'eau sont désormais maillés de 5 stations, dont 4 gérés sous maîtrise d'ouvrage du SMBV2A.

Ces 5 stations sont les suivantes :

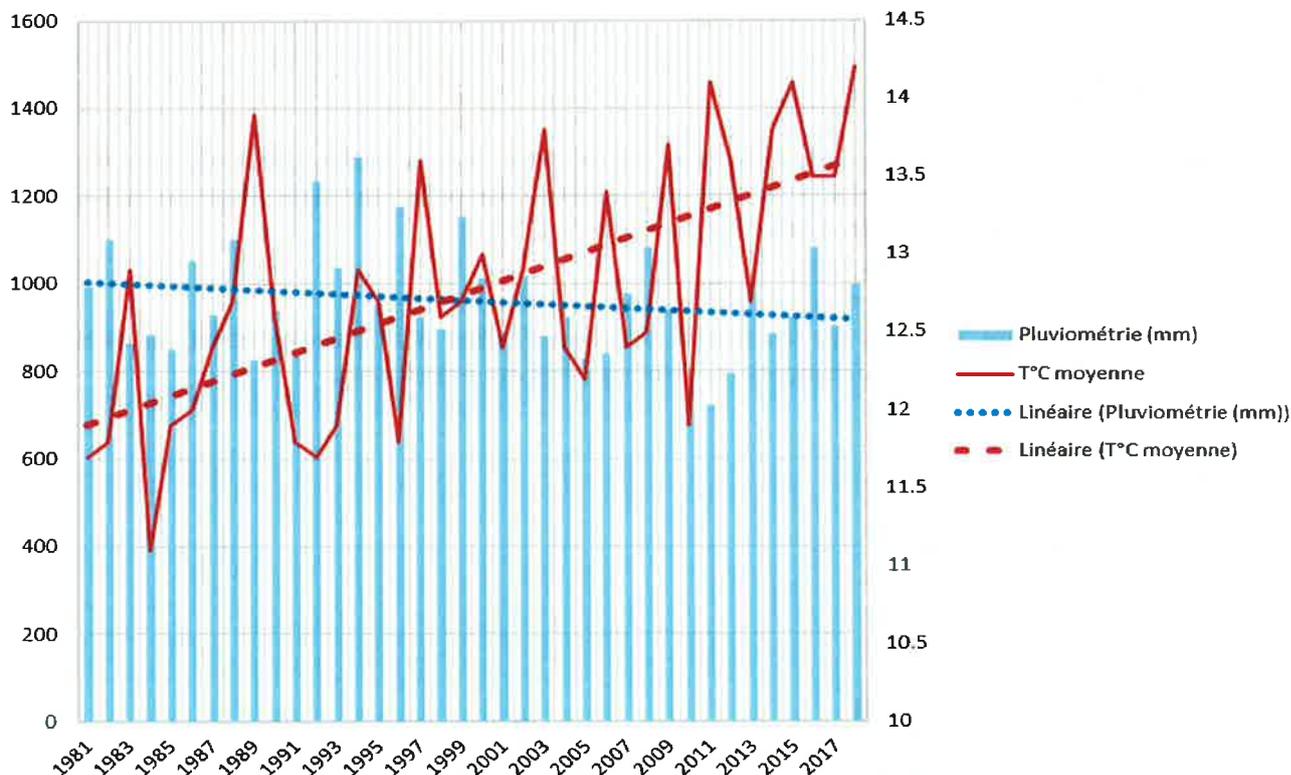
- **Station DREAL du pont de Canabral (La Fouillade) sur la Serène de Sanvensa** : en service depuis 1968
- **Station SMBV2A du pont de la Borderie (Lunac) sur la Serène de Sanvensa** : en service depuis novembre 2016
- **Station SMBV2A du pont Noir (Lunac) sur la Petite Serène** : en service depuis novembre 2016
- **Station SMBV2A de Talespies (Le Bas Ségala) sur le ruisseau de Marmont** : en service depuis novembre 2016
- **Station SMBV2A du pont de Toulzanes (Najac) sur le ruisseau de Cassurex** : en service depuis novembre 2016

Les chroniques disponibles pour les 4 stations hydrométriques du réseau SMBV2A étant très récentes (fin 2016, 2017 et 2018), le choix est donc fait à ce stade (début 2019) de ne pas les exploiter.

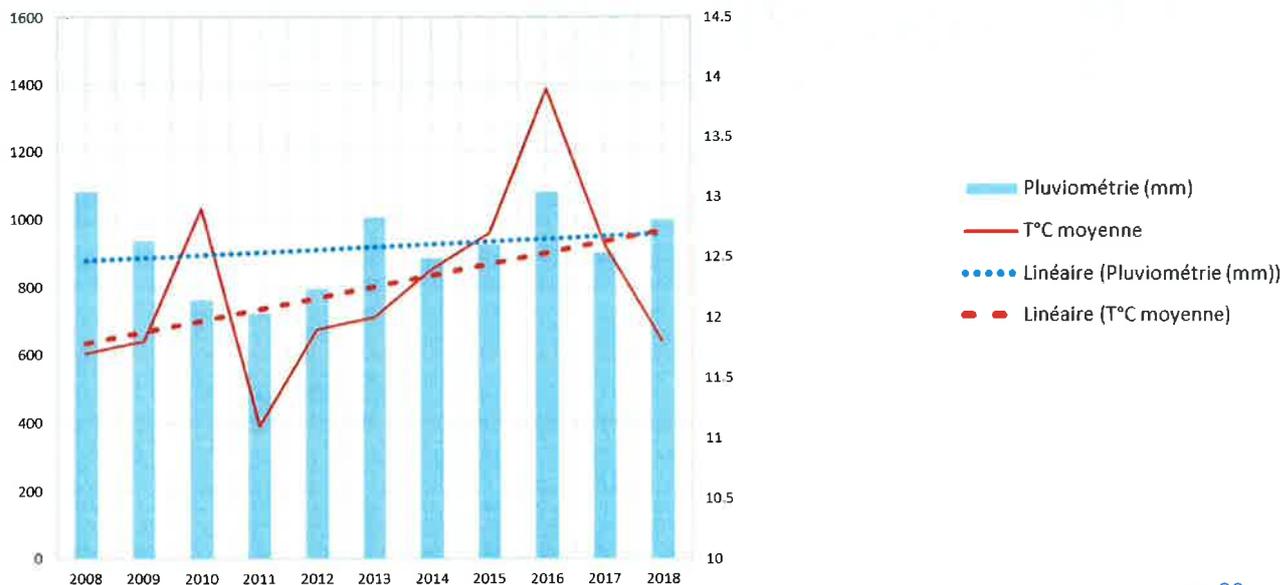
Par contre, les données récentes de la station DREAL seront analysées, avec une mise en parallèle des données météorologiques issues de la station du Grifoulas à Vabre-Tizac (station météorologique privée) où nous disposons de chroniques depuis 1976 jusqu'à fin 2018.

Données climatologiques (permettant d'explicitier pour partie l'hydrologie)

Le 1^{er} graphique ci-dessous permet de mettre en relief l'évolution des précipitations et des températures moyennes annuelles sur la période 1981-2018, concernant la station de Vabre-Tizac.



Le 2^{ème} graphique ci-après traduit sur cette même station, l'évolution des précipitations et des températures moyennes annuelles sur la période 2008-2018, soit depuis l'émergence du projet de contrat territorial Serène.



L'analyse de ces deux graphiques permet de faire ressortir les informations suivantes :

- Comme cela était déjà précisé dans le rapport d'état des lieux – diagnostic du contrat Serène (2013), la tendance générale depuis une quarantaine d'année est au réchauffement de la température couplé à la baisse des précipitations (sur la base de données moyennes annuelles),
- Néanmoins, sur ces 10 dernières années (2008 à 2018), alors que la tendance à l'élévation des températures moyennes se confirme (avec un pic en 2016), la pluviométrie moyenne annuelle se stabilise (voire augmente légèrement) autour de 920 mm / an.

A noter que les sécheresses estivales connues ces 5 dernières années (2014 à 2018) sur le bassin de la Serène, ont souvent succédé à des printemps ou débuts d'étés particulièrement pluvieux (2015-2016-2018), ce qui a hypothétiquement permis de « tamponner » les situations d'étiage critique (voir ci-après).

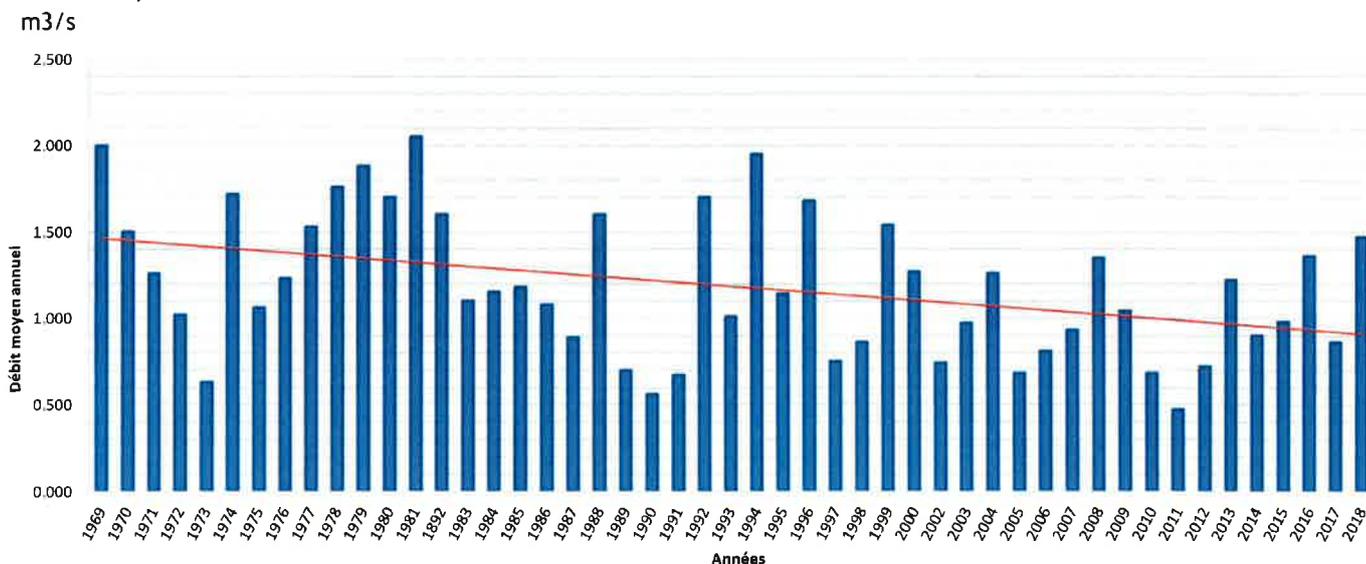
Données hydrologiques

Sur la base des données issues de la Banque Hydro concernant la station DREAL du pont de Canabral, trois paramètres seront exploités en vue de traduire l'évolution de l'hydrologie de la Serène, plus particulièrement depuis ces 10 dernières années (2008 à 2018) :

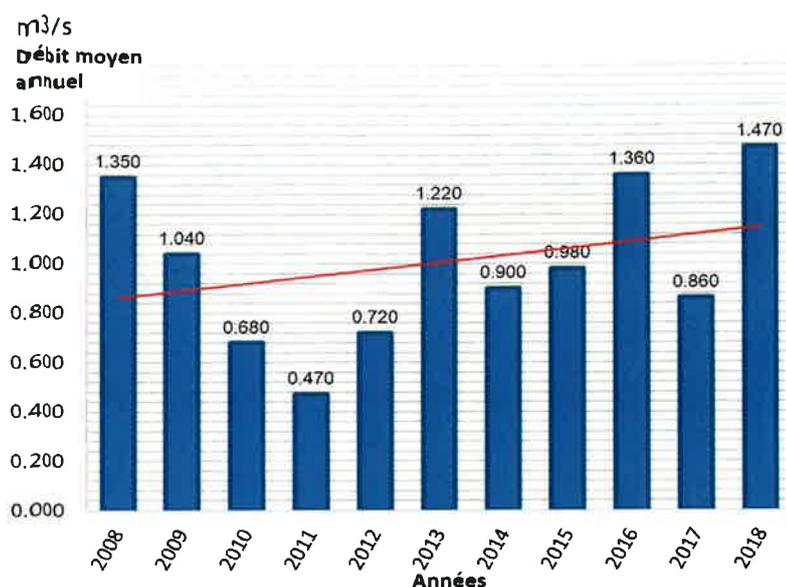
- Les débits moyens annuels,
- Les débits mensuels minimaux (QMNA) en situation d'étiage,
- Le nombre de jours ou les débits critiques d'étiage (Qar correspondant au débit d'alerte renforcé, et Qcr correspondant au débit de crise) ont été atteints.

► Débits moyens annuels

Sur la période 1969-2018



Sur la période 2008-2018

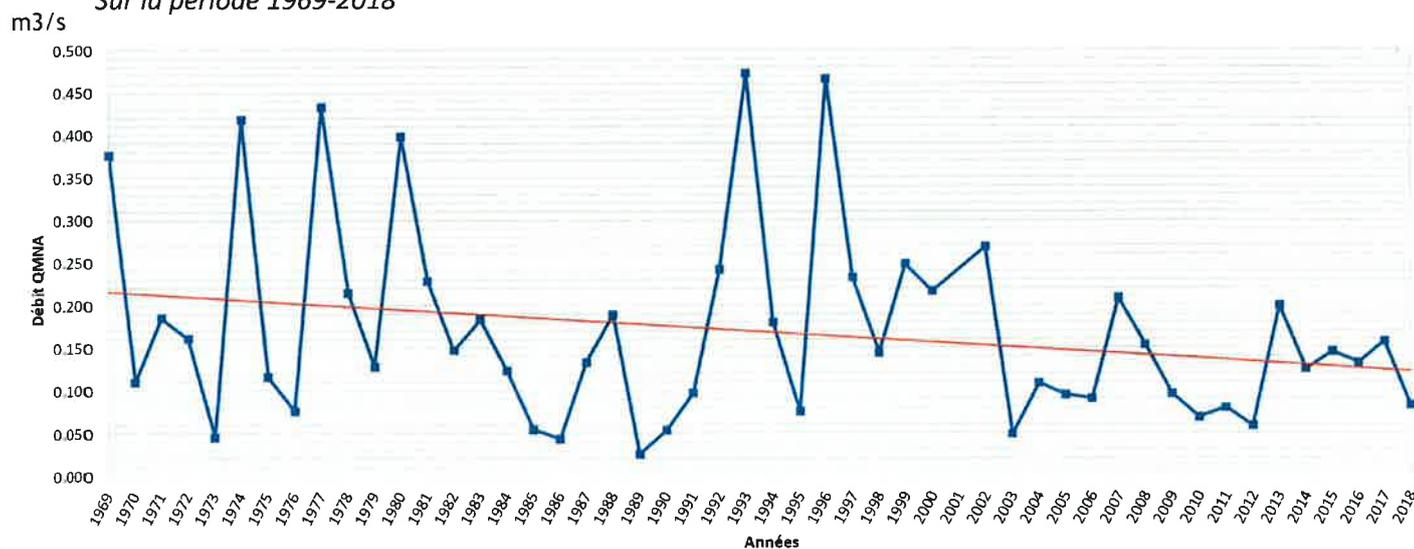


L'analyse de ces deux graphiques permet de faire ressortir les éléments suivants :

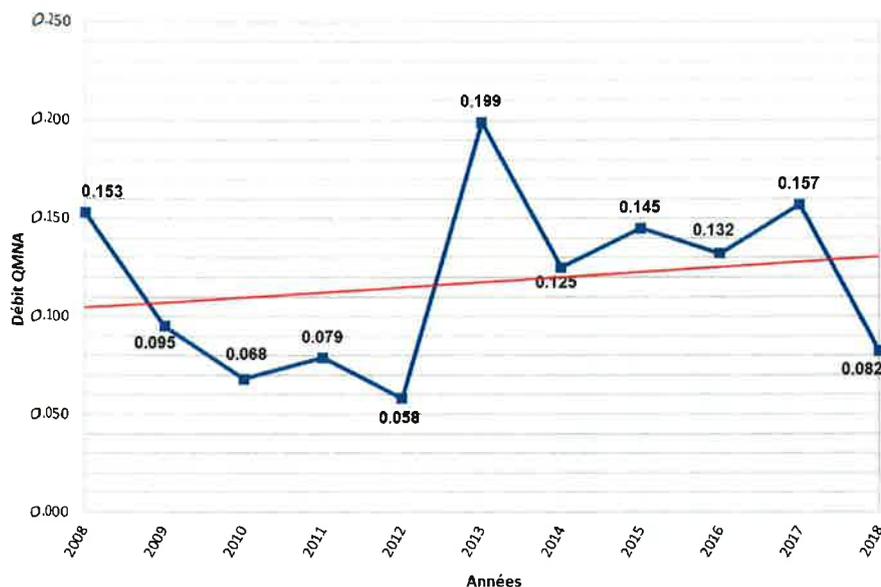
- Sur la période de 1969 à 2018 (quasiment 50 ans), le débit moyen annuel de la Serène présente une tendance très nette à la baisse,
- A l'inverse, sur la période de ces 10 dernières années (2008 à 2018), l'hydrologie moyenne de la Serène a plutôt une tendance à la hausse, atteignant même les 1.47 m³/s en 2018, et dépassant ainsi le module (débit moyen interannuel) fixé à 1,2 m³/s.

► Débits mensuels minimaux (QMNA) à l'étiage

Sur la période 1969-2018



m³/s *Sur la période 2008-2018*



L'analyse de ces deux graphiques permet de faire ressortir les éléments suivants :

- Sur la période de 1969 à 2018 (quasiment 50 ans), le débit mensuel minimum (QMNA) de la Serène présente une tendance relativement nette à la baisse, suivant la même logique que le débit moyen annuel,
- A l'inverse, sur la période de ces 10 dernières années (2008 à 2018), le débit mensuel à l'étiage (QMNA) a plutôt tendance à augmenter, dépassant même chaque année entre 2013 et 2018, le QMNA5 (statistique) fixé à 0.077 m³/s.

► Débits critiques à l'étiage

Il est rappelé qu'il n'existe pas de DOE (Débit Objectif d'Etiage) sur le bassin de la Serène, comme cela est le cas sur la rivière Aveyron. Pour autant, il existe 2 débits de gestion de crise (fixés annuellement dans les arrêtés cadre sécheresse pris par la DDT) auxquels est rattachée une procédure automatique d'alerte :

- **procédure d'alerte** : la Serène étant un bassin versant qualifié de « sensible », la procédure d'alerte est automatiquement enclenchée chaque année dès le début de la campagne d'irrigation, quelque soit le débit observé,
- **le débit d'alerte renforcée (Qar)** égal à 59 l/s : il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction,
- **le débit de crise (Qcr)** égal à 11 l/s : c'est le débit de référence au-dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

Le tableau ci-après fait état des nombres de jours par an (sur la période de 30 ans 1989/2018) où les débits critique à l'étiage (Qar et Qcr) ont été atteints sur la Serène de Sanvensa (station DREAL du pont de Canabral).

Année (période 1989/1998)	Nombre de jours /an où le débit a été atteint		Année (période 1999/2008)	Nombre de jours /an où le débit a été atteint		Année (période 2009/2018)	Nombre de jours /an où le débit a été atteint	
	Qar	Qcr		Qar	Qcr		Qar	Qcr
1989	41	29	1999	0	0	2009	0	0
1990	31	17	2000	0	0	2010	25	0
1991	33	5	2001	0	0	2011	43	0
1992	0	0	2002	0	0	2012	36	0
1993	0	0	2003	46	0	2013	0	0
1994	0	0	2004	0	0	2014	0	0
1995	21	0	2005	14	0	2015	13	0
1996	0	0	2006	25	0	2016	2	0
1997	0	0	2007	0	0	2017	0	0
1998	0	0	2008	0	0	2018	0	0
TOTAL	126	51	TOTAL	85	0	TOTAL	119	0

L'analyse de ce tableau permet de faire ressortir les éléments suivants :

- L'occurrence d'atteinte des débits critiques (Qar et Qcr) est plus importante sur la période 1989-1998 que sur les périodes suivantes (1999-2008 et 2009-2018). Sur cette même période, le débit de crise (Qcr) est atteint durant 51 jours (1989-1990-1991), alors qu'il n'a jamais été réatteint depuis.
- Sur la période 2009-2018, un contraste important existe entre la 1^{ère} moitié (2009-2013) et la 2^{ème} moitié de la période (2014-2018) correspondant à la période de déclinaison du contrat Serène. En effet, sur ce pas de temps, le débit d'alerte renforcé a été atteint durant 13 jours uniquement (été 2015).

En résumé, la situation hydrologique de la Serène de Sanvensa, en moyenne comme en période d'étiage, s'est globalement stabilisée, voire a plutôt évolué positivement, au cours de ces 10 dernières années. Les conditions météorologiques semblent expliquer au moins en partie cette situation dans un contexte où la pluviométrie a légèrement augmenté dans l'intervalle 2008-2018, même si les températures ont également progressé. Sur la période 2014-2018, le débit d'alerte renforcé (Qar) n'a été atteint que durant l'été 2015 (13 jours). Un autre facteur susceptible de participer à cette amélioration de la situation hydrologique moyenne pourrait être lié à la poursuite ou à la mise en œuvre d'actions conservatoires de la ressource en eau. Certaines sont de nature réglementaire et existent déjà depuis plusieurs années (tours d'eau d'irrigation). D'autres relèvent quant à elles du contrat territorial Serène (préservation des zones humides, amélioration de la gestion des plans d'eau, sensibilisation des acteurs, etc...).

3-1-5- Evolution de l'hydromorphologie des cours d'eau

Lors de l'état des lieux de 2013, l'état hydromorphologique du bassin de la Serène était qualifié de « perturbé », notamment sur la base des données récoltées lors du diagnostic des cours d'eau de 2012, préalable au plan pluriannuel de gestion (PPG) 2015-2019.

Ce diagnostic, qui portait sur quasiment 100 Km linéaire, correspondant aux cours d'eau principaux du bassin de la Serène, faisait ressortir plusieurs éléments relatifs aux états observables :

- 27 % du linéaire des cours d'eau présentait un ensablement qualifié « d'important » (au-delà de 50% de colmatage surfacique)
- 33 % du linéaire avaient un enfouissement « marqué » (8%) à « tendanciel » (25%)

- 55 % du réseau présentait à contrario une « tendance au dépôt »
- 35 sites principaux d'érosions de berges étaient localisés
- 60 % des faciès d'écoulement des cours d'eau affichaient une diversité « faible » (47%) à « nulle » (13%).

Plusieurs pressions susceptibles d'expliquer cet état hydromorphologique étaient également mises en exergue :

- sur les cours d'eau et leurs abords immédiats :
 - le busage intégral présent sur 2% (soit 2.28 Km) des cours d'eau inventoriés, auquel il convenait de rajouter les 114 passages busés ponctuels.
 - Le piétinement du bétail, intégralement présent sur 10% du linéaire (10 Km) et régulièrement présent sur 71 % du linéaire (soit environ 70 Km)
 - La présence de 40 passages à gué pour la plupart non-aménagés
 - La localisation de 327 points d'abreuvement, dont 243 (75%) n'étaient pas aménagés (accès direct des animaux au cours d'eau sans stabilisation du lit et des berges)
 - 12 % du chevelu hydrographique (soit environ 12 Km) apparaissaient comme ayant été recalibrés ou rectifiés,
 - 14 % des linéaires de berges, soit près de 27 Km ne faisait pas apparaître de ripisylve (strate arbustive à arborée)
- sur les versants :
 - présence de surfaces agricoles drainées, estimées à minima à 973 ha (sur la base des données AGRESTE),
 - identification de suppressions de haies,
 - présence de pratiques agricoles favorisant l'érosion (labours dans le sens de la pente, absence de couverture hivernale des sols)
 - présence de 157 plans d'eau, dont plusieurs en situation de barrage de cours d'eau (avec estimation revue à la hausse en 2014 pour atteindre 234 ouvrages).

A ce jour (début 2019), il n'a pas été envisagé de réaliser un nouvel état des lieux des cours d'eau du bassin de la Serène, qui aurait notamment pu permettre d'apprécier l'évolution de l'état hydromorphologique, par comparaison à l'état des lieux de 2012. Ce nouvel état des lieux sera néanmoins réalisé dans le cadre de la préparation du futur PPG, soit en 2021.

Néanmoins, des données relatives à la diminution des pressions hydromorphologiques peuvent être affichées, en lien avec les actions déclinées dans le cadre du contrat 2014-2018 (voir partie II relative au bilan des actions menées) :

- sur les cours d'eau et leurs abords immédiats (voir cartographie p.35) :
 - linéaire de berges mis en défens : 15154 ml
 - linéaire de berges revégétalisées (installation d'une ripisylve) : 3940 ml
 - Nombre de points d'abreuvement aménagés : 56
 - Nombre de passages à gué stabilisés : 27
 - Nombre de buses enlevées : 2 représentant 8 ml au total
- sur les versants :
 - 640 ml de haies replantées
 - Préservations de milieux (non-comptabilisables) liées aux diagnostics et opérations de communication/sensibilisation concernant la préservation des zones humides, l'optimisation environnementale de plans d'eau et la limitation de l'érosion.

Parallèlement à la déclinaison de ces actions de reconquête de l'état hydromorphologique des cours d'eau et milieux aquatiques sur la période 2014-2018 (voir ci-dessus), il convient en toute objectivité d'évoquer les quelques actions impactantes qui ont également été observées à posteriori, bien qu'il soit impossible de les comptabiliser de manière précise et exhaustive :

- Suppression de haies,
- Busages,
- Curage et rectification de cours d'eau,
- Drainage de zones humides,
- Etc...

A noter que plusieurs de ces actions ont été menées dans un cadre légal, dans une situation courante de non-atteinte des seuils de déclaration ou d'autorisation.

3-2- Etat chimique

Il est rappelé que l'état chimique (DCE) est apprécié en tenant compte du suivi de 41 substances prioritaires (pesticides, métaux lourds, polluants industriels, autres polluants). Si l'une ou l'autre de ces substances est présente à des concentrations incompatibles avec les exigences liées à la santé humaine et à la préservation de la vie aquatique, la masse d'eau est classée en mauvais état chimique.

Volontairement, il sera uniquement mentionné l'évolution de l'état chimique des eaux superficielles, dans une situation où le bassin de la Serène ne représente que 4,5% de la superficie de la masse d'eau souterraine considérée (FRFG008). De plus, aucun point de suivi de l'état de la masse d'eau souterraine n'est localisé au droit du bassin de la Serène.

3-2-1- Données générales d'évolution de l'état chimique

Le tableau ci-dessous, issu des données de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, compilées à différentes périodes comprises entre 2006 et 2017, permet de visualiser l'évolution de l'état chimique des 4 masses d'eau superficielles du bassin de la Serène.

Masses d'eau	La Serène de Sanvensa FRFR_377	Le Marmont FRFRFR_377-1	La Petite Serène FRFRFR_377-2	Le Cassurex FRFRFR_377-4
Etat chimique DCE				
Selon EDL SDAGE 2010-2015 (données 2006-2007)	Non-classé (absence données)	Non-classé (absence données)	Non-classé (absence données)	Non-classé (absence données)
Selon EDL SDAGE 2016-2021 (données 2009-2010)	Non-classé (absence données)	Non-classé (absence données)	Non-classé (absence données)	Non-classé (absence données)
Selon évaluation SDAGE 2016-2021 (données 2011-2012-2013)	Non-classé (absence données)	Non-classé (absence données)	Non-classé (absence données)	BON (mesuré)
Selon EDL SDAGE 2022-2027 (version document de travail) (données 2015-2016-2017)	Non-classé (absence données)	Non-classé (absence données)	Non-classé (absence données)	BON (mesuré)

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir une **situation de quasi-absence de données relatives à l'état chimique des masses d'eau superficielles sur le bassin de la Serène**. En effet, alors qu'aucune donnée

n'était disponible en 2010, un suivi est désormais opéré sur la petite masse d'eau du Cassurex (FRFRFR_377-4) qui représente moins de 9% de la superficie du bassin de la Serène dans son intégralité. Les données compilées depuis 2013 sur le Cassurex permettent de mentionner une situation de « bon état chimique ». Néanmoins, cette appréciation mérite d'être nuancée au regard des fluctuations importantes de l'état chimique au droit de la station considérée (voir ci-après).

3-2-2- Evolution de l'état chimique des eaux de surface

Comme mentionné précédemment, **une seule station localisée sur le cours d'eau du Cassurex à Najac, permet de suivre l'évolution de l'état chimique des eaux superficielles**. Bien évidemment, il est rappelé que cette station ne peut être considérée comme représentative de la masse d'eau Serène.

Cette station est directement suivie par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, s'agissant de la **n°0512900** : le ruisseau de Cassurex à Najac (chroniques état chimique : 2013-2014-2015-2016-2017-2018).

Le tableau ci-dessous mentionne l'évolution de l'état chimique du ruisseau du Cassurex au droit de la station considérée, entre 2013 et 2018, tout en mentionnant les molécules étant à la source du déclassement :

station 0512900 : le ruisseau de Cassurex à Najac (pont de Toulzanes)

Chimie	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	BON	MAUVAIS	BON	MAUVAIS	BON	BON
Métaux lourds	BON	BON	BON	BON	BON	BON
Pesticides	BON	MAUVAIS	BON	BON	BON	BON
<i>* Isoproturon (mars 2014)</i>						
Polluants industriels	BON	BON	BON	MAUVAIS	BON	BON
<i>* Octylphenol (juil-mai 2016)</i>						
Autres polluants	BON	MAUVAIS	BON	BON	BON	BON
<i>* Benzo(a)pyrene (juil 2014)</i>						

Début contrat Fin contrat

L'analyse de ce tableau permet de faire ressortir les éléments suivants :

- L'état chimique du ruisseau de Cassurex, au droit de la station n'est pas du tout homogène d'une année sur l'autre, étant précisé que cet état alterne entre « bon » (2013-2015-2017-2018) et « mauvais » (2014-2016).
- Les molécules déclassantes sont également très variées sachant qu'on retrouve à la fois :
 - o Un herbicide utilisé pour le désherbage des céréales (Isoproturon)
 - o Un polluant industriel (perturbateur endocrinien) utilisé dans la fabrication de résines phénoliques (pneumatiques, vernis, isolants électriques, encres d'impression) s'agissant de l'Octylphénol,
 - o Un autre polluant (HAP) qui est présent dans les gaz d'échappement des moteurs diesels ou encore dans les résidus de brûlage des déchets verts, s'agissant du Benzo(a)pyrene.

3-3- Synthèse de l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

(synthèse réalisée à l'occasion du COTEC Serène du 19/06/2019 et du COPIL Serène du 03/07/2019 – Voir comptes-rendus en ANNEXE n°3 et 4)

Le bilan d'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques est qualifié de mitigé par les membres des COTEC et COPIL Serène, réunis en début d'été 2019. Les éléments qui décrochent sont relatifs à la fois à la physico-chimie (carbone organique dissous + phosphore) et à la biologie (IBD qualifiés de « moyen » à « médiocre ») avec des nuances en fonction des cours d'eau. De plus, il convient de vérifier si les déclassements liés aux « polluants spécifiques » (Cuivre sur le Cassurex) et aux « substances prioritaires » (Isoproturon, Octylphenol et Benzo(a)pyrene toujours sur le Cassurex) ne sont que ponctuels ou au contraire pérennes.

Il est néanmoins utile de noter que **les chroniques disponibles pour les 6 stations (réseaux Agence et SMBV2A) présentes sur le bassin de la Serène, ne permettent pas d'analyser objectivement l'évolution de l'état des eaux de surface à l'issue du contrat territorial 2014-2018**. En effet, alors que les chroniques 2011-2012-2013 ont participé à consolider l'état des lieux initial du contrat Serène, les chroniques 2018-2019-2020 participeront quant à elle à étoffer le bilan (avec exploitation de ces données possible uniquement à partir de mi 2021).

IV - Analyse

En vue d'étayer cette partie Analyse, il est utile de s'appuyer sur les réponses au questionnaire diffusé au printemps 2019 (voir partie 2.3 du présent rapport), et plus particulièrement sur les réponses aux questions n°11 et 12.

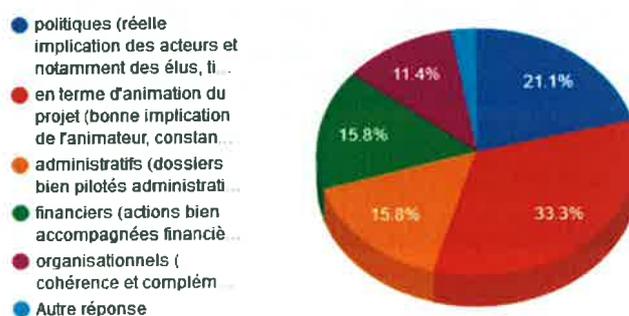
4-1- Identification des leviers et facteurs de réussite

11. Selon vous, quels ont été les principaux LEVIERS à la déclinaison des actions du contrat Serène 2014-2018?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	52
Pourcentage de réponses	98.1%

Synthèse des réponses (total)



Analyse :

Plusieurs leviers ont été identifiés par les participants au questionnaire, dont il est utile de rappeler que plus de 98% d'entre eux connaissent la démarche de contrat territorial Serène. Par ordre de priorité, les leviers identifiés sont les suivants :

- **En termes d'animation du projet** (bonne implication de l'animateur, constance, dynamisme...) pour 33% des sondés
- **Au niveau politique** (réelle implication des acteurs et notamment des élus, tissage de relations de confiance entre les divers acteurs...) pour 21% des participants
- **Au niveau administratif** (dossiers bien pilotés...) concernant 16 % des personnes
- **D'un point de vue financier** (actions bien accompagnées financièrement, autofinancements des porteurs de projets adaptés...) pour 16 % des sondés
- **Au niveau organisationnel** (cohérence et complémentarité en termes de maîtrise d'ouvrage des actions...) pour 11% des participants.

Un seul participant au questionnaire précise qu'il n'identifie aucun levier.

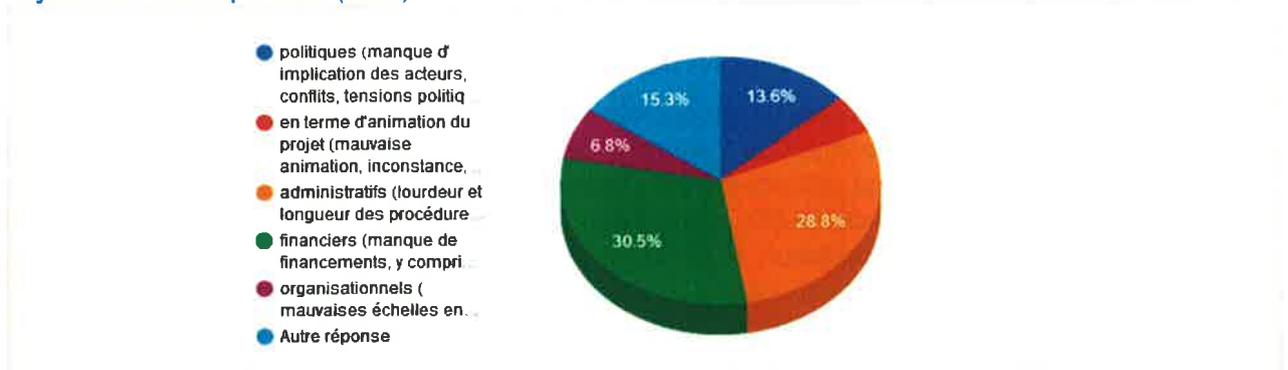
4-2- Identification des freins ou facteurs d'échec

12. Selon vous, quels ont été les principaux FREINS à la déclinaison des actions du contrat Serène 2014-2018?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	45
Pourcentage de réponses	84.9%

Synthèse des réponses (total)



Analyse :

De même que pour les leviers, plusieurs freins ont été identifiés par les participants au questionnaire. Par ordre de priorité, les freins identifiés sont les suivants :

- **D'un point de vue financier** (manque de financements, y compris en termes d'autofinancement des porteurs de projets...) pour plus de 30 % des sondés
- **Au niveau administratif** (lourdeur et longueur des procédures, complexité des dossiers) concernant 29 % des personnes
- **Au niveau politique** (manque d'implication des acteurs, conflits, tensions politiques...) pour près de 14 % des participants
- **D'un point de vue organisationnel** (mauvaises échelles en termes de maîtrise d'ouvrage des actions...) pour 7% des participants.
- **En termes d'animation du projet** (mauvaise animation, inconstance, incompréhension des remontées du terrain...) pour 5% des sondés

Parmi les 15 % de participants ayant identifié d'autres freins (dans le cadre de réponses exploitables), il est utile de noter :

- Le manque d'implication des riverains,
- Le mode opératoire de ce contrat qui se veut de « convaincre sans contraindre » et qui permet de toucher uniquement les acteurs volontaires, ce qui parfois n'est pas suffisant,
- Les actions visant à limiter l'impact des plans d'eau semblent coûteuses et difficiles à mettre en œuvre malgré un financement conséquent des partenaires.

4-3- Propositions pour exploiter les leviers et lever les freins

De manière indiscutable, le principal levier de réussite identifié par les acteurs est **l'animation de la démarche**. Dans ce contexte, il est primordial de conserver cette animation sur le bassin de la Serène, ce qui est bien prévu (voir partie .5), même si les missions de l'animateur Espace Rural devront être partagées avec d'autres dynamiques territoriales.

Arrive ensuite en 2^{ème} position, le **levier politique**, partant du constat que les acteurs et notamment les élus se sont plutôt bien impliqués dans le projet. Il a régné un climat de bonne entente et de respect mutuel entre acteurs, malgré des convictions quelquefois divergentes. L'exploitation de ce levier politique à l'avenir est plus incertain dans un contexte où les personnes changent au fil du temps, y compris concernant les acteurs « moteurs » du projet. Les élections municipales de 2020 approchant, il y aura nécessairement un renouvellement au moins partiel des acteurs politiques. Dans ce contexte, et comme il l'a toujours fait dans des situations semblables, le syndicat devra prendre le temps de dialoguer avec les nouveaux responsables, de bien leur faire comprendre le contexte, les enjeux et les

bénéfices liés à la reconquête des milieux aquatiques sur ce bassin des Serènes. Au final, il conviendra de partager les nouvelles actions identifiées pour si possible les faire aboutir.

Il est utile de constater que deux autres leviers principaux identifiés après l'animation et les aspects politiques, sont aussi considérés comme des freins :

- **les aspects financiers** apparaissent en effet à la fois comme un levier (cité par 15.8% des acteurs interrogés) mais aussi et surtout comme un frein (cité par 30.5% des participants). Pour résumer la situation, beaucoup pensent que les actions du contrat passé (2014-2018) ont été plutôt bien accompagnées financièrement, notamment par l'intermédiaire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, principal financeur. Néanmoins, plusieurs acteurs s'inquiètent des restes à charge (autofinancement) jugés comme importants, voire comme insurmontables pour certains maîtres d'ouvrages disposant de faibles ressources (exemples des petites communes concernant les charges liées à l'assainissement collectif, ou encore des propriétaires de plans d'eau pour les actions d'optimisation environnementale de ces derniers).
- **les aspects administratifs** sont également cités comme étant un levier (15.8% des acteurs), mais aussi et surtout des freins (28.8% des personnes interrogées). Le côté positif fait ressortir que les dossiers ont été bien pilotés d'un point de vue administratif. Côté négatif, ressortent la complexité des dossiers et la lourdeur des procédures. A noter que le SMBV2A lui-même a constaté une dégradation très importante en termes d'exigences administratives des partenaires financiers au cours de la dernière année du contrat (soit depuis 2018). La conséquence directe est que les animateurs et techniciens de la structure passent aujourd'hui de plus en plus de temps à monter et modifier des dossiers administratifs, et qu'ils ont ainsi beaucoup moins de disponibilités pour convaincre et accompagner les porteurs de projets quels qu'ils soient (élus, propriétaires riverains, exploitants agricoles...).

Le constat de double peine peut même être fait sachant qu'il est souvent observé un lien étroit entre augmentation des charges administratives et limitation en parallèle des financements de ces mêmes organismes. A noter enfin que le dossier le plus ingrat, qui concentre toutes les lacunes citées plus haut, est celui relatif à la demande de financements au titre du PDRR (plan de développement rural régional) : le format du dossier est souvent inadapté à nos contextes, les délais d'instruction sont abyssaux, les paiements souvent retardés, et les aides en proportion des projets plutôt limitées.

Ainsi, **la levée de ces freins administratifs et financiers ne dépend en réalité que des partenaires des actions eux-mêmes** (Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Départemental, etc...).

4-4- Pérennisation des avancées obtenues

L'analyse de la pérennisation des avancées obtenues se fera ici par volet d'actions

► Volet d'actions CONNAISSANCE :

- La poursuite du réseau local de suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, initié par le SIAV2A/SMBV2A en 2011, est bien envisagée (2019 et 2020 à minima)
- Les suivis hydrologiques et thermiques seront bien poursuivis au travers des 4 stations pérennes mises en œuvre par le SMBV2A à l'automne 2016. Les données de ces stations sont actuellement en cours d'intégration à l'hydroportail national (PHYC)
- L'inventaire des zones humides du bassin de la Serène, réalisé entre 2014 et 2017, est en train d'être valorisé, notamment pour intégration aux actions du futur PPG du SMBV2A et pour proposition de mesures contractuelles (type MAEC)
- La base de données de l'assainissement non-collectif (ANC) a notamment été utilisée pour dresser le bilan du contrat. Elle pourra également être utilisée à l'avenir par les SPANC en vue de prioriser les interventions de réhabilitation.

- Enfin, les différentes données collectées au travers des diverses études menées entre 2014 et 2018 sont actuellement exploitées pour alimenter l'étude en cours relative à l'AAP Impact cumulé des plans d'eau (initié par l'AFB).

► **Volet d'actions TRAVAUX EN RIVIERE (PPG) :**

- Tous les propriétaires riverains ayant bénéficié de travaux liés au PPG se sont engagés (par convention) à entretenir les aménagements réalisés (clôtures, points d'abreuvement...) pendant 5 ans (avant 2017) ou 10 ans (à partir de 2017),
- A noter également qu'une veille régulière du technicien de rivière du secteur est faite sur les aménagements réalisés. Si ce dernier constate d'éventuels dommages sur les ouvrages réalisés dans le cadre des travaux PPG, il fait remonter le constat et sollicite les travaux de réparation auprès du bénéficiaire.

► **Volet d'actions LUTTE CONTRE L'EROSION :**

- Pour les diagnostics Erosion/Bocage, un bilan post-réalisation est prévu en 2021, afin de mesurer dans quelles proportions les actions préconisées auront bien été mises en œuvre (ex : modification des pratiques culturales, installation de haies, etc...)
- Le syndicat animera prochainement le montage d'un dossier visant l'engagement de MAEC ciblées sur la lutte contre l'érosion et la préservation des systèmes herbagers (montage dossiers fin 2019)
- Le syndicat prévoit de poursuivre l'accompagnement au montage de dossiers PDRR relatifs à l'investissement en matériel alternatif (de limitation de l'érosion, d'entretien des couverts herbacés, de limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires...).

► **Volet d'actions PLANS D'EAU :**

- Pour les diagnostics de plans d'eau, un bilan post-réalisation est prévu en 2021, afin de mesurer dans quelles proportions les actions préconisées auront bien été mises en œuvre (ex : mise en dérivation, installation d'un moine, lutte contre les espèces invasives, etc...)
- Le syndicat prévoit de poursuivre l'accompagnement au montage de dossiers PDRR relatifs à l'optimisation environnementale de plans d'eau (ex : dossier en cours en 2019 sur La Fouillade)

► **Volet d'actions ASSAINISSEMENT :**

- A noter la structuration aboutie de l'appui technique et du suivi des installations collectives au travers d'Aveyron Ingénierie (100 % des communes adhérentes)
- La Commune de La Fouillade s'est engagée à poursuivre ses efforts d'amélioration du processus épuratoire sur le bourg (*étude des réseaux ayant débuté en mai 2019*)

► **Volet d'actions ZONES HUMIDES :**

- Le syndicat animera prochainement le montage d'un dossier visant l'engagement de MAEC ciblées sur la préservation des zones humides (montage dossiers fin 2019)
- L'inventaire des zones humides du bassin de la Serène, réalisé entre 2014 et 2017, est en train d'être valorisé, notamment pour prise en compte dans les PLUI (Montbazinois, Ouest Aveyron et Levezou), et intégration aux actions du futur PPG du SMBV2A

► **Volet d'actions COMMUNICATION-SENSIBILISATION :**

- La poursuite de l'animation « Mon école, mon cours d'eau » est prévue dans les prochaines années, avec ciblage prioritaire sur le BV Serène en 2021 et 2025
- La poursuite des actions de sensibilisation (formation?) auprès des exploitants agricoles est également envisagée (avec format précis restant à définir néanmoins)

Concernant plus spécifiquement le changement de pratiques au niveau agricole, il est utile de préciser que ce dernier est bel et bien constaté depuis 2-3 ans maintenant. En effet, et même s'il ne nous est pas encore possible de donner un chiffre précis, la conversion d'un nombre important d'exploitations du bassin de la Serène à l'agriculture biologique est un réel constat à ce jour. A première vue, ce changement est synonyme de pratiques plus vertueuses en ce qui concerne notamment la préservation des sols et des ressources et milieux aquatiques. En réalité, il convient d'être extrêmement prudent dans cette approche car nous pouvons faire le constat que l'agriculture biologique va souvent de pair avec la conservation voire l'accentuation de la technique du labour, notamment dans un objectif d'éliminer plus facilement les adventices (et de pallier ainsi l'utilisation de la chimie). Dans ce contexte, une attention particulière devra être portée à cette évolution, au regard notamment des problématiques d'érosion des sols.

V - Perspectives

En vue d'étayer cette partie Perspectives, il est utile de s'appuyer sur les réponses au questionnaire diffusé au printemps 2019 (voir partie 2.3 du présent rapport), et plus particulièrement sur les réponses aux questions n°13 à 15.

5-1- Dynamique générale du projet Serènes

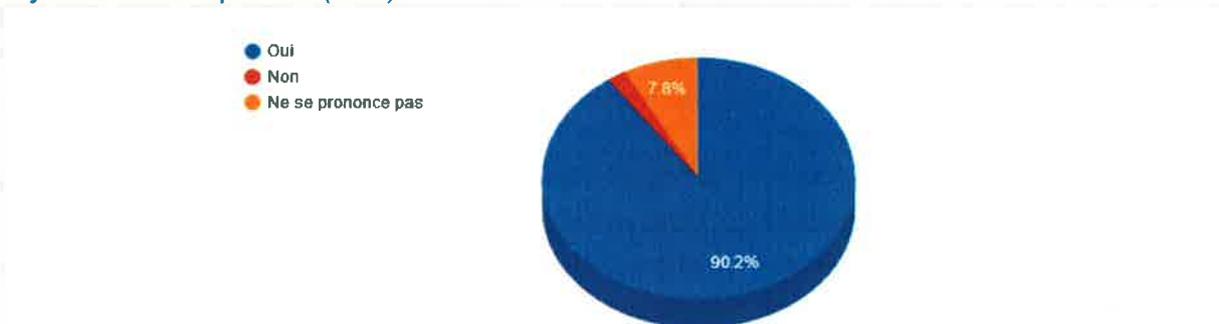
A l'occasion de l'enquête, une question relative à l'opportunité de poursuivre ou de stopper la dynamique a été posée :

13. Selon vous, doit-on poursuivre la dynamique du contrat territorial Serène au-delà de 2018 ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	51
Pourcentage de réponses	96.2%

Synthèse des réponses (total)



Le choix des acteurs est relativement clair concernant la dynamique Serène au-delà de 2018 : pour plus de 90% d'entre eux, cette dernière doit se poursuivre.

5-2- Actions à interrompre

Au travers de l'enquête, la question relative aux actions à éventuellement interrompre n'a pas été clairement posée. Toutefois, plusieurs questions permettaient d'exprimer des réponses ou des remarques libres, susceptibles de faire ressortir ce désidérata.

En clair, aucune remarque n'a été recensée sur le besoin d'interrompre telle ou telle action mise en œuvre dans le cadre du contrat territorial 2014-2019.

5-3- Actions à poursuivre ou à amplifier

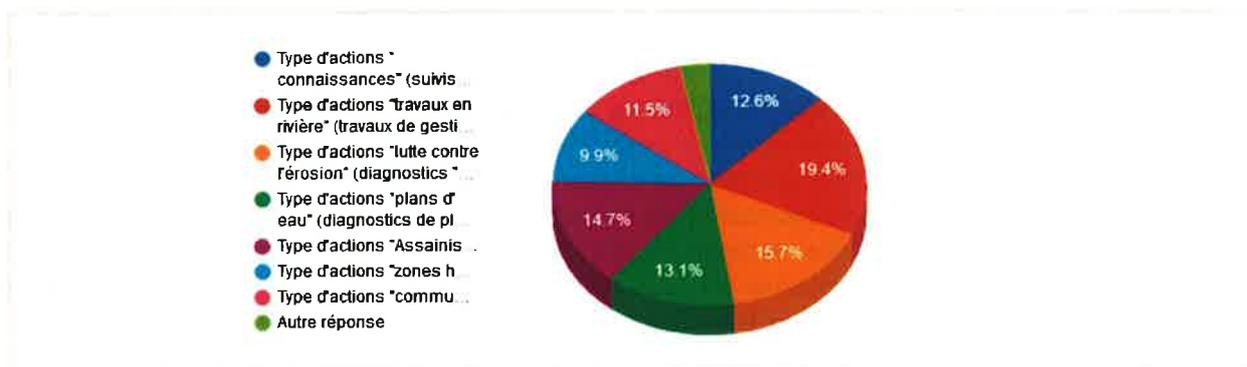
Lors de l'enquête, une question relative aux actions à poursuivre ou à amplifier a été posée :

14. Selon vous, quels sont les types d'actions à poursuivre ou à amplifier (plusieurs choix possibles)?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	52
Pourcentage de réponses	98.1%

Synthèse des réponses (total)



Il ressort du sondage que toutes les actions sont à minima à poursuivre, sans distinction notable entre les différentes catégories d'actions. Néanmoins, le volet d'actions le plus souvent cité en termes de nécessité de poursuite et d'amplification concerne les travaux en rivière (liés au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau).

Concernant, les « autres réponses », plus ou moins exploitables, il est possible de noter :

- Mieux utiliser les chutes d'eau en vue de produire de l'énergie ???
- Faire du « concret » (ex : plantations de haies, aménagements de cours d'eau)
- Etudier les possibilités existantes pour limiter l'effondrement des berges
- Conserver les plans d'eau existants, et surtout ne pas détruire les seuils des moulins

Lors des COTEC et COPIL Serène qui se sont tenus en début d'été 2019, **plusieurs remarques ont été formulées concernant les actions à poursuivre ou à amplifier :**

- Sur le volet HYDROLOGIE / IMPACT DES PLANS D'EAU :
 - o Un membre du COTEC mentionne que la participation du bassin de la Serène à l'AAP national relatif à l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau (ICRA) constitue une véritable opportunité pour continuer la dynamique. Au-delà des enjeux scientifiques de ce projet, il faudra nécessairement se donner les moyens d'aller vers des réalisations très concrètes déjà testées pour partie (ex des travaux d'optimisation environnementale des plans d'eau de Cavagnal et Saubayre).
 - o Sur cet enjeu « plans d'eau » plusieurs personnes pensent que l'aboutissement des actions concrètes (optimisation ou effacement) passe par des incitations financières plus importantes, l'idée étant si possible de prévoir un reste à charge nul pour les propriétaires. Cela induirait un autofinancement supporté directement par le syndicat de rivière. Enfin, il est utile de rappeler que très peu de propriétaires sont à ce jour ouverts à des projets d'effacement de plans d'eau. Néanmoins, au regard du mauvais état de plusieurs ouvrages, certains vont s'effacer naturellement d'ici quelques années, ce qui est également préoccupant au regard des enjeux de sécurité publique et dans une moindre mesure de limitation du colmatage des cours d'eau.

- Sur le volet EROSION :

- Un partenaire évoque la nécessaire approche à trois niveaux permettant de se donner les moyens de réussir : animation collective + diagnostics individuels + formation. La logique est de « renforcer l'animation collective pour favoriser l'efficacité individuelle ». De plus, il y a également lieu de s'intéresser à l'innovation agronomique (avec un double enjeu de limitation de l'érosion et des phytos). Plusieurs personnes pensent qu'il est opportun de créer une dynamique de groupe sur ces sujets relatifs à l'érosion et aux techniques alternatives de travail du sol. Viendraient en complément : formation, ateliers coins de champs, suivi de parcelles, création de références, témoignages d'acteurs...
- Un acteur évoque le contexte particulier du bassin des Serènes avec une géologie contraignante favorisant la production de sable et son transfert au niveau des milieux aquatiques. Dans ce contexte, le travail sur l'implantation de haies mériterait d'être accentué, s'agissant de solutions assez faciles à mettre en œuvre sans trop de contraintes, et avec au final un potentiel bénéfique.
- Toujours sur cette question de gestion des haies, un élu évoque la problématique de réticence de certains exploitants en lien avec les contraintes d'entretien. Les techniciens précisent que des matériels adaptés existent aujourd'hui pour faciliter cet entretien (avec des financements à la clé) et qu'il y a certainement lieu de mieux les vulgariser (sécauteur hydraulique, lamier...).

- D'une manière générale :

- Un partenaire agricole mentionne que les actions ont été jusqu'à présent très ciblées (lutte contre l'érosion, limitation de l'impact des plans d'eau...). Aujourd'hui, les exploitants agricoles sont dans une attente plus globale visant à redéfinir le système de production dans son ensemble. Cela nécessite de bien définir comment on monte ces actions plus globales, comment on les finance, et aussi comment on les anime et avec quelles compétences.
- Pour un autre partenaire, l'approche économique est en effet très importante, et il est nécessaire dans ce contexte d'accentuer les partenariats, notamment avec les GIEE.

5-4- Nouvelles actions à prévoir

Lors de l'enquête, une question relative aux nouvelles actions à mettre en œuvre a été posée.

En synthétisant les réponses, il ressort que les nouvelles actions les plus citées concernent les volets :

- lutte contre l'érosion des sols (26 %),
- travaux en rivière (19%)

Les autres volets d'actions (connaissance, plans d'eau, assainissement, zones humides, communication/sensibilisation), apparaissent de manière plus marginale (au tour de 4 à 10%).

Enfin, et même si la réponse était pour partie ciblée, plusieurs acteurs (11%) citent un nouveau volet d'action relatif à la formation individuelle ou collective et à la mise en réseau d'acteurs (notamment au niveau agricole).

Dans le détail, les nouvelles actions les plus fréquemment citées sont les suivantes (par ordre de récurrence) :

- Préserver et remettre en état les berges (limitation de l'effondrement)
- Nettoyer les berges et le lit des cours d'eau
- Renaturer les têtes de bassin versant (chevelu, zones humides)
- Maintenir les aides à la réhabilitation des ANC*

- Effacer les digues de plans d'eau sans usage
- Aider à la production d'énergie via les moulins**

* Nous noterons qu'il s'agit davantage d'un moyen que d'une action

** Nous précisons que cette action ne participe en rien à l'amélioration du bon état des cours d'eau, même si elle peut avoir un effet bénéfique par rapport aux enjeux énergie/climat

5-5- Nouveaux acteurs à associer

Les besoins d'actions identifiés en termes de formation individuelle et collective et de mise en réseaux d'acteurs (notamment concernant le développement de nouvelles pratiques agricoles durables) incite très fortement à se rapprocher d'organismes de formation agricole (du type fonds VIVEA ou autres).

De plus, certains acteurs (Agence de l'Eau en particulier) ont fait remonter la nécessité de mieux associer certains acteurs économiques agricoles, notamment par l'intermédiaire des filières (exemple de la filière du *Veau d'Aveyron* et du *Ségala label* très présente sur le bassin des Serènes).

5-6- Inscription des actions dans de nouveaux outils

La question de l'outil adapté à mettre en oeuvre afin de poursuivre la dynamique des Serènes a été anticipée à l'occasion du COPIL Serène du 17 mai 2018 à Saint-Salvadou.

Dans le contexte de 2018, qui est aujourd'hui encore plus conforté, le COPIL Serène a proposé (*extrait du compte-rendu de la réunion du COPIL du 17/05/2018*) :

- de retenir la stratégie visant à poursuivre la dynamique sur la Serène et d'enclencher de nouvelles dynamiques sur d'autres bassins avec des problématiques agricoles. Ceci engendrerait, à partir de 2019, un temps partiel d'animation dédiée au BV de la Serène ;
- de rattacher l'animation dédiée au BV Serène (et aux autres BV tels que l'Olip et la Briane par exemple) aux actions du futur contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024,
- de prendre parallèlement en compte le bilan du contrat territorial Serène 2014-2018, objet du présent dossier.

L'outil retenu, afin notamment de continuer la dynamique sur les Serènes, est donc le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 qui est aujourd'hui en phase de finalisation (avec dossier définitif devant être validé d'ici la fin de l'année 2019).



En ce qui concerne le bassin de la Serène, et au regard du contexte, les principales actions à venir seront rattachées à l'animation Espace Rural. Ainsi, l'actuel animateur du contrat territorial Serène devient l'animateur Espace Rural du futur contrat de rivière Aveyron Amont, et continue son travail sur le bassin des Serènes à minima jusqu'en 2024.

Les actions du futur contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024, concernant au moins pour partie le bassin de la Serène, sont identifiées ci-dessous, sous réserve de validation (version au 01/07/2019) :

Aveyronamont
CONTRAT DE RIVIERE
2020-2024

1 / Présentation du bilan du contrat territorial Serène 2014-2018

5 / Perspectives post-contrat Serène

CONTRAT TERRITORIAL Serène

Actions prévues sur le bassin de la Serène au travers du contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 :

- **ASSAINISSEMENT** :
 - **STEU** : améliorer les performances de traitement des stations d'épuration (Marmont) et réseaux (La Fouillade) + optimiser le fonctionnement des STEU
- **MILIEUX AQUATIQUES** :
 - **MAPPG** : terminer la déclinaison du PPG en cours (2020 inclus), réaliser les nouveaux diagnostics (2021-2022) et mettre en œuvre le nouveau PPG 2023-2027
 - **EMBACLES** : traiter végétation et embâcles au niveau des secteurs à enjeux
- **AGRICULTURE** :
 - **AGRI - Lutter contre le colmatage des cours d'eau et limiter l'érosion de bassin versant**
 - améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau
 - bilan des diagnostics érosion et perspectives
 - engagement de MAEC (pour limiter l'érosion et les transferts et préserver les zones humides)
 - aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants
 - planter des haies
 - former à une meilleure prise en compte des problématiques d'érosion des sols et de préservation du capital sol
 - **AGRI - Améliorer la gestion des plans d'eau :**
 - étudier l'impact cumulé des plans d'eau sur le milieu aquatique (projet AFB)
 - bilan des diagnostics de plans d'eau et perspectives
 - réalisation travaux optimisation environnementale de plans d'eau
- **PECHE** : aménagement halieutique de plans d'eau (Saubayre)
- **RESS** :
 - promouvoir les économies d'eau
 - pérenniser le réseau de suivi hydrologique (4 stations Serène)
 - sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre un gestion concertée et transparente en période de crise
- **SUIVIS** : conforter le réseau de suivi qualité actuel (3 stations sur le BV Serène)
- **ANIM** :
 - animation du contrat de rivière
 - animation de démarches territoriales (espace rural)
 - animation programmes milieux aquatiques – PPG
 - renforcer les partenariats techniques
- **GOUV** : accompagner les collectivités du bassin dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau (AEP, Assainissement, EP)
- **VALORISATION** : création d'outils de communication diversifiés
- **SENSIBILISATION** :
 - poursuite « mon école, mon cours d'eau » + « les pieds dans l'eau au collège » + expérimentation avec les lycées professionnels (dont agricoles)
 - accompagner les pratiques innovantes (dont agricoles)

BILAN – EVALUATION

du contrat territorial Serène

2014 – 2018



ANNEXES

ANNEXE n°1 : questionnaire d'enquête relatif au bilan du contrat territorial Serène

ANNEXE n°2 : articles de presse relatifs à la diffusion du questionnaire d'enquête

ANNEXE n°3 : CR COTEC Serène du 19/06/2019

ANNEXE n°4 : CR COPIL Serène du 03/07/2019

Suivi des réponses à votre questionnaire

Synthèse

Nom questionnaire	Bilan du contrat territorial Serène 2014-2018
Créateur	vincent.lavergne@aveyronamont.fr
Date création questionnaire	09/04/2019
Nombre de questions	15
Nombre de questions obligatoires	1
Nombre de répondants	53

Résultats de votre questionnaire

1. Vous êtes ? (réponses multiples possibles)

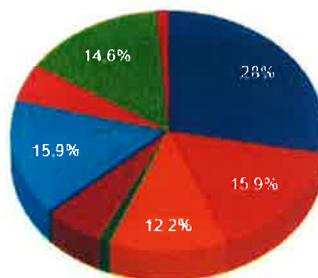
Question obligatoire

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)

- un élu local
- un propriétaire riverain du bassin de la Serène
- un propriétaire ou localaire d'une habitatio
- un propriétaire de moulin du bassin de la Serène
- un propriétaire de plan
- un exploitant agricole d.
- un pêcheur du bassin d.
- un partenaire technique.
- Autre réponse



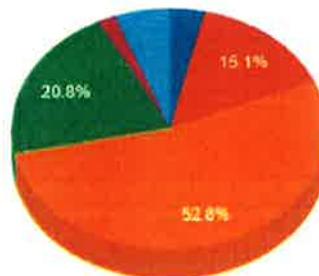
2. Selon vous, les cours d'eau (et plus généralement les milieux aquatiques) du bassin de la Serène sont aujourd'hui (2019)?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)

- en "très bon état"
- en "bon état"
- en "état moyen"
- en mauvais état
- en "très mauvais état"
- ne sait pas



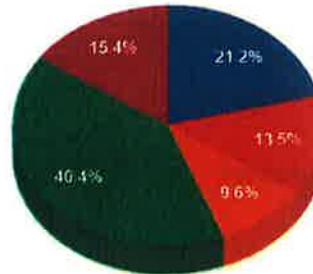
3. Selon vous, quel est le compartiment des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin de la Serène le plus altéré ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	52
Pourcentage de réponses	98.1%

Synthèse des réponses (total)

- la quantité d'eau (faibles débits, modification des régimes hydrologiques annuels)
- la qualité de l'eau (pollutions de diverses natures et origines, aug
- le milieu aquatique (modifications morphologiques, dimini
- l'ensemble des 3 compartiments
- ne se prononce pas



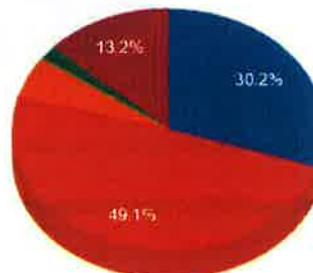
4. Entre 2014 et 2018, diriez-vous que l'état des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin de la Serène a été

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)

- amélioré
- conservé
- dégradé
- très fortement dégradé
- ne se prononce pas



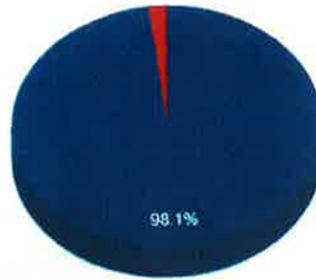
5. Saviez-vous qu'un programme d'actions a été engagé entre 2014 et 2018 sur le bassin de la Serène et ses affluents ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)

- OUI
- NON



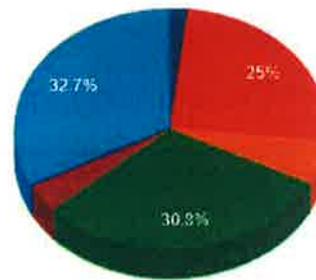
6. Quelle expression correspond le mieux à la perception que vous avez de la démarche de contrat territorial Serène 2014-2018 (une seule réponse possible) ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	52
Pourcentage de réponses	98.1%

Synthèse des réponses (total)

- démarche inconnue
- démarche innovante et concertée
- projet loin des préoccupations locales
- actions concrètes et bénéfiques
- usine à gaz composée d'actions irréalisables
- laboratoire d'actions intéressantes à amplifier
- Autre réponse



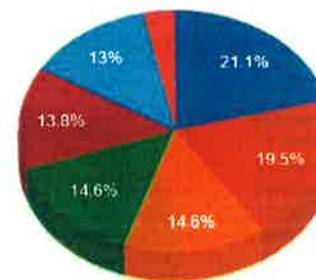
7. Par quel(s) type(s) d'actions avez-vous été concernés ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)

- Type d'actions " connaissances" (diagn.
- Type d'actions " assainissement" (réha.
- Type d'actions "travaux en rivière - PPG" (gestion d.
- Type d'actions "lutte contre l'érosion" (diagnostics " .
- Type d'actions "plans d'eau" (diagnostics de pl.
- Type d'actions " communication-sensibi.
- Aucune action



8. D'une manière générale, quel est votre avis sur la déclinaison des actions du contrat territorial Serène

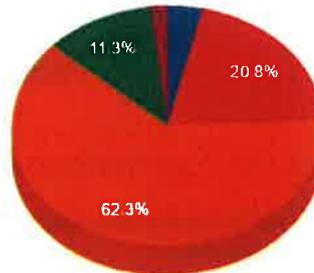
2014-2018?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	53
Pourcentage de réponses	100%

Synthèse des réponses (total)

- pas satisfaisante (justifiez dans la case commentaires ci-dessous)
- moyennement satisfaisante (justifiez dans la case commentaires ci-dessous)
- satisfaisante
- très satisfaisante
- Ne se prononce pas (car actions non connues)



9. Parmi les différentes actions du contrat que vous connaissez, quelle est celle qui selon vous a le plus contribué à améliorer l'état des cours d'eau et milieux aquatiques dans ses 3 composantes (qualité, quantité, milieux) ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	37
Pourcentage de réponses	69,8%

10. Parmi les différentes actions du contrat que vous connaissez, quelle est celle qui selon vous a le moins contribué à améliorer l'état des cours d'eau et milieux aquatiques dans ses 3 composantes (qualité, quantité, milieux) ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	28
Pourcentage de réponses	52,8%

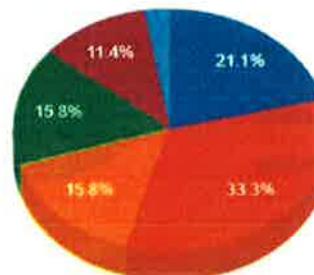
11. Selon vous, quels ont été les principaux LEVIERS à la déclinaison des actions du contrat Serène 2014-2018?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	52
Pourcentage de réponses	98,1%

Synthèse des réponses (total)

- politiques (réelle implication des acteurs et notamment des élus, li.
- en terme d'animation du projet (bonne implication de l'animateur, constan
- administratifs (dossiers bien pilotés administrati
- financiers (actions bien accompagnées financiè
- organisationnels (cohérence et complém
- Autre réponse



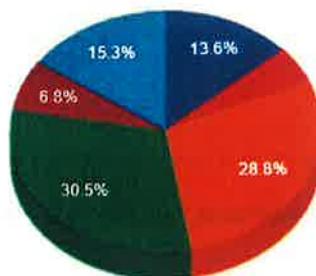
12. Selon vous, quels ont été les principaux FREINS à la déclinaison des actions du contrat Serène 2014-2018?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	45
Pourcentage de réponses	84.9%

Synthèse des réponses (total)

- politiques (manque d'implication des acteurs, conflits, tensions politiciennes)
- en terme d'animation du projet (mauvaise animation, inconstance, manque de suivi)
- administratifs (lourdeur et longueur des procédures)
- financiers (manque de financements, y compris européens)
- organisationnels (mauvaises échelles de priorités)
- Autre réponse



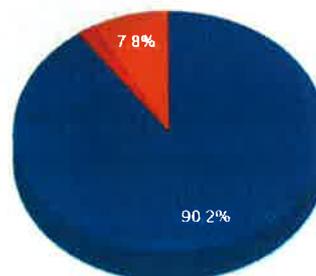
13. Selon vous, doit-on poursuivre la dynamique du contrat territorial Serène au-delà de 2018 ?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	51
Pourcentage de réponses	96.2%

Synthèse des réponses (total)

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas



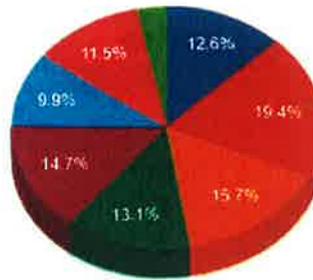
14. Selon vous, quels sont les types d'actions à poursuivre ou à amplifier (plusieurs choix possibles)?

Nombre de réponses

Nombre de réponses	52
Pourcentage de réponses	98.1%

Synthèse des réponses (total)

- Type d'actions "connaissances" (suivis.
- Type d'actions "travaux en rivière" (travaux de gestl. .
- Type d'actions "lutte contre érosion" (diagnostics " ..
- Type d'actions "plans d'eau" (diagnostics de pl.
- Type d'actions "Assainis .
- Type d'actions "zones h...
- Type d'actions "commu...
- Autre réponse



15. Selon vous, quelles actions nouvelles serait-il opportun de mettre en oeuvre (plusieurs choix possibles)?

Nombre de réponses

Nombre de réponses

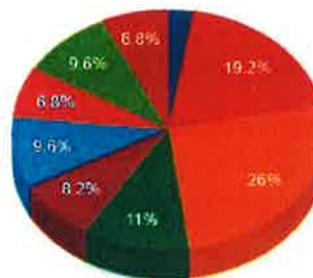
39

Pourcentage de réponses

73.6%

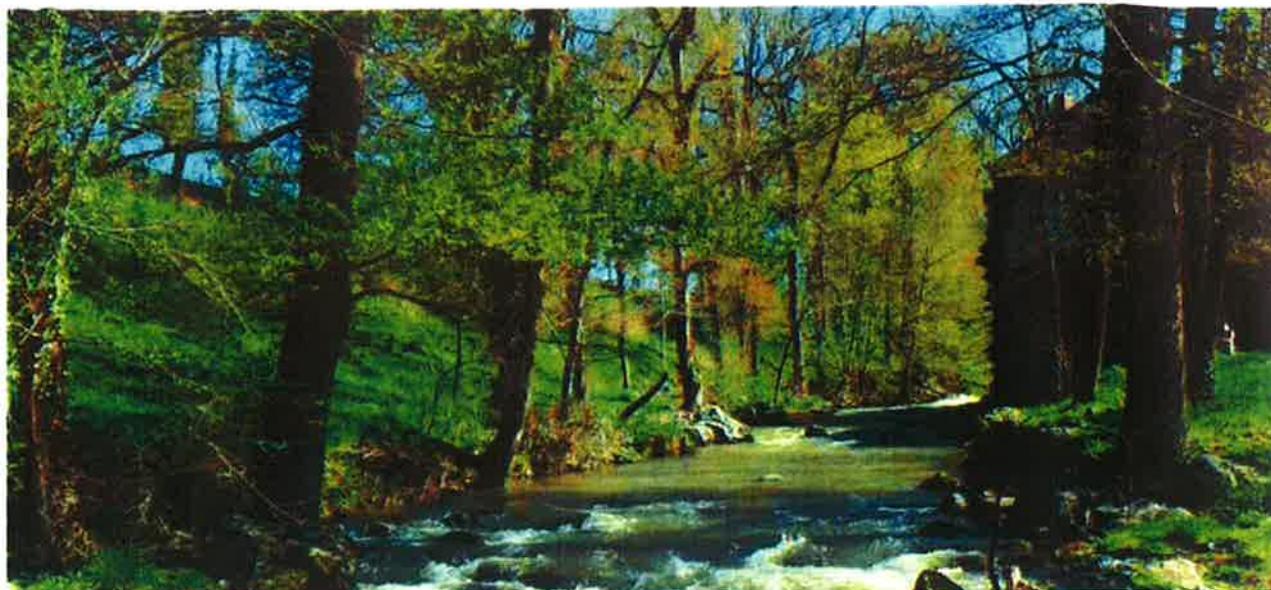
Synthèse des réponses (total)

- nouvelles études (à préciser dans case co...
- nouvelle orientation des travaux en rivière / PPG (...)
- nouvelles actions de lutte contre l'érosion (à précé.
- nouvelles actions conce. .
- nouvelles actions relativ. .
- nouvelles actions relativ. .
- nouvelles actions de co. .
- nouvelles actions en ter...
- Autre réponse



Accueil / Grand Sud / Vie locale

Le contrat territorial Serène à l'heure des bilans



Publié le 15/04/2019 à 03:57 , mis à jour à 03:58



Vie locale, Villefranche-de-Rouergue

Ce projet de contrat territorial Serène initié dès le début des années 2010 avait pour objectif de mettre en œuvre des actions de reconquête de l'état des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin de la Serène sur la période 2014-2018. Parmi les actions phares du projet, il est possible de citer la construction de la nouvelle station d'épuration de La Fouillade, l'optimisation environnementale des plans d'eau de Cavagnal et Saubayre, l'aide à la réhabilitation d'environ 160 installations d'assainissement non collectif, l'inventaire des zones humides, ou encore l'accompagnement des exploitants agricoles au travers de travaux de mise en défense des berges, d'aménagement de points d'abreuvement, ou encore par l'intermédiaire de la réalisation de diagnostics érosion bocage et plans d'eau. La démarche, de type ascendante, a été coconstruite par les acteurs du territoire, représentés au sein d'un comité de pilotage Serène.

En vue d'étayer le bilan technique et financier du contrat, en cours de réalisation, le SMBV2A souhaite donner la parole aux acteurs du projet, qu'ils soient simples habitants du bassin de la Serène, riverains, exploitants agricoles, propriétaires de plans d'eau, pêcheurs, élus locaux ou encore partenaires opérationnels. L'enjeu est également d'imaginer une suite à ce projet en vue de poursuivre les nécessaires efforts de reconquête. Tel est l'objet du questionnaire qui a été récemment mis en ligne à l'adresse <http://aveyronamont.fr/index.php/actualites/> et que nous vous invitons à compléter en prenant environ 5 petites minutes de votre temps.

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet, le questionnaire au format « papier » est disponible auprès des mairies des communes (ou communes déléguées) du bassin-versant : Bor-et-Bar, La Capelle-Bleys, La Fouillade, Le bas Ségala (La Bastide-l'Évêque, Saint-Salvadou et Vabre-Tizac), Lescure-Jaoul, Lunac, Morlhon-le-Haut, Najac, Saint-André-de-Najac, Sanvensa.

La date limite de participation au questionnaire est fixée au 15 mai.

Une synthèse des réponses à ce questionnaire sera présentée à l'occasion de la diffusion du bulletin de liaison « Serène » n. 9 (à paraître courant d'année 2019).



Les plus de la semaine

- 1 **Gilets jaunes - Toulouse.** Gilets jaunes: Toulouse a bien été la capitale de l'Acte 22
- 2 **Gilets jaunes - Toulouse.** Acte 22 des Gilets jaunes à Toulouse : 43 gardes à vue, 21 blessés selon un nouveau bilan
- 3 **Faits divers - Toulouse.** Toulouse : un lance-roquettes découvert au domicile d'un adolescent de 15 ans
- 4 **Faits divers - Lézignan-Corbières.** Aude : le couple tué dans sa camionnette mangeait avec ses enfants au moment du choc
- 5 **XV de France - Toulouse.** La FFR, condamnée à verser 1 million d'euros à Guy Novès, ne fera pas appel



Contrat territorial Serène

A l'heure du bilan

Dans son rôle d'animateur de la démarche, le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A) réalise actuellement un bilan du contrat territorial Serène 2014-2018.

Ce projet, initié dès le début des années 2010, avait pour objectif de mettre en œuvre des actions de reconquête de l'état des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin de la Serène sur la période 2014-2018. Parmi les actions phares du projet, la construction de la nouvelle station d'épuration de La Fouillade, l'optimisation environnementale des plans d'eau de Cavagnal et Saubayre, l'aide à la réhabilitation d'environ 160 installations d'assainissement non-collectif, l'inventaire des zones humides, ou encore l'accompagnement des exploitants agricoles au travers de travaux de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvement, ou encore par l'intermédiaire de la réalisation de diagnostics érosion-bocage et plans d'eau.

La démarche, de type ascendante, a été co-construite par les acteurs du territoire, représentés au sein d'un comité de pilotage Serène, avec l'appui de partenariats techniques et financiers.



La Serène de Sanvensa au Moulinet (communes de La Fouillade et Saint-André de Najac) / source SMBV2A.

En vue d'étayer le bilan technique et financier du contrat, actuellement en cours de réalisation, le SMBV2A souhaite donner la parole aux acteurs du projet, qu'ils soient simples habitants du bassin de la Serène, riverains, exploitants agricoles, propriétaires de plans d'eau, pêcheurs, élus locaux ou encore partenaires opérationnels. L'enjeu est également d'imaginer une suite à ce projet en vue de poursuivre les nécessaires efforts de reconquête.

Tel est l'objet du questionnaire récemment mis en ligne sur <http://aveyronamont.fr/index.php/actualites> à compléter avant le 15 mai.

Pour les personnes ne disposant

pas d'un accès internet, le questionnaire au format « papier » est disponible auprès des mairies des communes (ou communes déléguées) du bassin versant : Bor et Bar, La Capelle Bleys, La Fouillade, Le Bas Ségala (La Bastide l'Evêque, Saint-Salvadou et Vabre-Tizac), Lescure Jaoul, Lunac, Morlhon le Haut, Najac, Saint André de Najac, Sanvensa.

Une synthèse des réponses sera présentée dans le bulletin de liaison Serène n°9 (à paraître courant 2019). Le SMBV2A remercie par avance toutes les personnes qui participeront à cette enquête.

LA VOLONTÉ PAYSANNE - 18/06/2019

 <p>Aveyron CONTRAT DE RIVIERE</p> <p>SMBV2A 16, rue de la muraille 12 390 RIGNAC Tel : 05.65.63.58.21 mail : contact@aveyronamont.fr</p>	<p>COMPTE-RENDU DE REUNION</p> <p>Date : 19/06/2019 à 9H30</p> <p>Lieu : RIGNAC (SMBV2A)</p>	 <p>CONTRAT TERRITORIAL Serène</p>
--	---	--

OBJET : Comité Technique Serène (COTEC) N°24

→ **Personnes présentes :**

Nom et Prénom	Organisme (fonction)
Mme ADNET Catherine	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme SUDRES Marion	SMBV2A
Mme FOURNEL Chloé	SMBV2A
M. DORADO Thibaut	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. DURBEC Martial	FDAAPPMA 12
M. ARETTE-HOURQUET Bernard	Chambre agriculture 12
M. GALIBERT David	ADASEA D'OC
M. LAVERGNE Vincent	SMBV2A

→ **Personnes excusées :** M. CHARRETIER Stéphane (AFB), Mme MAURIN Bénédicte (CD12)

COMPTE-RENDU

V. LAVERGNE, animateur du contrat territorial, remercie l'ensemble des partenaires pour leur participation à ce nouveau comité technique Serène (COTEC). Il invite ensuite les participants à parcourir l'ordre du jour dont le point essentiel concerne la présentation du bilan du contrat territorial Serène 2014-2018 et des perspectives post-contrat.

1 / Présentation du bilan du contrat territorial Serène 2014-2018 et de des perspectives

(Voir diaporama ci-joint)

► 1 – RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET

Pas de remarques particulières

► 2 – BILAN DES ACTIONS MENÉES

■ Volet A : amélioration des connaissances

Pas de remarques particulières

■ Volet B : amélioration de l'hydrologie et de la morphologie

- Action B2c / Réaliser des travaux de mise à niveau environnementale de plans d'eau :

V. LAVERGNE précise que cette action n'a pas bien fonctionné (un seul porteur de projet identifié à ce jour avec travaux non-réalisés), car les travaux sont relativement coûteux tout en n'apportant pas de réel bénéfice aux propriétaires de plans d'eau (le seul contentement étant d'avoir un ouvrage moins impactant d'un point de vue environnemental). Dans ce contexte, de nouveaux leviers financiers devront nécessairement être identifiés.

- Action B3a / Réaliser des diagnostic érosion :
V. LAVERGNE et B.ARETTE-HOURQUET mentionnent que même si ces diagnostics ont plutôt bien fonctionné (13 réalisations), les exploitants s'étant inscrits dans la démarche étaient déjà pour la plupart dans une dynamique d'actions de limitation de l'érosion. Finalement, les diagnostics sont plutôt venus conforter des bonnes pratiques. Par contre, les exploitations où ce type de diagnostic aurait pu être pertinent ne se sont malheureusement pas inscrites dans la démarche.
 - Action B3b / Engager des mesures agro-environnementales :
Ces mesures n'ont pas été engagées suite aux nombreuses contraintes évoquées lors du dernier COPIL de mai 2018. Néanmoins, un 1^{er} engagement est prévu au titre de l'année 2020 (avec montage du dossier à prévoir dès l'automne 2019).
 - Action B3c / Aide à l'investissement de matériel alternatif :
Suite à une remarque formulée par M. DURBEC, V. LAVERGNE précise que l'aide à l'acquisition de broyeurs d'accotement (ou sous clôtures) n'est pas du tout incompatible avec la préservation des ripisylves. Ces équipements permettent de réaliser un entretien très ponctuel sous clôture et ne sont pas prévus pour broyer des végétaux ligneux. L'intérêt est par contre de substituer l'entretien chimique sous clôture (utilisation de débroussaillants) par un entretien mécanique.
 - Action B3d / Installer des haies :
M. SUDRES mentionne qu'il y a lieu de nuancer l'atteinte « partielle » des objectifs sur cette action. En effet, il était prévu au niveau de l'indicateur de planter 500 ml de haies sur 2 ans, alors qu'il a été concrètement planté 730 ml sur 5 ans, ce qui est très positif. V. LAVERGNE précise qu'il serait intéressant de mettre en parallèle le linéaire de haies arrachées sur la même période, sachant qu'il est néanmoins impossible de l'évaluer.
 - Action B4 / Chantiers PPG :
Suite à des précisions apportées par C.FOURNEL sur la déclinaison des travaux PPG, il y a lieu de nuancer l'atteinte qualifiée de « partielle » des objectifs. En effet, sur 14 chantiers prévus, 11 ont été réalisés, 2 sont retardés à 2019 (en lien avec l'instruction PDRR qui est relativement longue) et 1 seul à été abrogé pour cause d'absence de consentement d'un propriétaire riverain. Le bilan est donc largement positif
- **Volet C : amélioration de la qualité de l'eau**
- Action C2 / Réhabilitation des ANC :
Les membres du COTEC se mettent d'accord pour nuancer le résultat « partiel » de l'action qui pour le coup a très bien fonctionné puisque 157 ANC ont été réhabilités sur un objectif de 160 installations. De plus si on prend en compte les chantiers à venir en 2019, ce sont 32 ANC de plus qui seront réhabilités, ce qui est très conséquent.
 - Action C4 / Programme d'actions permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole :
C. ADNET mentionne qu'il n'y a pas lieu de parler de « déception » concernant cette action dont l'abrogation a été techniquement et politiquement actée en 2016. C'est bien un choix assumé dans une situation (2016) où les problématiques « pollutions diffuses d'origine agricole » n'étaient pas préoccupantes au regard des autres enjeux (hydrologie et morphologie notamment).



M. DURBEC précise qu'il convient néanmoins de bien faire attention au discours délivré sur ce sujet des pollutions diffuses d'origine agricole. En effet, il ne faudrait pas faire croire inversement que tout est réglé car les efforts sont à poursuivre.

B. ARETTE-HOURQUET mentionne que plusieurs actions (non ciblées au travers du contrat Serène) concourent à limiter les pollutions diffuses d'origine agricole. Par exemple, les dossiers de mises aux normes au titre de la directive Nitrates concernent chaque année depuis 2015 entre 200 et 250 exploitations à l'échelon départemental, avec des déclinaisons sur le bassin des Serènes. D'autre part, plusieurs analyses de sols + suivis agronomiques ont été réalisés sur le BV Serène.

M. SUDRES propose de recenser toutes ces actions réalisées sur le bassin de la Serène bien que n'étant pas liées au contrat. B. ARETTE-HOURQUET transmettra les données en sa possession permettant à minima de comptabiliser ces opérations sur les communes concernées par le bassin de la Serène.

■ Volet D : préservation et mise en valeur des milieux

- Action D2 / Inventorier et suivre les espèces végétales invasives :

M. SUDRES souhaite que soient pris en compte dans les éléments financiers relatifs au traitement de la Jussie, d'une part le coût des opérations de décapage mécanique (actuellement inscrit au titre des travaux PPG – Action B4), et d'autre part le coût de mise à disposition de l'équipe en régie du SMBV2A.

■ Volet E : Animation du contrat, communication et partage

- Action E4 / Animer l'opération « mon école, mon cours d'eau » :

Il y a lieu de nuancer là aussi l'atteinte qualifiée de « partielle » des objectifs. En effet, M.SUDRES précise que 287 élèves touchés représentent quasiment 10 % du nombre total d'habitants du bassin de la Serène, ce qui est très important bien qu'étant en dessous de l'objectif initial de 400 élèves.

D'une manière générale, les membres du COTEC font le constat que les indicateurs étant davantage quantitatifs que qualitatifs, il est nécessaire de nuancer la qualification des objectifs « partiellement atteints ».

■ Bilan financier du contrat

Pour rappel :

DEPENSES (au 31/12/2018)		<i>(à consolider dans les prochaines semaines)</i>	
Volet du contrat	Montants prévus	Montants réalisés	% de réalisation
Volet A / Animation connaissances	109 281 €	111 125 €	101,67 %
Volet B / Hydrologie et traitement	202 753 €	201 243 €	99,25 %
Volet C / Qualité de l'eau	1 733 105 €	1 707 579 €	98,53 %
Volet D / Milieux et patrimoine agricoles	40 170 €	41 210 €	102,56 %
Volet E / Animation, Communication	348 430 €	313 146 €	89,81 %
TOTAL	3 139 402 €	2 578 224 €	82,12 %*

* En prenant en compte le montant des actions décalées, nous devrions approcher un taux de réalisation final plus proche de 90%

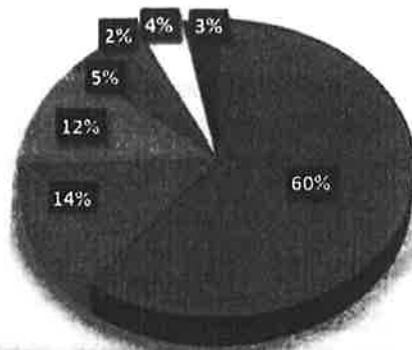
RECETTES (au 31/12/2018)

(à consolider dans les prochaines semaines)

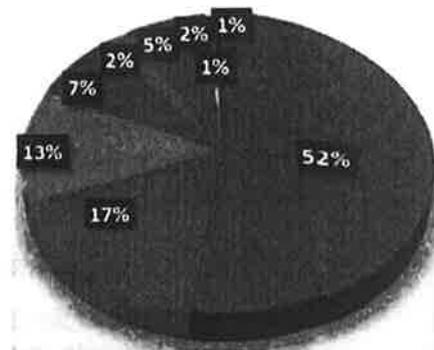
Prévisionnel 2014

(actualisé 2017 suite à avenant)

3 139 402 €

**Réalisé au 31/12/2018**

2 578 224 €



M. SUDRES et V. LAVERGNE font remarquer que l'autofinancement local a été plus important en % (SMBV2A, Communes de La Fouillade) que ce qui était prévu. En effet, plusieurs partenaires financiers ont des montants d'aides « plafond » qui fait que l'accompagnement financier final est souvent inférieur au prévisionnel affiché.

M. DURBEC souhaite que les principaux contributeurs financiers divers (CA12, ADASEA D'OC, FDP...) soient si possible affichés. Il en sera tenu compte pour le COPIL.

► 3 – APPRECIATION DE L'EVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

(Voir diaporama ci-joint)

Le bilan d'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques est qualifié de mitigé par les membres du COTEC. Les éléments qui décrochent sont relatifs à la fois à la physico-chimie (carbone organique dissous + phosphore) et à la biologie (IBD qualifiés de « moyen » à « médiocre ») avec des nuances en fonction des cours d'eau. De plus, il convient de vérifier si les déclassements liés aux « polluants spécifiques » (Cuivre sur le Cassurex) et aux « substances prioritaires » (Isoproturon, Octylphenol et Benzo(a)pyrene toujours sur le Cassurex) ne sont que ponctuels ou au contraire pérennes dans le temps.

Plusieurs observations sont formulées :

- V. LAVERGNE mentionne qu'il convient d'attendre la réalisation et les bilans des campagnes 2019 et 2020 (soit en 2021) pour véritablement mesurer de manière objective l'évolution de l'état des masses d'eau du bassin de la Serène. Le but est en effet d'avoir de la donnée « bilan » sur à minima 3 années consécutives (2018-2019 et 2020).
- C. ADNET évoque la nécessité de se doter d'une expertise plus pointue concernant ces problématiques, notamment en ce qui concerne l'évolution de l'état biologique (interprétation plus fine des IBD).

- M. SUDRES mentionne le contexte particulier des prélèvements 2018, avec un déassement (COD, Phosphore) souvent lié à une seule analyse (mai ou octobre). Au mois de mai, les précipitations étaient très importantes, et au mois d'octobre le prélèvement s'est fait au début d'une mise en charge hydraulique des cours d'eau (avec potentielle mobilisation plus importante des matières polluantes). Tout cela nécessite donc de bien prendre du recul et de nuancer les résultats.
- Tous les participants conviennent de la nécessité de simplifier la présentation de ce volet pour le COPIL Serène. Le but est d'aller à l'essentiel en informant les membres du COPIL de cette situation mitigée.

► 4 – 5 – ANALYSE DU CONTRAT et PERSPECTIVES POS-CONTRAT SERENE

(Voir diaporama ci-joint)

Comme cela a été acté lors du dernier COPIL Serène de mai 2018, le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 va naturellement prendre le relais du contrat Serène en vue de poursuivre la dynamique, comme cela a été demandé dans l'enquête par plus de 90% des personnes interrogées. Il est rappelé que le contrat de rivière Aveyron Amont est une démarche supra avec des déclinaisons par thématiques et par territoires (sous-bassins).

En ce qui concerne le bassin de la Serène, et au regard du contexte, les principales actions à venir seront rattachées à l'animation Espace Rural. Il est précisé que cette animation territoriale sera désormais partagée avec celle réalisée sur 2 autres bassins : l'Olip et la Briane.

Plusieurs observations sont formulées :

- Concernant le frein identifié par certains acteurs précisant les limites de l'engagement volontaire, C. ADNET s'interroge sur l'éventuelle nécessité de mettre en place des actions réglementaires, même si cela n'est pas neutre politiquement. Pour l'Agence de l'Eau, les dynamiques qui aboutissent généralement à des résultats associent le triptyque Appui technique et financier + adhésion volontaire + contraintes réglementaires (ex des PAT avec enjeux phytos).
- M. DURBEC mentionne que la participation du bassin de la Serène à l'AAP national relatif à l'étude de l'impact cumulé des plans d'eau constitue une véritable opportunité pour continuer la dynamique. Au-delà des enjeux scientifiques de ce projet, il faudra nécessairement se donner les moyens d'aller vers des réalisations très concrètes déjà testées pour partie (ex des travaux d'optimisation environnementale des plans d'eau de Cavagnol et Saubayre).
- Sur cet enjeu « plans d'eau » V. LAVERGNE pense que l'aboutissement des actions concrètes (optimisation ou effacement) passe par des incitations financières plus importantes, l'idée étant si possible de prévoir un reste à charge nul pour les propriétaires. Cela induirait un autofinancement supporté directement par le syndicat de rivière. Enfin, il est utile de rappeler que très peu de propriétaires sont à ce jour ouverts à des projets d'effacement de plans d'eau. Néanmoins, V. LAVERGNE pense qu'au regard de l'état préoccupant de plusieurs ouvrages, certains vont s'effacer naturellement d'ici quelques années, ce qui est également préoccupant au regard des enjeux de sécurité publique et à moindre mesure de limitation du colmatage des cours d'eau.
- Sur l'enjeu « érosion », B.ARETTE-HOURQUET évoque la nécessaire approche à trois niveaux permettant de se donner les moyens de réussir : animation collective + diagnostics individuels + formation. La logique est de « renforcer l'animation collective pour favoriser l'efficacité individuelle ». De plus, il y a également lieu de s'intéresser à l'innovation agronomique (avec un double enjeu de limitation de l'érosion et des phytos).

- M. SUDRES rejoint B. ARETTE-HOURQUET et pense qu'il est opportun de créer une dynamique de groupe sur ces sujets relatifs à l'érosion et aux techniques alternatives de travail du sol. Viendraient en complément : formation, ateliers coins de champs, suivi de parcelles, création de références, témoignages d'acteurs...

En résumé, les membres du COTEC se mettent d'accord pour identifier d'ici à la fin de l'année 2019 une stratégie Espace Rural permettant de poursuivre la dynamique sur le bassin de la Serène. Il convient de noter que la rédaction des fiches actions du contrat de rivière Aveyron Amont est à ce jour suffisamment ouverte pour permettre l'intégration d'actions adaptées. Bien entendu, les propositions émanant du COPIL Serène de début juillet prochain seront également prises en compte pour définir plus précisément cette stratégie.

2 / Préparation du prochain COPIL Serène

Date : MERCREDI 3 JUILLET 2019 à 14h

Lieu : mairie de LA FOUILLADE

3 / Questions diverses

Néant

 <p>SMBV2A 16, rue de la muraille 12 390 RIGNAC Tel : 05.65.63.58.21 mail : contact@aveyronamont.fr</p>	<p>COMPTE-RENDU DE REUNION</p> <p>Date : 03/07/2019 à 14H</p> <p>Lieu : LA FOUILLADE (mairie)</p>	 <p>CONTRAT TERRITORIAL Serène</p>
---	--	--

OBJET : Comité de Pilotage Serène (COPIL) N°16

→ **Personnes présentes :**

Nom et Prénom	Organisme (fonction)
M. ARTUS Michel	Président SMBV2A
M. VIDAL Bernard	Vice-président Ouest Aveyron Communauté / SMBV2A
M. AUTHESSERRE René	Maire de La Fouillade
M. CARRIE Daniel	Maire de Lunac
Mme GUISE Anne-Marie	Elue Saint-André de Najac / SMBV2A
M. GUILHEN Philippe	Elu Morlhon / SMBV2A
M. PEZET Guy	Elu Sanvensa / SMBV2A
Mme MURATET Catherine	Elue Le Bas Ségala / SMBV2A
M. COURREGES Alain	Elu La Capelle-Bleys / SMBV2A
M. CANCE Jean-louis	Adjoint au Maire Najac / SMBV2A
M. DEBAR Serge	Adjoint au Maire Bor-et-Bar / SMBV2A
Mme ADNET Catherine	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. LAURES Jean-luc	AFB 12
Mme FOURNIER Laura	AHP 12
Mme MEDAL Anne-Marie	SPANC Ouest Aveyron Communauté
Mme SUDRES Marion	SMBV2A
Mme FOURNEL Chloé	SMBV2A
M. COUDERC Jean	Président FDAAPPMA 12
M. BRU Jean-Claude	Président HAV – Secrétaire général FDAPPMA12
M. BARRIAC Jean-louis	AAPPMA de Rieupeyroux
M. BAYOL Claude	AAPPMA de Rieupeyroux
M. POUGET Christian	Chambre agriculture 12
M. LAVERGNE Vincent	SMBV2A

→ **Personnes excusées :** Mme ANDURAND-LE-GUEN (Maire déléguée de Vabre-Tizac), M. ORCIBAL Jean-Sébastien (CR Occitanie), M. MARTY Eric (AFB), Mme MAURIN Bénédicte (CD12), M. GINESTA Didier (DDT12), M. KALINPOULIS Gilles (AAPPMA de Najac – La Fouillade), M. FABRE Julien (SPANC CC ABSV), M. DORADO Thibaut (AEAG).

COMPTE-RENDU

M. AUTHESSERRE, Maire de La Fouillade, introduit la réunion en remerciant l'ensemble des présents dans cette nouvelle salle des mariages récemment rénovée.

M. ARTUS, président du SMBV2A, tient également à remercier l'ensemble des participants dans ce lieu symbolique qu'est La Fouillade, avec ses élus qui ont fortement participé au lancement de la dynamique Serène voici plus de 10 ans maintenant.

L'objet principal de la réunion de ce jour est justement de présenter le bilan du projet de contrat territorial Serène qui est officiellement terminé depuis la fin de l'année 2018, même si une nouvelle dynamique est d'ores-et-déjà enclenchée comme nous allons le voir dans la présentation qui va suivre.

V. LAVERGNE, animateur du contrat territorial, confirme les propos du président ARTUS en mentionnant que le point essentiel de l'ordre du jour concerne la présentation du bilan du contrat territorial Serène 2014-2018 et des perspectives post-contrat.

1 / Présentation du bilan du contrat territorial Serène 2014-2018 et de des perspectives

(Voir diaporama ci-joint)

► 1 – RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET

Pas de remarques particulières

► 2 – BILAN DES ACTIONS MENÉES

■ Volet A : amélioration des connaissances

Pas de remarques particulières

■ Volet B : amélioration de l'hydrologie et de la morphologie

- Action B3a / Réaliser des diagnostic érosion/bocchage :

V. LAVERGNE mentionne que même si ces diagnostics ont plutôt bien fonctionné (13 réalisations), les exploitants s'étant inscrits dans la démarche étaient déjà pour la plupart dans une dynamique d'actions de limitation de l'érosion. Finalement, les diagnostics sont plutôt venus conforter des bonnes pratiques. Par contre, les exploitations où ce type de diagnostic aurait pu être pertinent ne se sont malheureusement pas inscrites dans la démarche.

- Action B3d / Installer des haies :

L. FOURNIER mentionne que les porteurs de projets de plantations de haies (exploitants agricoles en majorité) ne franchissent généralement pas le pas tout de suite après le diagnostic érosion/bocchage. C'est souvent plusieurs années (2 à 3 ans) après le diagnostic que la décision est prise. Il est donc nécessaire de se donner du temps.

- Action B4 / Chantiers PPG :

Suite à des précisions apportées par C.FOURNEL sur la déclinaison des travaux PPG, il y a lieu de nuancer l'atteinte qualifiée de « partielle » des objectifs. En effet, sur 14 chantiers prévus, 11 ont été réalisés, 2 sont retardés à 2019 (en lien avec l'instruction PDRR qui est relativement longue) et 1 seul à été abrogé pour cause d'absence de consentement d'un propriétaire riverain. Le bilan est donc très positif.

M. SUDRES et V. LAVERGNE précisent que les porteurs de projets PPG sont désormais engagés à entretenir les ouvrages réalisés (clôtures, points d'abreuvement...) pendant un délai de 10 ans. De plus, le syndicat opère un contrôle régulier des aménagements réalisés et se tient à la disposition des propriétaires riverains à tout moment, en vue de conseils éventuels d'amélioration.

■ Volet C : amélioration de la qualité de l'eau

- Action C2 / Réhabilitation des ANC :

Cette opération a été une véritable réussite même si les objectifs quantitatifs ne sont pas tout à fait atteints (157 réalisations alors qu'il en était prévu 160).

Nous sommes en effet passés d'un taux de conformité des assainissements de 24% en 2014 à 49% en 2018 (avec atteinte de 53% prévue fin 2019). Ce taux de conformité est plutôt exceptionnel à l'échelle départementale comme nationale. Aussi, V.LAVERGNE, ainsi que plusieurs élus et partenaires, souhaitent saluer le travail remarquable réalisé par les deux techniciens SPANC du territoire : Anne-Marie MEDAL pour Ouest Aveyron Communauté et Julien FABRE pour Aveyron Bas Ségala Viaur.

■ **Volet D : préservation et mise en valeur des milieux**

- Action D2 / Inventorier et suivre les espèces végétales invasives :
Suite à une question de M. AUTHESSERRE concernant la problématique de la Jussie, C. FOURNEL précise que les efforts de lutte consentis sur le plan d'eau du Cruzet (commune de La Fouillade) depuis maintenant 4 ans, commencent à porter leurs fruits : l'espèce est maintenant contenue même s'il convient de ne pas relâcher les efforts.
- Action D3 / Valoriser au niveau halieutique le plan d'eau de Saubayre :
V. LAVERGNE rappelle que cette action n'a pu aboutir suite à une absence de maître d'ouvrage porteur. Cela est dommage car ce projet serait « la cerise sur le gâteau » dans une situation où plusieurs efforts ont été portés sur le plan d'eau de Saubayre (travaux d'optimisation environnementale et hydraulique + reclassement en 2^{ème} catégorie piscicole). A noter que ce projet va continuer à être inscrit au titre des actions du futur contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024, en espérant qu'il puisse aboutir.

■ **Volet E : Animation du contrat, communication et partage**

- Action E4 / Animer l'opération « mon école, mon cours d'eau » :
Il y a lieu de nuancer l'atteinte qualifiée de « partielle » des objectifs. En effet, 287 élèves ont été concernés par ce projet, ce qui représente quasiment 10 % du nombre total d'habitants du bassin de la Serène.

■ **Bilan financier du contrat**

Pour rappel :

DEPENSES (au 31/10/2018)		<i>(à consolider dans les prochaines semaines)</i>	
Volet du contrat	Montants prévus	Montants réalisés	% de réalisation
Volet A / Amélioration collaborative	2 450 000 €	2 332 000 €	95,2 %
Volet B / Hydraulique et pisciculture	2 100 000 €	2 000 000 €	95,2 %
Volet C / Qualité de l'eau	1 733 105 €	1 707 579 €	98,53 %
Volet D / Milieux et patrimoine aquatiques	200 000 €	200 000 €	100 %
Volet E / Animation, Communication	348 490 €	283 145 €	81,26 %
TOTAL	3 139 402 €	2 582 274 €	82,25 %*

* En prenant en compte le montant des actions décalées nous devrions approcher un taux de réalisation final plus proche de 90%.

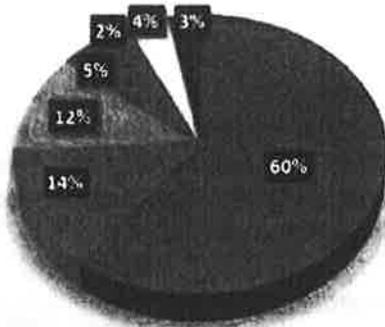
RECETTES (au 31/12/2018)

(à consolider dans les prochaines semaines)

Prévisionnel 2014

(actualisé 2017 suite à avenant)

3 139 402 €



(1) Divers : FMAFFMALZ - CA12 - ADASIA OUC - ANP12, etc...

V. LAVERGNE fait remarquer que l'autofinancement local a été plus important en % (SMBV2A, Communes de La Fouillade) que ce qui était prévu. En effet, plusieurs partenaires financiers ont des montants d'aides « plafond » qui fait que l'accompagnement financier final est souvent inférieur au prévisionnel affiché.

■ Bilan en termes de perception

(Voir diaporama) / Pas de remarques particulières

► 3 – APPRECIATION DE L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

(Voir diaporama ci-joint)

Le bilan d'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques est qualifié de mitigé. Les éléments qui décrochent sont relatifs à la fois à la physico-chimie (carbone organique dissous + phosphore) et à la biologie (IBD qualifiés de « moyen » à « médiocre ») avec des nuances en fonction des cours d'eau. De plus, il convient de vérifier si les déclassements liés aux « polluants spécifiques » (Cuivre sur le Cassurex) et aux « substances prioritaires » (Isoproturon, Octylphenol et Benzo(a)pyrene toujours sur le Cassurex) ne sont que ponctuels ou au contraire pérennes dans le temps.

Plusieurs observations sont formulées :

- V. LAVERGNE mentionne qu'il convient d'attendre la réalisation et les bilans des campagnes 2019 et 2020 (soit en 2021) pour véritablement mesurer de manière objective l'évolution de l'état des masses d'eau du bassin de la Serène. Le but est en effet d'avoir de la donnée « bilan » sur à minima 3 années consécutives (2018-2019 et 2020).
- M. AUTHESSERRE mentionne qu'il est surpris de voir apparaître des substances chimiques polluantes sur le ruisseau du Cassurex dans une situation où plusieurs exploitations du secteur se sont convertis à l'agriculture biologique. V. LAVERGNE mentionne que plusieurs des substances citées ne sont pas forcément liées à un usage agricole (Octylphenol et Benzo(a)pyrene notamment).

- M. LAURES, mentionne qu'il conviendra de vérifier si ces substances n'apparaissent que ponctuellement (sous-entendant une pollution plutôt de nature accidentelle) ou si elles reviennent de manière chronique. V. LAVERGNE précise que pour l'heure, il s'agit de détections ponctuelles et qu'il n'y a pas lieu à ce stade d'être alarmiste. Néanmoins, une attention particulière devra être portée sur cette problématique qui n'avait pas été identifiée en 2013.

► 4 - 5 - ANALYSE DU CONTRAT et PERSPECTIVES POS-CONTRAT SERÈNE

(Voir diaporama ci-joint)

Comme cela a été acté lors du dernier COPIL Serène de mai 2018, le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 va naturellement prendre le relai du contrat Serène en vue de poursuivre la dynamique, comme cela a été demandé dans l'enquête par plus de 90% des personnes interrogées. Il est rappelé que le contrat de rivière Aveyron Amont est une démarche supra avec des déclinaisons par thématiques et par territoires (sous-bassins).

En ce qui concerne le bassin de la Serène, et au regard du contexte, les principales actions à venir seront rattachées à l'animation Espace Rural. Il est précisé que cette animation territoriale sera désormais partagée avec celle réalisée sur 2 autres bassins : l'Olip et la Briane.

M. SUDRES, animatrice du contrat de rivière, revient ensuite dans le détail sur les actions du contrat Aveyron Amont identifiées à ce jour, sous réserve de validation (prévue à l'automne 2019 pour une signature du contrat début d'année 2020) :



2020-2024

1 / Présentation du bilan du contrat territorial Serène 2014-2018

5 / Perspectives post-contrat Serène



Actions prévues sur le bassin de la Serène au travers du contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 :

- **ASSAINISSEMENT** :
 - STEU : améliorer les performances de traitement des stations d'épuration Maimont et les eaux 'La Fouillade' + optimiser le fonctionnement des STEU
- **MILIEUX AQUATIQUES** :
 - MAPPG : terminer la déclinaison du PPG en cours -2020 inclus., réaliser les nouveaux diagnostics (2021-2022), et mettre en œuvre le nouveau PPG 2023-2027
 - EMBACLES : traiter végétation et embâcles au niveau des secteurs à enjeux
- **AGRICULTURE** :
 - **AGRI - Lutter contre le colmatage des cours d'eau et limiter l'érosion de bassin versant**
 - améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau
 - bilan des diagnostics érosion et perspectives
 - engagement de MAEC pour limiter l'érosion et les transferts et préserver les zones humides)
 - aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants
 - planter des haies
 - former à une meilleure prise en compte des problématiques d'érosion des sols et de préservation du capital sol
 - **AGRI - Améliorer la gestion des plans d'eau :**
 - étudier l'impact climatique des plans d'eau sur le milieu aquatique - projet AFB
 - bilan des diagnostics de plans d'eau et perspectives
 - réalisation travaux optimisation environnementale de plans d'eau

Actions prévues sur le bassin de la Serène au travers du contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 :



PECHE : aménagement halieutique de plans d'eau (Saubayze)

RESS :

- promouvoir les économies d'eau
- pérenniser le réseau de suivi hydrologique (4 stations Serène)
- sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre une gestion concertée et transparente en période de crise

SUIVI : conforter le réseau de suivi qualité actuel (3 stations sur le BV Serène).

ANIM :

- animation du contrat de rivière
- animation de démarches territoriales (espace rural)
- animation programmes milieux aquatiques – PPG
- renforcer les partenariats techniques

GOUV : accompagner les collectivités du bassin dans la déclinaison de leurs compétences (tauxisme et petit cycle de l'eau (AEP, Assainissement, EP))

VALORISATION : création d'outils de communication diversifiés

SENSIBILI :

- poursuite « mon école, mon cours d'eau » + « les pieds dans l'eau au collège » + expérimentation avec les lycées professionnels (dont agricoles)
- accompagner les pratiques innovantes (dont agricoles)

Plusieurs observations sont formulées :

- Il convient de noter que la rédaction des fiches du contrat de rivière Aveyron Amont est à ce jour suffisamment ouverte pour permettre l'intégration d'actions adaptées. Bien entendu, les propositions émanant du COPIL de ce jour seront également prises en compte pour préciser ces actions.
- C. ADNET (Agence de l'Eau Adour Garonne) rappelle qu'à ce jour le niveau de connaissances sur le bassin des Serènes est « très bon ». Par exemple, les secteurs particulièrement sensibles à l'érosion sont bien identifiés, tout comme le sont également les cours d'eau impactés d'un point de vue hydrologique par le cumul de plans d'eau. Au regard de ces éléments de connaissance, et dans l'optique de rendre les investissements à venir efficaces, l'Agence de l'Eau va demander d'aller prioritairement travailler sur ces secteurs. Cela nécessite de « continuer à innover dans la persuasion » afin de convaincre les exploitants agricoles de ces secteurs à enjeux.
- D. CARRIE fait part des évolutions en cours au sein des exploitations agricoles du territoire mais précise qu'il faut du temps.
- JC. BRU ainsi que d'autres intervenants font part de l'expérience réussie sur le bassin du Cône dans le cadre d'un programme d'action territorial (PAT) porté par le SMBV Viaur : après plus de 10 années d'efforts (contre 5 aujourd'hui pour la Serène) les indicateurs de qualité de l'eau et des milieux aquatiques commencent à progresser de manière significative. Tout cela est donc porteur d'espoir pour le bassin des Serènes à condition de poursuivre la dynamique actuelle. M. BRU précise que sur le Cône, les exploitants agricoles ont été en demande de conseils en vue de réaliser des aménagements en bord de rivière, mais aussi et surtout de technicité agricole au niveau agronomique.
- C. POUGET (chambre d'agriculture) mentionne que les actions ont été jusqu'à présent très ciblées (lutte contre l'érosion, limitation de l'impact des plans d'eau...). Aujourd'hui, les exploitants agricoles sont dans une attente plus globale visant à redéfinir le système de production dans son ensemble. Cela nécessite de bien définir comment on monte ces

- actions plus globales, comment on les finance, et aussi comment on les anime et avec quelles compétences.
- Pour C. ADNET, l'approche économique est en effet très importante, et il est nécessaire dans ce contexte d'accentuer les partenariats, notamment avec les GIEE.
 - JL. LAURES évoque le contexte particulier du bassin des Serènes avec une géologie contraignante favorisant la production de sable et son transfert au niveau des milieux aquatiques. Dans ce contexte, le travail sur l'implantation de haies mériterait d'être accentué, s'agissant de solutions assez faciles à mettre en œuvre sans trop de contraintes, et avec au final un potentiel bénéfique. L. FOURNIER confirme cette vision tout en précisant que plusieurs exploitations du bassin de la Serène ont un maillage de haies insuffisant.
 - Toujours sur cette question de gestion des haies, D. CARRIE évoque la problématique de réticence de certains exploitants en lien avec les contraintes d'entretien. V. LAVERGNE et L. FOURNIER précisent que des matériels adaptés existent aujourd'hui pour faciliter cet entretien (avec des financements à la clé) et qu'il y a certainement lieu de mieux les vulgariser (sécateur hydraulique, lamier...).
 - M. SUDRES pense qu'il est opportun de créer une dynamique de groupe sur les sujets relatifs à l'érosion et aux techniques alternatives de travail du sol. Viendraient en complément : formation, ateliers coins de champs, suivi de parcelles, création de références, témoignages d'acteurs... En fait, il est nécessaire de trouver un bon équilibre entre les actions collectives et individuelles dans un souci d'efficacité.
 - Concernant les plans d'eau, J. COUDERC souhaite savoir si les propriétaires sont ouverts à des projets d'effacement, en particulier en ce qui concerne les nombreux plans d'eau qui n'ont plus d'usage pour l'irrigation. V. LAVERGNE et C. POUGET précisent qu'aucun propriétaire rencontré dans le cadre des 17 diagnostics n'est ouvert à des projets d'effacement. En effet, on ressent une attache familiale et affective souvent très forte au plan d'eau. Néanmoins, pour certains plans d'eau et si rien n'est entrepris rapidement (travaux d'entretien), ces derniers risquent de s'effacer naturellement avec des conséquences plus ou moins dommageables en termes de sécurité publique et d'impact sur les milieux aquatiques (départs de vases et de sédiments en aval).

En conclusion, V. LAVERGNE précise que **des remarques relatives à ce bilan du contrat Serène 2014-2019 peuvent encore parvenir au SMBV2A sous un délai de 15 jours, soit jusqu'au 20 juillet prochain. Dans la mesure du possible, les différentes contributions seront intégrées au rapport final de bilan qui sera compilé fin d'été / début d'automne prochain et transmis aux membres du COPIL.**

2 / Questions diverses

Néant

En conclusion, MM. ARTUS et VIDAL remercient sincèrement l'ensemble des participants tout en se félicitant des actions qui ont pu être mises en œuvre au travers de ce contrat Serène 2014-2018. Comme cela a été souligné, le travail entrepris va se poursuivre au moins jusqu'en 2024 dans le cadre de la déclinaison des actions du futur contrat de rivière Aveyron Amont. Les deux élus ont nécessairement une pensée émue pour Jean-Claude DELTOR qui avait largement participé à l'initiation de ce projet Serène et qui serait certainement fier du chemin parcouru.

